Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

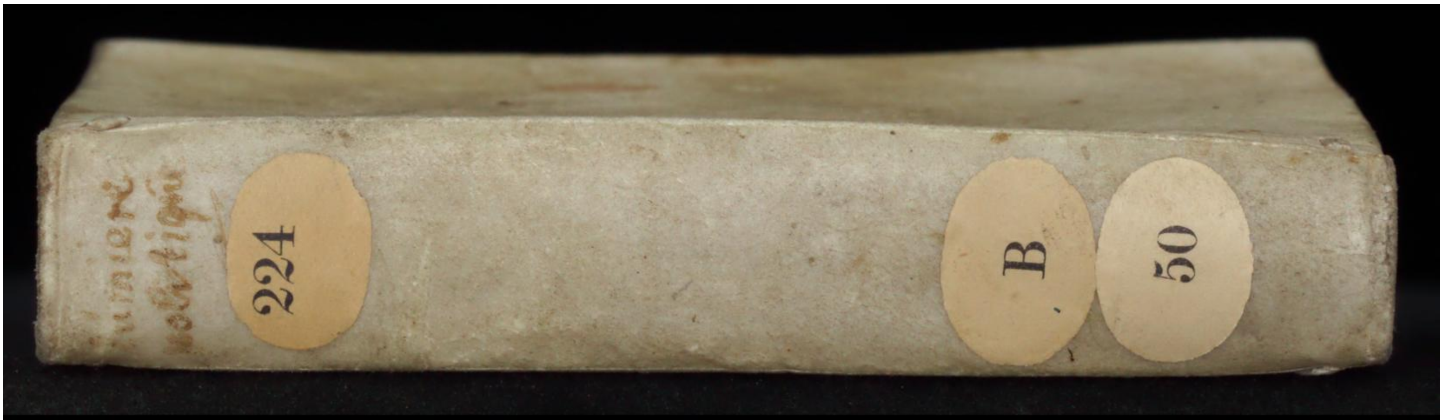

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50
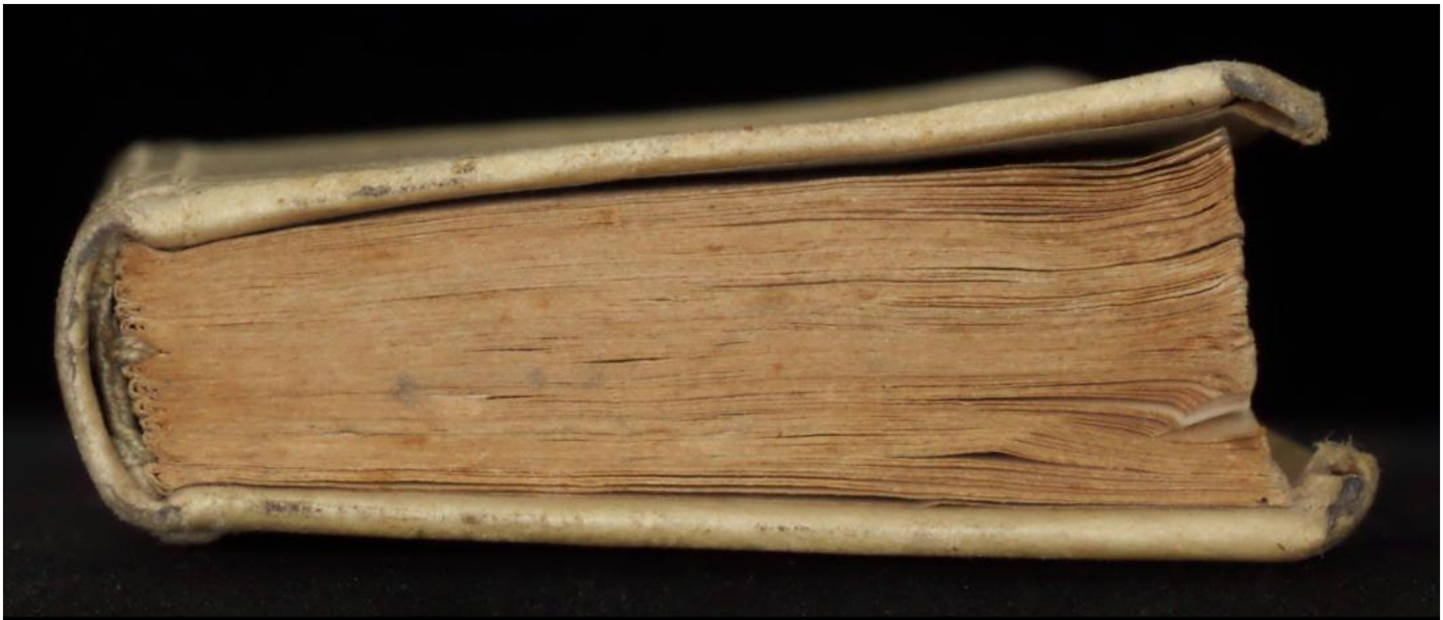
Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

T/42

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

~~C.138~~

Kw 224
B 50

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

LES

NOUVELLES

LUMIERES POLITIQUES

Pour le Gouvernement de l'Eglise,

OU

L'EVANGILE NOUVEAU DU CARDINAL PALAVICIN

Revelé par luy dans son Histoire du Concile de Trente.

Suivant la Copie imprimée

Koninklijke Bibliotheek te 's Hage.

A PARIS,

Chez JEAN MARTEL.

CIƆ IƆC LXXVI.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

LES NOUVELLES LUMIERES POLITIQUES

Pour le Gouvernement de l'Eglise,

OU

L'EVANGILE NOUVEAU DU CARDINAL PALAVICIN,

Revelé par luy dans son Histoire du Concile de Trente.

Dessein & division de l'Ouvrage.

CEt Ouvrage sera divisé en six Chapitres. Dans le premier on y fera voir par les propres paroles du Cardinal Pallavicin la necessité, l'utilité, la nature & l'excellence de la Politique Religieuse, qui rend les hommes heureux en ce monde & en l'autre. Cette Politique, pour estre veritable, doit estre selon Aristote & selon la chair; ce qui la distingue de la fausse politique de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Mahomet qui eſt pure tyrannie, & de la politique indiſcrette & ſcrupuleuſe de certains zelez ignorans & foibles, qui ne croyant pas qu'on puiſſe eſtre heureux en ce monde & en l'autre, portent la vertu de politique dans l'excez d'une reformation ideelle & extravagante, comme vouloit faire le Pape Adrien VI. tres-bon Preſtre à la verité, mais fort mediocre Pontiſe, ottimo Eccleſiaſtico, Pontefice mediocre.

Dans le ſecond Chapitre on rapporte & on refute les cinq maximes generales de ces zelez ignorans & ſcrupuleux, qui pretendent que la Politique Religieuſe doit fonder les regles de ſon gouvernement ſur ce qui devroit eſtre ſelon Dieu, & non ſur ce qui peut eſtre agreable à la chair dans l'eſtat de la nature corrompuë; & qui croyent que ce qui eſt le meilleur à faire eſt auſſi le meilleur à commander ſelon l'antiquité, les Conciles & le ſentiment d'une populace d'Evêques particuliers que ces zelez regardent comme de petits Roys, il volgo de' Rè, *& autant de petits Papes dans leurs*

leurs Diocefes, à guifa di Papi, *au lieu que dans les regles de la vraye Politique le Pape ne peut pas les confiderer autrement que comme de petits Evêques*, piccioli vefcovi, *des enfans*, fanciulli, *des zelez indifcrets*, per indifcrezione di zelo, *des impertinents*, impertinenti, *des infolents*, infolenti, *des bouffons*, i buffonefchi, *en un mot des chevaux de caroſſe*, una carozza tratta da cavalli che volino, *& des ignorans qui ne fçavent pas le manege de la Cour Romaine*, inesperti di maneggio, *le tout felon que ces qualitez peuvent appartenir aux uns ou aux autres refpectivement.*

Dans le troifiéme on fera voir que l'unique regle du gouvernement politique de l'Eglife eft SA FELICITÉ SELON LA CHAIR *en ce monde & en l'autre fous l'autorité toutepuiſſante d'un Roy feul Monarque de tout l'Univers qui eft le Pape*, fignore del mondo. *Dont* TOUS LES ROYS CHRÉTIENS *font les tributaires & les fujets*, molti regni al loro Monarca, *dont le patri-*

moine eſt compoſé des richeſſes de l'Univers, avendo per patrimonio le ſuſtanze de' ſudditi, *& dont les honneurs & les plaiſirs font la ſplendeur & la felicité charnelle de l'Egliſe que Jeſus Chriſt a meritée à cette Egliſe, par l'effuſion de ſon ſang pour la rendre viſible, perpetuelle & remarquable comme la plus heureuſe ſelon la chair, de toutes les autres Republiques qui ſont, qui ſeront, ou qui ont jamais eſté ſur la terre*, queſto governo diſegnato da' Chriſto più felice che ſia in terra.

Dans le quatriéme Chapitre on apportera vingt raiſons qui prouvent la neceſſité des richeſſes, des honneurs, & des voluptez de l'Egliſe pour en faire l'Evangile ſelon la chair, la vocation de tout le monde à la Foy, & d'une partie de ce monde à l'eſtat Eccleſiaſtique, ſans leſquelles richeſſes, honneurs & voluptez, l'Egliſe n'ayant pas de reputation parmi ceux qui les aiment, elle periroit, ne pouvant ſubſiſter heureuſe ſelon la chair, ſi ſes Miniſtres eſtoient povres comme autrefois,

&

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

& ſ'ils n'avoient pas des richeſſes immenſes comme les glorieux Cardinaux, qui ſont aujourd'huy les courtiſans du Pape, glorioſi Cardinali. *L'on y fera voir auſſi le malheur, la honte, & le vice même de la povreté dont Dieu par ſa Providence n'eſt pas l'auteur: mais le peché ou la fortune ſeule que l'on peut pour ce ſujet accuſer comme ennemie de la vertu,* poter' accuſar la fortuna come nemica della virtù.

Dans le cinquiéme on y rapportera les douze moyens les plus ordinaires pour enrichir la Cour de Rome & en maintenir la ſplendeur ſelon le ſiecle, qui eſt l'action de toute la Politique Religieuſe la plus importante & la plus pieuſe. Le douziéme & le plus efficace de ces moyens eſt l'établiſſement des Colleges des PP. Jeſuites pour enſeigner l'Evangile nouveau, & cette Religieuſe Politique, le tout ſelon la doctrine d'Ariſtote, à qui l'Egliſe eſt redevable de beaucoup d'Articles de Foy, di molti Articoli di Fede ſi doveva in gran' parte l'obligazione

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

ad Ariſtotele; *Avec pouvoir d'établir l'inquiſition & d'eſtre Commiſſaires du Saint office pour faire le procez à tous ceux qui ſe ſepareront des ſentimens de ce Philoſophe: & de plus avec une conceſſion generale de tous les privileges accordez aux autres Ordres Religieux quoy que blâmez par Saint Bernard*, non ſodisfece pienamente à San' Bernardo, *parce que d'un autre coſté ils ſont approuvez par Machiavel*, per confeſſione dello ſteſſo Nicolo Machiavelli.

Dans le ſixiéme on rapportera les intereſts & les ſentimens differents des Couronnes & des Republiques Chrétiennes par rapport à cette Politique Religieuſe, ſelon qu'ils y ſont ou plus favorables ou plus oppoſez, & on fera voir qu'il n'y en a point de plus oppoſez que ceux de la Couronne, & de l'Egliſe de France, la qual tendeva ad abbatere la Monarchia e levar lo ſplendore e l'imperio della Corte Romana.

La concluſion ſera, que c'eſt dans le ſens

ſens de cette politique Religieuſe ſelon la chair, qui fait les hommes heureux en ce monde & en l'autre, qu'il faut recevoir & interpreter le Concile de Trente, non dans le ſens des zelez ignorans, qui veulent qu'on obſerve tout ce qui a eſté ordonné dans ce Concile, & par là veulent établir leur reformation ideelle; mais dans le ſens de ceux qui voudront ſuivre la doctrine du Cardinal Palavicin, ſuivant laquelle en laiſſant au Pape la toutepuiſſance ſur la boutique des diſpences, ſopra la bottega di diſpenſazioni, *pour les conceder comme il luy plaiſt, & même pour déroger aux Canons, on verra manifeſtement que ce Concile apporte plus d'avantages incomparablement à l'Egliſe, que l'hereſie de Luther ny celle de Calvin ne luy ont cauſé de pertes & de calamitez,* maggior accreſcimento di bontà per mezzo del Concilio che non fù ſcemato dell' iſteſſa Ereſia, *parce que pris en ce ſens il enſeigne aux hommes la Politique & l'Evangile ſelon la chair, avec le moyen d'eſtre heureux*

en

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

en ce monde & en l'autre. Ce ſera deſormais, comme ſe le promet noſtre Cardinal, une defence invincible de la Religion Catholique contre tous les heretiques, les infidelles, & les Athées qui pourroient avoir la preſomption d'écrire contre elle ou bien contre le Concile de Trente même; Car on ne peut plus doûter que le S. Eſprit n'ait aſſiſté d'une maniere ſpeciale à ce Concile, pour empeſcher qu'il ne fiſt aucune ordonnance qui ne fuſt profitable à l'Egliſe, les heretiques mêmes ayans adopté ces paroles de Monſieur de Lanſac Ambaſſadeur de France, qui ſont depuis devenuës ſi celebres par tout le monde, que le Pape envoyoit tous les jours de Rome le Saint Eſprit à Trente, & qu'on l'apportoit en valize; lo Spirito Santo venia portato nella valigia. *Car quoy qu'elles ſemblent d'abord impies, neanmoins par le moyen de l'interpretation Scholaſtique qu'y donne le Cardinal Palavicin, il fait ſubtilement paroître que leur ſens eſt exactement vray, ſolide, Catholique, & qu'il*

n'y

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

n'y a plus que des Idiots qui puiſſent y appercevoir aucune ombre ou aucun fantôme capable d'effrayer leur devotion imbecille & ignorante. Voila à quoy a ſervi au Cardinal Palavicin d'avoir regenté la Scholaſtique & la Philoſophie d'Ariſtote, & en quoy cette Philoſophie eſt utile à l'Egliſe, en ce que ſçachant la bien manier, on tourne contre les heretiques mêmes les traits qu'ils penſent décocher contre elle, & qu'enfin de ce qu'ils diſent que le S. Eſprit eſt envoyé par les Papes en valiſe au Concile, on prouve l'aſſiſtance du S. Eſprit dans les Conciles; il faut donc que les heretiques avoüent qu'ils ſont vaincus, & pour ne pas approuver le gouvernement de l'Egliſe tel qu'il eſt aujourd'huy ſous la Royauté du Pape ſelon les regles de cette Politique Palavicine, il faut eſtre manifeſtement ou un foû ou un ſeducteur, chi per approvare una forma di republica non ſi contenta di queſto, ò è inſano, ò è ſeduttore. *Ainſi tous les bons Chrétiens Religieux Politiques doivent bien prier Dieu,*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Dieu, dit le Cardinal Palavicin, qu'il luy plaise faire vivre perpetuellement l'esprit de S. Pierre dans tous ses successeurs, comme il vit presentement aujourd'huy dans celuy qui regne, Preghino Iddio che faccia vivere stabilmente com' oggi vive lo Spirito di San' Piedro * ne' successori.

* Alexandre VII.

CHA-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

CHAPITRE PREMIER.

La necessité, utilité, nature & excellence de la Politique Religieuse. Elle rend les Hommes heureux en ce Monde & en l'autre.

ARTICLE PREMIER.

Selon le Cardinal Palavicin il n'est rien de plus important pour un Chrétien, que d'estre bon politique; & c'est afin d'instruire les Chrétiens dans les maximes de la veritable Politique que ce Cardinal a entrepris l'Histoire du Concile de Trente. Cette Politique est celle des Sages du siecle, pour l'établissement de laquelle Jesus Christ à presché l'Evangile, afin d'apprendre aux hommes le moyen d'estre heureux en ce monde & en l'autre.

ARISTOTE dit qu'un homme qui peche, & qui commet, par exemple, un homicide ou un adultere croyant que ces actions sont bonnes, porte plus de dommage à la societé humaine par son erreur; que s'il sçavoit que ces actions fussent mau-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

vaiſes & qu'il ne laiſſaſt pas de les com-
Hiſtor.del. Conc. di Tr. l. 14. c. 13. mettre, *ſecondo Ariſtotele ſarebbe più nocivo al commercio umano chi uccideſſe e adulteraſſe, perſuaſo tali attioni eſſer buone, che conſapevole della loro malizia.*

C'eſt ce qui fait voir qu'il n'y a rien de plus grande importance que d'inſtruire l'entendement de l'homme, & de le guerir de ſes erreurs : mais principalement des erreurs oppoſées à la veritable politique, parce que la politique eſt la premiere & ſupréme vertu de tou-
l. 5. c. 16. tes les vertus morales, *la quale è la ſuprema delle virtù morali.* La raiſon de l'excellence de cette vertu eſt qu'elle a pour objet le bien public qui eſt le plus
Ibid. noble de tous les biens, *eſſendo ella uno ſtudio del ben' commune ch'è il più nobile di tutti beni.*

D'où vient que ſelon le même Ariſtote la corruption du plus grand bien
l. 1. c. 13. & l. 7. c. 2. produiſant le plus grand mal, *il peggior veleno riſulta dalla corruzione dell' ottimo.* Il s'enſuit qu'il n'y a point d'erreur plus pernicieuſe, ny de crime qui rende les hommes plus grands ſcelerats, que la fauſſe politique & corrompuë, *la quale è il più ſcelerato de' vizii*, parce qu'elle eſt contraire au plus grand

de

de tous les biens, *si come contraria à* l. 5. c. 16.
quel prestantissimo bene. Ainsi il n'y a rien de plus important que de bien distinguer entre la politique prise dans le sens du vulgaire, *d'huomini volgari*, & Ibid.
la veritable politique des sçavans, *trà* Ibid.
la politica vera intesa da' scienziati. Car la fausse politique & la corrompuë est execrable *questa Politica essecranda*, la Ibid.
raison est que cette politique, au lieu de se proposer pour but le bien de tous les hommes, & le moyen de les rendre heureux en ce monde & en l'autre; Ou elle ne se propose que le bien d'un seul homme auquel elle fait servir tous les autres hommes qu'elle rend miserables, afin de tirer de leur misere la felicité de cet homme seul, comme la politique du Turc dans toute l'étenduë de ses Estats, *qual è la Politica del dominio Tur-* l. 5. c. 16.
chesco; Ou en se proposant le bien & la felicité de tous les particuliers, elle ne met en œuvre pour y arriver, que des sentimens extravagans, *concetti strava-* Introd. c. 10.
ganti; telles que sont les pensées de quelques zelez ignorans & scrupuleux sans experience, *persone zelanti mà in-* Lib. 16. c. 10.
esperte. Il n'est donc rien de plus important que d'éclairer l'entendement humain qui seul fait l'homme, *che solo è* Introd. c. 1.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

l'huomo, & le rendre meilleur en luy donnant la connoiſſance des plus importantes veritez, c'eſt-à-dire des veritez qui compoſent la politique des ſçavans,
Proëm. *per migliorare l'intelletto co'lla notizia d'importantiſſime verità. per ammaeſtrare il lettore nella Politica.* Par les ſçavans j'entends, dit le Cardinal Palavicin, ceux qui ſçavent le monde, *periti*
l. 1. c. 4. *del mondo.* Le deſſein donc que s'eſt propoſé ce Cardinal en donnant au public ſon Hiſtoire du Concile de Trente eſt de défendre la Religion Catholique ſelon la politique des ſçavans du monde,
l. 22. c. 5. *queſt' opera ch'è una diffeſa della Catolica Religione*, & de faire voir que la politique de la Religion Catholique ſelon le monde eſt la veritable, parce qu'en ſuivant ſes maximes on eſt heureux icy bas & en l'autre vie, c'eſt pourquoy j'entreprends, dit-il, de defendre le jugement porté par toute la terre aſſemblée au Concile de Trente,
Introd. c. 2. *però diffendendo io nel giudicio del mondo*, & en cela je ſoutiens, ajoûte-t-il, la cauſe non d'un client particulier, mais de toute l'Egliſe Catholique, *non un privato cliente mà tutta la Chieſa Catholica.* Ainſi il pretend faire voir dans la conduite & dans les Ordonnances du Concile

cile de Trente, que le gouvernement present de l'Eglise estant formé selon les regles de la politique du monde, & estant le plus utile au veritable bien public que l'on se puisse imaginer selon la chair en ce monde & en l'autre, il est celuy, que Jesus Christ même, qui est la sagesse incarnée, est venu établir sur la terre, & pour lequel il a répandu son Sang precieux, *questo governo disegnato* l. 1. c. 25.
da Christo.

ARTICLE II.

L'on peut considerer l'Eglise en deux manieres : selon la chair : & selon l'esprit. Ainsi il y a deux sortes de bien public ou de felicité de l'Eglise ; Jesus Christ les a euës toutes deux en veuë.

POur comprendre parfaittement le mystere de cette politique religieuse des Sages du monde, il faut sçavoir que l'Eglise se peut considerer en deux manieres, dit le P. Diego Lainez second General de la Compagnie de Jesus ; la premiere selon la chair, la seconde selon l'esprit, *secondo la carne, se-* l. 23. c. 3.
condo lo spirito. Selon l'esprit, dit-il, l'Eglise est le Temple de la charité, *stanza di carità*, selon la chair elle est la

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Ibid. ſource de toute utilité temporelle *fonte d'utilità temporale.*

Ainſi ſelon ces deux conſiderations de l'Egliſe on peut concevoir deux ſortes de bien public & de felicité ; la premiere ſelon l'eſprit, la ſeconde ſelon la chair. La felicité ſelon la chair eſt celle de ce monde qui conſiſte en richeſſes, honneurs, plaiſirs, gloire, ſplendeur & voluptez charnelles. La felicité ſelon l'eſprit eſt divine & fait une vie ſurhu-
l. 8. c. 17. maine *la vita ſopraumana*, elle eſt l'ob-
l. 1. c. 25. jet des vertus heroïques *virtù eroica.* Selon la chair la felicité eſt humaine, ci-
l. 24. c. 8. & 10. vile & temporelle *felicità civile. L'uma-*
l. 1. c. 25. *na felicità de fedeli che rendono felice la*
l. 8. c. 17. *republica in terra*, & l'eſperance de cette felicité fait germer les vertus civiles
l. 8. c. 17. & humaines *fà germogliare le inſigni virtù*, & rend l'homme heureux ſelon la chair en ce monde, d'où il s'enſuit que la veritable politique religieuſe doit auſſi eſtre charnelle, parce qu'elle doit avoir pour objet de rendre l'Egliſe heureuſe non ſeulement ſelon l'eſprit, mais ſelon la chair, & de luy donner une felicité non ſeulement divine & de l'autre vie, mais humaine, temporelle & terreſtre en ce monde. Or il n'y a perſonne qui puiſſe mieux juger quelle eſt

cet-

cette felicité veritable que les Sages ſelon la chair, c'eſt à dire, les Sages ſelon le monde *periti del mondo ſecondo la carne*; ainſi pour bien ſçavoir quelle eſt la veritable politique de Jeſus Chriſt, il ne faut que ſçavoir quelle eſt celle des gens du monde, non du monde vulgaire mais du monde ſçavant & éclairé, dont le Cardinal Palavicin nous doit apprendre les maximes.

ARTICLE III.

Jeſus Chriſt eſt venu établir la maniere de gouvernement, la plus commode pour la felicité humaine & temporelle des Fidelles. En cela même qu'elle eſt la plus commode elle eſt religieuſe.

SUpposſons, dit le Legat Alexandre envoyé par le Pape Leon X. à la Diette de Wormes que Jeſus Chriſt ſoit preparé à changer le gouvernement de l'Egliſe & à l'ajuſter à noſtre commodité *fingiamo che Chriſto ſia pronto di mutar la ſua chieſa à commodo noſtro*, changera-t-il ſon gouvernement tel que nous le voyons preſentement ? non certes. Ainſi il faut conclure que Jeſus Chriſt a formé ſon Egliſe avec un gouvernement tel qu'il ne s'en peut pas

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

imaginer un plus conforme à la felicité humaine ſelon le ſouhait des Sages du monde & ſelon la chair. Or il eſt certain que le ſouhait de tous ſelon la chair eſt d'eſtre heureux en ce monde auſſi bien qu'en l'autre, ainſi c'eſt conformement à ce ſouhait que Jeſus Chriſt a
l. 1. c. 25. formé ſon Egliſe *che Chriſto hà formata la ſua chieſa in quel modo ch'è più conforme eziandio all'umana felicità.*

Auſſi le même Pape Leon X. donna charge à ſes Nonces, pour éteindre l'hereſie de Luther, de repreſenter à l'Empereur Charles V. qu'il eſtoit neceſſaire de détruire cette hereſie pour trois raiſons; la premiere pour le ſalut eternel du troupeau de Jeſus Chriſt, voila la raiſon divine qui regarde la vie future *per l'eterna ſalute del grege Chriſtiano.* La ſeconde pour la tranquillité du gouvernement Politique *per la tranquillità del governo politico*; voila la raiſon humaine & l'intereſt humain de cette vie. La troiſiéme pour la conſerva-
l. 1. c. 23. tion de la Principauté Apoſtolique, *per la conſervazione del principato apoſtolico*; voila une raiſon mitoyenne entre l'intereſt divin & humain, parce que le Pape eſt mediateur entre Dieu & les hommes, entre le Ciel & la Terre,

il

il mezzano frà il Cielo & la Terra; c'est- l. 1. c. 1.
à-dire, un mediateur qui sçait parfaitement accommoder ensemble sous une même Politique les deux Sagesses, celle de Dieu & celle du monde, celle de l'esprit & celle du siecle: & c'est en cela même que consiste la perfection de la religion, & ce qui fait par consequent tout le fin de la Politique religieuse qui ne doit tendre qu'à rendre les hommes heureux en ce monde icy & en l'autre.

Article IV.

Les mesures & les regles du gouvernement de l'Eglise selon la sagesse de Dieu se doivent prendre du bien public. C'est la fin que Jesus Christ a euë en veuë.

IL est certain que le bien public estant la fin & l'objet de la Politique, il est la mesure de tous les jugemens, de toutes les loix & de toutes les actions de cette Politique; par exemple pour juger en quoy consiste le veritable honneur même temporel & selon le siecle, il faut examiner celuy qui est utile pour le bien public, car il n'y a point d'autre honneur veritable. Ainsi le bien public est la mesure de tous les jugemens

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

l. 1. c. 26. Politiques, *il vero onore di cui è misura il ben publico*, & la politique qui se regle sur cette fin, est celle des veritables sça-
l. 5. c. 16. vans, *Politica vera intesa da scienziati.*

Au contraire il est un jugement populaire qui ne se regle pas sur le bien public, & qui forme ses conclusions sur un autre principe. Le bien que ce jugement populaire se propose ou pour principe ou pour fin n'est pas le vray bien, mais une idole que des esprits stupides & feroces se forgent & se fabriquent à leur fantaisie, *onore popolare*
l. 1. c. 26. *ch'è un idolo fabricato da ingegni stolidamente feroci.*

Or pour bien discerner quel est le veritable bien public de l'Eglise, il ne faut que remarquer quel est le bien public que Jesus Christ a eu en veuë en instituant le gouvernement de son Eglise; car la fin est la mesure par laquelle on juge ce qu'il est bon & à propos de fai-
l. 2. c. 2. re dans toutes les actions, *fine ch'è la misura dell'opportuno in tutte le azioni*, c'est par cette connoissance du veritable bien public que l'on doit juger de la veritable ou de la fausse Politique.

La veritable se fonde sur la vertu & sur le zele; la fausse éleve ses fondemens sur la fraude & sur l'interest particu-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

ticulier, *i fondamenti nella virtù e nel* l. 2. c. 2.
zelo, ò nella fraude e nell' interesse, par le moyen de ces vertus politiques on parvient à la felicité politique de cette vie, qui en est une recompence & qui consiste en richesses, honneurs & plaisirs.

Article V.

Pour bien connoître le bien public que Jesus Christ a eu en veuë, il en faut juger par la doctrine d'Aristote & des autres Sages Payens; l'heresie de Luther n'est venuë que du mépris d'Aristote.

Si Jesus Christ n'avoit pris pour fin de sa Politique, le bien public que selon l'esprit & non pas selon la chair & l'utilité temporelle, il n'y auroit pas sans doute de sûreté à consulter Aristote & les Sages Payens, pour sçavoir la nature du bien public que Jesus Christ a eu en veuë, & quelles en sont les qualitez. Mais Jesus Christ ayant eu en veuë d'ajuster le gouvernement de son Eglise sur la felicité humaine, dont elle est capable selon le jugement des Sages du monde, il n'est pas possible qu'il ait donné des enseignemens contrai-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

res à ceux d'Ariſtote & des Sages
l. 7. c. 9. Payens, *come ſi la chieſa di Chriſto predicaſſe ch'è contrario non dico à l'inſegnamenti d'Ariſtotele mà d'ogni tolerabil' republica de' gentili.* Jeſus Chriſt eſtoit ſage & la ſageſſe même incarnée, il eſtoit la ſource de toute ſageſſe veritable quelque payenne qu'elle ſoit; donc il a établi le regime de l'Egliſe le meilleur qu'il puſt eſtre au jugement des Sages du monde quoyque Payens, il ne luy en a pas preſcrit un qui puſt eſtre changé en un meilleur, car pourroit-on ſe perſuader que Jeſus Chriſt euſt formé un gouvernement qui ne fuſt pas
l. 8. c. 7. le meilleur de tous, *dovremo noi perſuadere che la ſapienza incarnata iſtituiſſe la ſua chieſa con un governo il qual non foſſe de' megliori.* Pour juger donc quel eſt le gouvernement que Jeſus Chriſt a établi, il ne faut que juger quel eſt le meilleur de tous les gouvernemens ſelon les Sages du monde, car une ſageſſe n'eſt pas oppoſée à une autre ſageſſe, la ſource n'eſt pas ennemie de ſes propres ruiſſeaux, les Philoſophes ont eſté ſages ſelon les ſens, ſelon la chair, ſelon la raiſon humaine, ſelon laquelle ils ont connu le bien public humain & ce qui eſtoit le meilleur pour les Re-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

publiques : il n'eſt donc pas poſſible que Jeſus Chriſt ayant eu en veuë ce même bien, nous ait donné des enſeignemens qui ſoient contraires à ceux des Philoſophes.

Et en effet il n'y a point de doute que ſi Platon & Ariſtote vivoient de nos jours ils éprouveroient qu'il ne fut jamais une Republique plus Civile, plus Politique, mieux cultivée, plus noble & plus vertueuſe que la Catholique, *ſe Platone ò Ariſtotele viveſſero à noſtri giorni eſperimentaſſero che neſſuna Republiqua è ò fù maì più culta, più nobile, più virtuoſa, che la catolica.* l. 12. c. 3.

Il s'enſuit que le bien public de l'Egliſe conſideré ſelon la chair n'a rien qui ſoit contraire & qui ne ſoit tres conforme au bien public, tel que les Philoſophes ſe le propoſoient. Toute la difficulté qu'ils avoient en leur temps eſtoit de trouver les moyens pour établir ce bien public & de le faire pratiquer, & c'eſt ce que Jeſus Chriſt a fait d'une maniere dont les Philoſophes auroient eſté tres capables & tres ſatisfaits.

Il eſt arrivé que Luther n'ayant pas voulu dans ſa doctrine & dans ſa prattique ſuivre les maximes d'Ariſtote, & ayant mépriſé ce Philoſophe ; ce mé-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

pris qu'il en a fait a donné lieu à son herese : & comme son heresie estoit contraire aux principes d'Aristote il tâchoit de détruire la reputation de ce
l. 1. c. 8. Prince des Philosophes : *mà perche sì fatta dottrina appariva contraria a' principii della retta filosofia insegnatasi da Aristotele, procurò d'estinguer la stima di questo filosofo come d'huomo che scrivesse molti errori contro alla fede.*

C'est aussi ce mépris d'Aristote qui a fait que la secte de Luther n'a pas eu
l. 1. c. 17. d'Ecrivains d'un genie fort relevé, *il disprezzo a' Aristotele fece che frà sui sequaci appena può annoverarsi scrittori di relevato intendimento* : ces heretiques se rioient des argumens si pleins de science de ce Philosophe & reduisoient tout ce qu'ils en enseignoient à l'intelligence de la langue Grecque & Hebraïque
l. 1. c. 23. *ridendosi degli argomenti scientifici, & di quanto insegnavo Aristotele il tutto reducevano all' intendimento della lingua greca & dell' ebrea.*

Carlostat maudissoit Aristote, dont la doctrine, disoit-il, avoit corrompu
l. 3. c. 13. la Theologie *Carlostadio malediceva Aristotele, la cui dottrina havesse corotta la Teologia*, & pour Luther il machinoit la ruine de la reputation de ce Phi-

Philosophe *machinava d'abattere Aristotele nella filosofia.* Voila donc ce qui les a perdus de n'avoir pas sceu ajuster ensemble la Politique de Jesus Christ & celle d'Aristote; car enfin quoy qu'ils en veuillent dire, il est certain que si Aristote n'avoit pas écrit & s'il n'avoit pas appris à l'Eglise à bien distinguer, elle manqueroit aujourd'huy de beaucoup d'articles de Foy dont elle est redevable à ce Prince des Philosophes, *di ciò si doveva in gran parte l'obligazione ad Aristotele, il quale sè non si fosse adoperato in distinguer accuratamente i generi delle ragioni, noi mancavamo di molti articoli di fede:* Paul Soave pense se mocquer d'Aristote par ce discours, mais le Cardinal Palavicin l'approuve & en fait voir admirablement la verité.

l. 1. c. 3.

l. 8. c. 19.

ARTICLE VI.

Luther par ce mépris d'Aristote, ne vouloit point que les interests humains & selon la chair eussent part au gouvernement de l'Eglise. Il est suivi par de certains zelez ignorans dont il faut eviter les excez.

IL n'est ny permis ny expedient, disoit Martin Luther, de regler les

cho-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

choses divines par les interests humains
l. 1. c. 27. *non esser nè lecito nè spediente regolar le cose di Dio congli umani interessi.*

Il ne rejettoit cette conduite que parce qu'elle prouve évidemment que l'on peut porter les Roys à s'élever contre l'heresie aussi bien par le motif des respects humains que par celuy des
l. 1. c. 25. interests de Dieu, *che per rispetti così divini come umani possono muovere i Rè & i regni christiani à perseguitar l'eresia.* Or les respects humains c'est ce qu'on appelle raisons humaines qui ont pour objet une felicité humaine *selon la chair.* Jesus Christ a eu en veuë cette felicité aussi bien qu'Aristote & leurs sentimens forment un jugement plus humain opposé à la censure des zelez, qui est une censure ideelle, impossible dans la prattique, contraire à l'experience & qui ne procede que d'une ignorance des choses du monde. Cette censure ne crie que reformation & ce
Introd. c. 10. n'est qu'idée & extravagance *quella riformatione ideale per cui gridava il zelo imperito di persone per lo più non esperte; concetti stravaganti:* ainsi il est manifeste que le gouvernement de l'Eglise ne doit pas se regler par le jugement de ceux qui n'ont pas l'experience du monde,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

de, c'eſt proprement cette experience qui fait ce qu'on appelle la ſcience du monde ſelon laquelle auſſi Jeſus Chriſt a formé le gouvernement de ſon Egliſe.

ARTICLE VII.

Les veües des zelez ignorans & ſcrupuleux fort differentes de celles des perſonnes qui ont l'experience du monde & la ſcience du ſiecle.

IL eſt donc certain qu'il y a de ces ſortes de perſonnes zelées & ſans experience des affaires civiles & du cours preſent du monde Politique, *perſone* l.16.c.10.
zelanti mà ineſperte negli affari civili e nel corſo del preſente mondo politico, qui n'ont nulles des lumieres qui donnent cette experience, *niente illuminato da pe-* l.1.c.23.
ritia. Or ces ſortes de zelez ont l'entendement eſclave des opinions vulgaires, *intelletto ſchiavo delle opinioni volgari*, l.1.c.25.
au contraire il y a des gens qui ſçavent le monde, *periti del mondo*, gens habi- l.1.c.4.
les dans la prattique *un huomo pratichiſ-* l.1.c.24.
ſimo negli affari del mondo, qui ne ſont pas de ces gens retirez & accoûtumez à ſe repaiſtre d'idées & de ſpeculations, *un ideale & ritirato ſpeculativo.* Ibid.

Ces

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Ces gens-cy par l'habitude qu'ils ont de la Cour Romaine s'élevent au dessus des pensées vulgaires des autres,
Introd. c. 6. *concetti non volgari*, *prattiche della corte Romana*, ce sont personnes de prat-
l. 21. c. 4. tique & d'intelligence, *persone prattiche ed intendenti.* Ils ont les yeux versez & accoûtumez aux affaires du mon-
l. 17. c. 10. de, *occhi periti delle facende civili.* La difference qu'il y a entre les veuës de ces deux sortes de personnes en matiere de politique, c'est que les premiers donnent en toutes rencontres dans les idées, & se laissent ravir à la contemplation des formes abstraittes & universelles qui n'ont aucune proportion avec les dispositions de la matiere, & qui par consequent sont incapables de reüssir à bien: Mais les autres se tiennent attentifs aux circonstances particulieres qui ont accoûtumé de se rencontrer dans le succez des choses, & de les faire reüssir. Les premiers ne proposent que des reglemens speculatifs, & des reformations ideelles, dont le
Introd. c. 10. succez est impossible, *riformatione ideale & non riuscibile.* Les derniers proposent des reglemens & des reformations discrettes, possibles, & propres à reüssir en effet,
Introd. c. 9. *riformatione discreta che poi suc-*

ſucceſſe e che la prudenza de' padri ſtimò riuſcibile. Cenſura umana e non ideale. l. 1. c. 25.
D'où ce Cardinal conclud en ces termes, laiſſons donc à Platon ſes idées, & venons à la prattique, *laſciamo à Pla-* l. 12. c. 3.
tone l'idea, veniamo alla prattica.

Mais afin de faire mieux comprendre ce qu'on doit entendre par ces idées, qu'un zele indiſcret & ignorant veut que l'on ſuive dans le gouvernement, on n'en peut pas donner un meilleur exemple, que celuy du Pape Adrien VI. rapporté par le même Cardinal Palavicin.

ARTICLE VIII.

Exemple d'une Politique ideelle & extravagante dans la conduite du Pape Adrien VI.

IL eſt certain que le Pape Adrien VI. eſtoit un bon Preſtre, dit le Cardinal Palavicin, *fù Eccleſiaſtico ottimo.* l. 2. c. 9.

Il uſoit d'un ſi grand ménage pour ſa propre perſonne & ſa maiſon, qu'il eſtoit bien éloigné de trouver dans l'épargne qu'il pouvoit faire les ſecours dont il auroit eu beſoin pour aſſiſter comme il ſe le propoſoit les Chrétiens contre le Turc, *à ſi gravi ſpeſe non ba-* l. 2. c. 3.
ſtava

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

stava la parsimonia da lui usata nel proprio sostentamento.

On pouvoit dire qu'il avoit oublié
Ibid. pleinement la chair & le sang, *la pienissima oblivione della carne e sangue.*

Non seulement il n'avoit point recherché cette dignité, mais au contraire il avoit terriblement balancé à l'ac-
l. 2. c. 7. cepter ou à la refuser, *ondeggiò tutta la notte nella deliberazione di consentire ò di ricusare*, & lors que son élection fut assurée, il en fut si peu touché & si peu émeu, que cette indifference parut stupidité à ceux qui ne distinguent pas la vertu heroïque d'avec l'insensibilité
l. 2. c. 3. d'un esprit insensé, *mostrò ben si una inalterabilità che parue stupidità à chi non distingueva l'eroico dell'insensato.*

Enfin ce ne fut point le desir de commander qui luy fit accepter cette dignité si importante, mais la crainte de desobeïr à Dieu, ny moins encore le dessein d'enrichir ses parens, mais le desir de reformer l'Eglise & de remplir tous les devoirs d'un souverain Pontife.

Il estoit d'ailleurs tres-sçavant, il avoit esté longtemps Professeur en Theologie, sa vie avoit toûjours esté exemplaire: il avoit esté comme Aaron appel-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

appellé à toutes les charges où il avoit passé, aussi bien qu'à celle de Souverain Pontife. Il estoit nai povre, il aimoit les povres & la povreté. Les heretiques aussi bien que les Catholiques reconnoissoient ces veritez, mais avec tout cela, dit le Cardinal Palavicin, C'ESTOIT UN FORT MEDIOCRE PAPE *mà in verità mediocre Pontifice.* La raison est, qu'il estoit trop franc & trop sincere, *Adriano troppo aperto*, il aimoit les gens ouverts & sans artifice, ce qui faisoit, par exemple, que l'humeur de Cheregat luy estoit agreable, *per che Cheregato fosse di natura apertissima e pero grato al Pontefice*, son naturel estant candide il haïssoit & avoit en horreur tout artifice, *essendo proprio delle nature candide com' era quella d' Adriano d'aborrire ogni artificio*; ce fut aussi ce qui le rendit mal agreable à la nation Italienne, car comme elle est ingenieuse, c'est le propre des naturels ingenieux d'estre aussi artificieux, *essendo proprio delle nazioni ingegnose com'è l'Italiana l'esser artifiziose.*

l. 2. c. 7.

l. 2. c. 3.

Ibid.

Voila donc tout le mal qu'on pouvoit remarquer en ce bon Pape, c'estoit une vertu heroïque, selon le Cardinal

Pala-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Palavicin même, mais avec laquelle neanmoins il ne fut qu'un povre Pontife, parce qu'il n'avoit pas l'industrie, l'addresse, la science de distinguer dans les artifices des Italiens la verité d'avec
l. 2. c. 3. le déguisement & la feinte, *mancandogli la perizia per distinguere il simulato dal vero.* Aussi trouva-t-on extremement à dire en luy qu'il n'eust pas une prudence plus accommodée aux circonspections du siecle, & on auroit voulu que son zele eust esté accompagné
l. 2. c. 7. de moins d'indiscretion, *hà fatto in lui desiderare maggior prudenza e circonspezione un zelo non affatto discreto.* Il reconnoissoit de trop bonne foy la verité des abus qui avoient regné dans la Cour de Rome sous ceux qui l'a-
Ibid. voient immediatement precedé, *il vituperar si agramente i prossimi antecessori.*

Adrien VI. pensant donc serieusement à la reformation de la Cour de Rome, il luy sembla d'abord qu'il devoit retrancher les revenus de la Datterie & ces droits qu'on tiroit de l'expedition des Bulles & autres graces qui s'accordent à Rome, mais comme il ignoroit les sages leçons de l'experience & les judicieux raisonnemens qu'elle

four-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

fournit à ses disciples, *questi discorsi somministrati dal magisterio sapientissimo dell' esperienza :* le bon homme ne voyoit pas que ces desseins si zelez n'estoient que des idées abstraites, belles veritablement à contempler, mais que la forme n'en avoit encore aucune convenance avec les dispositions de la matiere, *che i suoi zelanti dissegni erano idée astratte, bellissime à contemplarsi, ma non forme proporzionate alle condizioni della materia.* l. 2. c. 6.

Car c'est le point le plus essentiel de toute la Politique de sçavoir discerner si la forme est proportionnée aux dispositions de la matiere, c'est-à-dire si les loix ont rapport au goust & aux inclinations des peuples soit pour le temps, les lieux & les autres circonstances necessaires.

Voicy par exemple une maxime de Cheregat Nonce d'Adrien à la Diette de Nuremberg, *qu'il ne faut pas permettre le mal* afin qu'il en arrive du bien, *non doversi tolerare i mali affinche ne vengan i beni.* Cette maxime prise ainsi universellement n'est pas veritable, cela paroît par la permission que l'on donne aux femmes de mauvaise vie d'exercer leur commerce en paix & sans l. 2. c. 8.

qu'on

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Ibid. qu'on puisse les y troubler, *come si vide nella permissione delle meretrici*: En effet cette maxime n'est vraye que lors que la permission de quelque mal en causeroit un plus grand qu'il n'en arriveroit en le punissant; mais quand au contraire en voulant arrester ce mal, il en arrive un plus grand, on le doit assurement tolerer; ainsi un des points de la Politique religieuse les plus importans, est de discerner entre les maux & les abus ceux que l'on doit faire cesser d'avec ceux qu'il faut permettre, comme on permet celuy des femmes de mauvaise vie selon les regles de la Politique religieuse *de la chair*. Mais comme dans les occasions où il faut deliberer pareilles choses, les sentimens des hommes sont differens & qu'ils sont fertiles en raisons apparentes de
l. 9. c. 10. part & d'autre *le deliberazioni umane sono fertili d'apparenti raggioni per ogni parte*. Le point le plus important de toute la Politique religieuse *de la chair*, est de sçavoir en qui doit resider l'authorité suprême de gouverner l'Eglise, & quelles regles on doit suivre pour ne se pas tromper dans ces discernemens, & afin que l'Eglise soit plus heureusement gouvernée selon la chair.

Le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Le Cardinal Palavicin ſoûtient que ſur tout, il ſe faut garder de ces perſonnes zelées *perſone zelanti* mais ſans experience d'affaires civiles & du cours du monde Politique d'àpreſent, *mà inesperte negli affari civili e nel corſo del preſente mondo politico :* tel que fut le Pape Adrien VI. Un Pape fait comme celuy-là, qui avoit oublié le ſang & la chair, n'eſt pas propre à ce diſcernement. Il faut auſſi ſe garder d'une Politique qui ſoit ſimple, ſincere & ſans déguiſement comme la ſienne, qui n'avoit point eſté rafinée dans aucune Cour celebre telle que celles d'Italie, *ſenz' affinarſi nell'excellente ſcuola della frequenza.*

l.16. c.10.

l. 8. c. 17.

Comme ce point eſt de la derniere importance il faut rapporter les maximes generales de ces eſprits zelez, afin de pouvoir s'en garantir comme d'un poiſon pernicieux à la tranquillité publique, *concetti ſtravaganti veleni della publica tranquillità.*

l.17. c.34.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

CHAPITRE SECOND.

ARTICLE PREMIER.

Cinq Erreurs & Maximes empoisonnées de la Politique scrupuleuse des zelez ignorans selon la chair. Maximes contraires à ces erreurs.

LA premiere erreur pernicieuse des zelez ignorans est de pretendre que l'on doit vivre dans l'Eglise comme on devroit vivre selon Dieu, & que les loix de l'Eglise fussent reglées & formées sur ce principe.

La maxime opposée est, que les loix de l'Eglise doivent conduire les hommes *selon la chair*, & commodement par rapport aux inclinations corrompuës de leur nature.

La seconde erreur pernicieuse est, que ce qui est le meilleur à faire, est aussi le meilleur à estre commandé.

La maxime opposée est que le meilleur à commander, est-ce qui se fait commodement *selon la chair*, & non pas ce qui seroit le meilleur à faire selon Dieu.

La troisiéme erreur pernicieuse des zelez ignorans, est que l'Eglise doit estre

tre gouvernée ſelon les regles de l'antiquité.

La maxime oppoſée eſt, que l'Egliſe ne doit pas eſtre gouvernée ſelon les regles de l'antiquité.

La quatriéme erreur pernicieuſe eſt, que l'Egliſe doit eſtre gouvernée par la voye des Conciles.

La maxime oppoſée eſt, que l'Egliſe ne doit pas eſtre gouvernée par la voye des Conciles.

La cinquiéme erreur eſt, que l'Egliſe doit eſtre gouvernée par chacun Evêque en particulier ſelon la portion à luy écheuë de l'Epiſcopat, qui ne fait en tous les Evêques qu'une même unité d'Epiſcopat, *in ſolidum*.

La cinquiéme maxime oppoſée eſt, que cette opinion eſt ſeditieuſe, & que l'Egliſe doit eſtre gouvernée par un ſeul Evêque, Roy & Monarque de tous les autres.

Il eſt vray dit le Cardinal Palavicin, que ſi on vouloit prendre la meſure du bien ſur l'idée de ce qui devroit eſtre, l'Egliſe en l'eſtat où nous la voyons paroîtroit dans une terrible difformité, *vero è che ſe vogliamo prendere la miſura* Introd. c. 8.
del buono dall' idea di quello che doverebbe eſſere, la difformità ſenza dubio rimane grandiſſima.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Or c'eſt ſur l'idée de ce qui devroit eſtre que les zelez prennent les meſures de leur politique, & ils voudroient que l'on fiſt des loix qui obligeaſſent l'Egliſe à vivre comme elle devroit vivre. Par exemple, que la charité ſe reglaſt ſur ce que Dieu merite d'amour, ſur ce que merite d'eſperance ou de crainte une eternité de Paradis ou d'Enfer,
Ibid. *da ciò che merita un Diò, e un eternità di paradiſo ò d'inferno.*

Ils ne veulent pas qu'on ſe regle pluſtoſt ſur ce qu'on peut eſperer du temps où nous ſommes, qui eſt comme la lie de la corruption d'Adam, ou on a à gouverner une Republique composée, non de quelques parfaits : mais de tant de millions de fideles imparfaits de l'ancien & du nouveau monde,
Introd. c. 8. *e non più toſto da quello che può ſperarſi in queſta feccia d' Adamo.*

La veritable politique *religieuſe* ſelon ce Cardinal, poſe donc pour maxime generale, que pour faire des loix, il faut ſe regler ſur la diſpoſition des peuples; qui eſtant imparfaits, doivent eſtre conduits ſelon que Dieu & la nature les mettent ſur la terre au temps où nous ſommes,
l. 9. c. 9. *dovendo governare gli huomini quali Iddio e la natura gli producono*

ducono al mondo; Et il faut proposer une forme qui soit proportionnée aux dispositions de la matiere, c'est-à-dire, proposer des Loix accommodées à l'humeur des Peuples, & non pas vouloir introduire des idées qui ne soient fondées que sur ce qui devroit estre par rapport à Dieu, *dignè Deo*, comme a parlé S. Paul: d'où le Cardinal Palavicin laisse à conclure, que les loix de l'Eglise ne doivent pas estre telles qu'elles seroient, par exemple, si on estoit obligé d'aimer Dieu par un acte d'amour, vertu Theologale; si on estoit obligé de tendre à la perfection de cet amour, & si on estoit maudit en faisant cet œuvre de Dieu negligemment. C'est un zele d'ignorans, *zelo imperito* Introd. *d'alcuni*, que de confondre ce qui est c. 10. le meilleur à faire avec ce qui est le meilleur à ordonner, comme si l'un estoit l'autre, *che confondono l'ottimo à farsi* Ibid. *con l'ottimo à commandarsi*, ne s'appercevant pas que les loix sont pour lors tres-mauvaises, quand elles prescrivent ce qui est de plus excellent, c'est à dire une perfection impossible, *le leg-* l. 1. c. 25. *gi tal ora son' pessime quando prescrivono l'ottimo, ciò è una perfezion inosservabile.*

Ainsi pour faire des loix selon la verita-

ritable politique charnelle, il faut prendre garde si on réüssira à les faire observer, *che poi successe*, & si la reforma-
Introd. c. 10. tion que l'on pretend donne esperance de succez, *riformation riuscibile*. Car si au contraire on fait des loix, lesquelles il n'y ait pas d'apparence qu'elles introduisent la reformation que l'on se propose, ces loix deviennent un poison dans la politique; il est donc important de s'instruire à prendre si bien ses mesures pour faire des loix Ecclesiastiques, que le succez en soit infaillible, car il ne faut pas s'imaginer avec les zelez ignorans, qu'il faut suivre l'an-
l. 21. c. 6. tiquité, *Usaronsi per l'antichi tempi, adunque deonsi rimettere in uso*. L'antiquité ne doit point servir de regle à l'Eglise presente; elle ne doit point aussi estre gouvernée par des Conciles & par les Evêques assemblez, au contraire il n'y a point de conjonctions d'astres dont les influences soient plus perilleuses à l'Eglise, que le sont celles des Conci-
l. 16. c. 10. les, *non si può imaginar congiunzione di più pericolosa influenza che un synodo generale*.

L'Eglise ne doit point estre gouvernée par les Evêques chacun pour sa portion de l'Episcopat, comme si ce n'estoit

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

n'estoit qu'un même Episcopat en soy, commun aux Evêques & au Pape. C'est une doctrine seditieuse que de pretendre cette solidité, *quella sediziosa dottrina.* Le Cardinal Palavicin s'employe dans la suite de son Histoire à refuter ces erreurs, & à établir les maximes opposées, afin de purger du poison de ces erreurs la politique Religieuse de l'Eglise; & il en conclut fort bien la necessité d'un Monarque qui soit chef de l'Eglise, Empereur & Roy de tout l'univers, qui soit comme l'ame & la forme de l'Eglise, pour l'informer, l'animer, & la diriger selon les loix de la veritable, qui est selon la chair, *secondo la carne.* Ibid.

ARTICLE II.

Premiere erreur des zelez ignorans refutée, qui est que par les loix de l'Eglise on doive obliger les hommes de vivre selon que merite l'amour de Dieu, l'esperance du Paradis, la crainte de l'Enfer. On doit faire des loix agreables, & commodes à la nature corrompuë.

LEs loix se corrigent & se changent selon qu'elles sont approuvées par les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

l.23.c.11. les Peuples qui en font l'épreuve, *non è stato mai al mondo alcun senato ne sacro nè profano le cui leggi non habbiano in qualche parte ricevuta la correzzione dalla proua.*

C'est pourquoy, quand même on auroit quelque esperance du succez, c'est prudence de tenter & de voir ce qui seroit agreable au commun du
Ibid. monde en cas qu'il reüssist, *talora è prudenza il tentare eziandio con dubio dell' evento ciò che se riuscisce sarebbe grato al commune.*

Ainsi la regle qu'il se faut proposer en faisant des loix, est la disposition où sont les Peuples pour les recevoir, autrement si elles ne leur sont agreables, ce seroit ignorance & zele indiscret de vouloir faire violence à la nature corrompuë.

Or pour juger des inclinations des Peuples, il ne faut pas considerer celles qu'ils auroient si leur nature estoit saine, il faut considerer celles qu'ils ont leur nature estant corrompuë par le pe-
Introd. c.8. ché d'Adam, *in questa feccia d' Adamo,* car Dieu ne veut pas arracher de nos cœurs les inclinations que nous appor-
l.1.c.25. tons au monde en naissant, *non vuole Iddio sveller da gli animi le innate inclinazioni.*

nazioni. Par exemple les hommes, dans la corruption de leur nature, ont horreur de la povreté & du travail qui l'accompagne, les povres estant forcez de travailler pour gagner leur vie. Les hommes dans leur corruption aiment l'oisiveté; il faut donc entretenir dans l'esprit des hommes l'horreur qu'ils ont de la povreté, *in tal' maniera si man-* l. 9. c. 5.
tiene l'horrore verso la povertà come compagna dello stento.

Voila l'inclination que la Politique Religieuse selon la chair doit entretenir; d'où l'on doit conclure que les richesses faisant une partie de la felicité de l'homme, ce seroit peché de ne travailler pas à s'enrichir. Pareillement la nature corrompuë a honte de la povreté; elle la trouve honteuse; cette pensée fait qu'elle la craint où pour soy ou pour ses descendans, *turpis ege-* Ibid.
stas, temuta da lui ò in se stesso ò nella discendenza; que doit donc faire la Politique Religieuse selon la chair? Détrompera-t-elle l'homme de ces pensées? Non, au contraire elle les doit entretenir, les suivre & y accommoder ses loix. C'est la consequence du Cardinal Palavicin. Lorsqu'on en cherche la raison, il est visible qu'il n'y en

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

peut pas avoir d'autre, ſinon que la nature corrompuë ſuivant cette horreur, cette honte, & cette crainte de la povreté travaillera pour s'enrichir, & que ce travail ſera une grande vertu, parce que tout acte qui ſert à la felicité de l'homme, eſt acte de vertu; qu'elle évitera l'oiſiveté qui eſt un peché contraire à la felicité charnelle de la republique Chrétienne, & qui eſt cauſe que les riches mêmes tombent dans la povreté opposée à leur felicité. Là où ſi la Religion au contraire apprenoit aux peuples que le travail, bien loin d'eſtre à craindre eſt une choſe commandée même aux riches, que la povreté bien loin d'eſtre un eſtat de ſoy honteux, eſt la premiere des beatitudes Chrétiennes, comme Noſtre Seigneur l'a preſché dans ſon Evangile, cette foy rendroit l'homme indifferent du moins à l'égard des richeſſes & de la povreté, & tombant dans la povreté, il ſe croiroit heureux dans cet eſtat d'humiliation que Jeſus Chriſt a choiſi pour ſoy-même, ainſi la crainte, l'horreur & la honte, ne l'obligeroient plus à travailler pour eviter la povreté & pour acquerir des richeſſes. Cette indifference Chrétienne & ſpiri-

ſpirituelle le rendroit moins ardent au travail, auſſi-bien qu'au profit, plus tranquille & moins ſoucieux du lendemain: ce qui ne ſeroit pas utile à la felicité charnelle de la republique Chrétienne, ny conforme par conſequent à la vertu.

La même choſe arriveroit ſi la premiere & principale portion des biens de l'Egliſe eſtoit employée au ſoulagement des povres, & non pas à enrichir les Preſtres & les gens d'Egliſe; car que ſeroit-ce ſi les hommes corrompus comme ils ſont voyoient lorſqu'ils ſeroient povres de ſi grands biens & une abondance ſi aſſurée pour eux, *che ſarebbe quando vedeſſero una provi-* l. 9. c. 9.
ſione abondante e ſicura per tutti i poveri. Cela donc ſuppoſé, quelle loy ſuivant les inclinations de la nature corrompuë, établira la Politique Religieuſe & charnelle qui eſt la veritable; elle établira pour loy que la premiere & principale portion des biens Eccleſiaſtiques ne ſera pas employée pour le ſoulagement des povres: mais pour enrichir les gens d'Egliſe, & pour faire leur felicité ſelon la chair.

Si les zelez ſoûtiennent que la premiere & principale partie des revenus

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Ecclesiastiques devroit estre employée
Ibid. au soulagement des povres, *che la prima e principal parte delle Ecclesiastiche entrate doverebbe applicarsi à poveri e non à ministranti.* La Politique Religieuse & charnelle condamnera cette maxime, comme directement contraire à l'heureux estat de la Republique, à l'institution de Dieu & de la nature,
Ibid. *ed io affermo che ciò sarebbe un costume dirimpetto contrario al felice stato della republica ed à gl'istituti di Dio e della natura.*

Ainsi la nature *corrompuë* aime la volupté, & elle invite même les hommes à toutes leurs actions par le motif de quelque plaisir, comme par exemple au boire & au manger, afin de goûter ce qu'il y a de delicieux dans les ali-
l. 9. c. 9. mens, *la natura medesima c'insegnò questa prudenza invitando gli huomini à mantener la propria vita col diletto del cibo.*

La nature corrompuë hait tout ce qui est moins commode & moins delectable, que ce qu'elle a accoûtumé de
Introd. c. 10. goûter dans la vie qu'elle mene, *all'orecchie loro suonera sempre molesta la vita men' commoda e men dilettevole della passata*: & cette affection est si naturel-

le

le à l'homme qu'on la remarque par experience dans les communautez les plus mortifiées, & les plus saintes, *e* Ibid.
questo affetto è si naturale dell'huomo che suole sperimentarsi in ogni communità eziandio più mortificata e più santa. Que fera donc la politique charnelle & religieuse? Arrachera-t-elle ces inclinations de la nature corrompuë pour la volupté? Dieu ne le veut pas. *Non* l. 1. c. 25.
vuole Iddio svellere dagli animi le innate inclinazioni. Apprendra-t-elle à l'homme, qu'il est obligé de n'aimer dans l'usage des choses, que ce qui est precisement necessaire pour mieux faire une action de vertu, & non pas faire cette action de vertu par le seul motif d'y trouver du plaisir selon les sens de la chair? Il est visible que si la Religion Chrétienne établissoit ces maximes, la vie des Chrétiens seroit une continuelle mortification, & toute l'ardeur qui les fait agir dans le monde pour s'y élever, s'enrichir, & jouir de la felicité humaine selon la chair seroit amortie. Ce seroit la ruine de la politique du Cardinal Palavicin, qui est la plus excellente des vertus morales, dont l'objet est la felicité charnelle, des richesses, des honneurs & des voluptez

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

ſenſibles : que doit donc faire cette Politique Religieuſe ? Voicy ce qu'elle doit faire ſelon noſtre Cardinal ; les Payens propoſent à la nature corrompuë des voluptez qui nourriſſent les vices attachez à l'Idolatrie : L'Egliſe doit propoſer aux Chrétiens des plaiſirs qui ſervent de remede à l'Idolatrie, & comme volupté pour volupté ; ſi elle eſtoit égale de part & d'autre, la nature eſt tellement corrompuë, qu'elle prefereroit l'Idolatrie au culte du vray Dieu ; l'Egliſe doit faire enſorte que dans les voluptez qu'elle preſente aux peuples, il y ait plus de delicateſſe, & de ce qui pique l'appetit & les ſens, que non pas dans celle que l'on goûte hors ſa Communion ; & que le plaiſir ſoit plus grand dans ce qu'elle employe pour guerir les vices, que dans ce que le Paganiſme ou l'Hereſie employe de volupté pour les nourrir,
l. 1. c. 23. *ed è conforme non ſolo alla pietà, ma eziandio alla politica, il far che i teatri più ſontuoſi e più dilettevoli ſian quelli dove il vizio ſi medica, non dove ſi nutre.* Par exemple, dit le Nonce Aleandre, le peuple veut des theatres & des ſpectacles, il en aime la volupté, *vuole il popolo i teatri*, l'Egliſe fera-t-elle
donc

donc des loix contre les Theatres, les Comedies, & l'amour de la volupté? Non, mais elle s'accommodera à cette inclination naturelle du peuple, & elle fera que dans les ſpectacles qu'elle donnera aux Chrétiens, il y aura plus de volupté que dans les ſpectacles du Paganiſme. Voila ce qu'on appelle veritable Politique Religieuſe ſelon la chair, guerir l'amour de la volupté en luy donnant plus de volupté charnelle dans l'Egliſe qu'on n'en auroit, ſi on vouloit demeurer malade hors ſa Communion; c'eſt la Politique Religieuſe que Jeſus Chriſt eſt venu établir dans ſon Egliſe, dit le Cardinal Palavicin, afin de ſignaler ſon peuple ſur la terre par les prerogatives de ſes plaiſirs, *queſto governo diſſegnato da Chriſto per ſignalare in terra con manifeſta prerogativa il ſuo popolo.* l. 1. c. 23. C'eſt pour l'établiſſement de cette politique qu'il eſt mort; voilà la felicité & le bien public de l'Egliſe ſelon la chair, c'eſt l'objet de cette vertu, la premiere & la plus excellente de toutes les vertus morales; c'eſt par cette Politique Religieuſe que l'Egliſe fait de ſes grands biens, de ſes honneurs & de ſes voluptez charnelles, la vocation même à la foy pour tous les hom-

hommes, & la vocation à la Clericature pour ceux qu'elle y appelle, comme on verra dans la ſuite. Au lieu de s'amuſer à faire des loix contraires à l'eſtime des richeſſes, des honneurs & des plaiſirs charnels, elle établit ainſi cette maxime de la vraye Politique du ſiecle, qu'il faut conduire les hommes ſelon les inclinations de leur nature, *do-*
l. 9. c. 9. *vendo governare gli huomini, quali Iddio e la natura gli producono al mondo.* Car Dieu & la nature les produiſant tels qu'ils ſont, il n'y a qu'à les gouverner ainſi.

ARTICLE III.

Seconde erreur des zelez ignorans, que le meilleur à faire eſt auſſi le meilleur à commander. Il eſt meilleur de commander ce qui eſt ſelon la nature, que ce qui ſeroit meilleur à faire ſelon Dieu.

IL ſeroit meilleur d'obſerver les Loix qui ſont faites, parce que la Loy eſt la regle qui dans le temps qu'on l'a faite, eſt reputée la meilleure pour bien gou-
l. 7. c. 2. verner, *la legge, il che vuol' dire la regola riputata la migliore per buon' governo.* Et les zelez ignorans voudroient qu'on euſt pour loy generale celle qui
com-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

commande d'obſerver les loix déja é-tablies, parce que c'eſt la meilleure cho-ſe qu'on puiſſe faire. C'eſtoit auſſi une des demandes que les Ambaſſadeurs de France avoient à faire au Concile de Trente, à ſçavoir; que les reglemens & les loix des Conciles fuſſent obſer-vées ſi exactement qu'elles ne puſſent pas tomber ſous l'entrepriſe des diſpen-ces, & c'eſtoit une demande, dit le Cardinal, qui n'alloit pas à moins qu'à ſapper la Monarchie de l'Egliſe, *che le* l.19. c.11. *coſtitutioni fatte da Concilii non cadeſ-ſero ſotto diſpenſazioni, laqual domanda tendeua ad abbatere la Monarchia.* Ce fut en effet le vingt-huitiéme des 34. Articles de reformation que ces Am-baſſadeurs propoſerent au Concile, à ſçavoir que l'on ne puſt diſpencer des Canons qui defendoient le mariage aux degrez prohibez, ſinon en faveur des Roys & des Princes pour le bien pu-blic.

Il eſt bien aiſé de faire voir le poi-ſon de cette erreur que ce qui eſt le meilleur à faire ſoit auſſi le meilleur à commander. Soit qu'on la conſidere par rapport aux loix divines qui diri-gent les affections interieures du cœur, ſoit qu'on la conſidere à l'égard des

loix.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

loix humaines de l'Eglise, qui ne sçauroient diriger que les actions exterieures, elle est toutafait pernicieuse. Car pour l'interieur, Dieu estant le grand bien invisible de l'homme, il est certain que de l'aimer par un acte d'amour, vertu Theologale, seroit le meilleur, comme aussi de mettre son affection davantage à ce bien invisible, que non à ceux que l'on void; mais est-ce le meilleur de dire que Dieu l'a ainsi commandé? Non, parce que ce commandement ne seroit pas accommodé à la condition de la pluspart des hommes qui sont dans l'Eglise, qui mettent davantage leurs affections à ce qui se void, qu'à ce qui ne se void pas, *molti*
l. 9. c. 9. *maggiormente s'affezzionano à quel che si vede che à quel che si crede.* Cette loy d'amour ne leur seroit pas agreable estant corrompus comme ils sont: de-même vouloir tendre à la perfection de cet amour actuel de Dieu, seroit asseurement le meilleur: mais seroit-ce le meilleur de prescher qu'on y est obligé par commandement? Non sans doute par la même raison du Cardinal Palavicin. Ainsi de dire que celuy qui fait cet œuvre de Dieu negligemment, est maudit, on void clairement le venin d'une

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

d'une pareille doctrine, & combien elle jetteroit de personnes dans le desespoir. Voila ce qui regarde les loix divines qui reglent les mouvemens & les affections de l'interieur des hommes.

Quant aux Loix humaines de l'Eglise qui ne sçauroient regler que les actions exterieures, posé que l'on fasse une Loy qui oblige les Chrétiens à observer tous les Canons indistinctement, ainsi qu'a fait le Concile de Trente en ces termes, *sciant universi sacratissimos Canones exactè ab omnibus & quoad ejus fieri poterit indistinctè observandos*, *Sess.* 25. *c.* 18. Il n'y a point de doute que ce ne soit le meilleur d'observer tous les Canons, mais est-ce le meilleur à commander? Non; parce que cette Loy osteroit aux Princes de l'Eglise le pouvoir de déroger aux Canons, & de faire grace en cela à ceux à qui ils le jugeroient à propos, *derogando per ordinario alla lege; prima de due qualità che massimamente son' bramate del principe.* l. 7. c. 2. Or deroger aux Canons ou aux Loix en faveur de ceux qu'on veut gratifier, c'est la premiere des deux qualitez que l'on desire davantage en un Prince, & cette qualité est une des plus effectives qu'il puisse avoir:

Cor-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Corrompre & ruiner cette qualité en luy ostant ce pouvoir, est une des plus pernicieuses, *il pessimo suole essere una corruzione dell' ottimo.* Ainsi il est aussi manifeste à cet égard, que c'est une erreur tres pernicieuse que le meilleur à faire soit le meilleur à commander.

Cela se remarque dans les Loix faites par le Concile Trente, car si le Pape les vouloit observer & ne pas faire grace quand il le juge à propos; la source de ses bien-faits tariroit d'une
Introd. c. 10. moitié toute entiere, *se'l Papa vuol' osservare quelle leggi, il fonte della sua beneficenza asciugasi per metà.*

Or la puissance de bien faire est l'un des deux pivots sur lesquels roule & se maintient le respect pour les puissan-
l. 23. c. 3. ces, *la facoltà di benefacere è un de' due cardini sopra cui sostiensi la venerazione de Principati.*

Le respect qu'on a pour les Princes est la base la plus ferme de leur Empire & de leur autorité, *quella venerazione ch'è la base del loro Imperio.* L'autorité du Pape est le fondement de l'Eglise & de son gouvernement selon la chair aus-
l. 1. c. 25. si bien que selon l'esprit, *del qual governo la base è l'autorità del Pontefice.*

Ainsi à suivre l'ordre de toutes ces

veri-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

veritez & à conclure de la premiere à la derniere , il est manifeste que poser cette maxime, *que le meilleur à faire soit aussi le meilleur à commander* , c'est poser un principe qui détruit le fondement de l'Eglise ; & voila l'importance de détromper l'entendement humain des fausses maximes de la politique des zelez ignorans , hommes vulgaires , esclaves des opinions du vulgaire.

Ce qui est le meilleur a faire est desirable , il en faut demeurer d'accord , mais plus desirable que possible , *più* l.19. c.11
desiderabili che possibili. Il est plus desirable qu'accommodé à la condition des hommes , la nature même a égard à ce qui convient à l'estat des hommes , & évite ce qui ne leur est pas proportionné selon les esprits , les temps où l'on est & où ils vivent , *non adattate* Ibid.
alle condizioni degli huomini come fà la natura ed allo stato del mondo che portavano i tempi.

Il est donc bien évident que les Loix de l'Eglise doivent estre agreables & accommodées aux inclinations de la nature corrompuë , telles qu'elles sont, & non telles qu'elles devroient estre par rapport à Dieu. Pour bien gouverner l'Eglise , il ne faut qu'observer comme

me on vit dans le temps present & s'y accommoder, car si la Loy a l'homme pour son objet & comme sa matiere, il est aussi comme acteur à l'égard de la Loy, & il se maintient dans toutes les inclinations qu'il a apportées au monde, & dans toutes les habitudes où
l. 6. c. 4. de fait il est engagé, *i quali hanno per attori e per soggetto gli huomini che sono di fatto al mondo e con l'inclinazione e con l'usanza che di fatto hanno.* C'est pour cela qu'il faut regler le droit sur le fait, non le fait sur le droit: Le droit estant immuable de sa nature, qui s'y arresteroit ne feroit rien, & c'est encore une des erreurs pernicieuses des zelez ignorans qu'on va refuter.

ARTICLE IV.

Troisiéme erreur des zelez ignorans; que l'antiquité doit servir de regle pour la conduite de l'Eglise presente. Cette erreur vient de l'instinct du Diable. C'est une folie de croire que ce qui est ancien soit le meilleur. Les anciennes Loix sont de l'enfance de l'Eglise.

LE R. P. Diego Lainez dans ce discours fameux qu'il fit au Concile de Trente sur la reformation de l'Egli-
l. 8. c. 15. se, *voto famoso*, parlant du rétablissement

ment des Elections selon l'ancienne maniere qu'on les prattiquoit dans l'Eglise, dit que ceux qui vouloient renouveller ces usages & autres pareilles coûtumes anciennes, estoient poussez à cela par l'instinct du diable, *Coloro che volevano rinovare tali usi antichi muoversi per l'instinto del diavolo.* Que les François demandoient qu'on rétablist cet ancien usage, mais qu'il doutoit que les miseres de ce Royaume ne fussent un châtiment de Dieu sur cette nation pour s'estre en quelque façon separée dés le temps du Concile de Basle, *dubitar egli de Francesi come di tali che forsè erano gastigati da Dio ne' presenti infortunii per qualche loro separazione fin dal tempo di Concilio di Basilea.* Leur raison, dit-il, est qu'on en avoit ainsi usé aux premiers siecles de l'Eglise, dont on doit remettre ces Elections en usage, *usaronsi per gli antichi tempi adunque deonsi rimettere in usu*, Et moy replique ce Pere, je dis au contraire, on avoit accoûtumé d'en user ainsi, donc on ne les doit pas rétablir, *più tosto seguirne il contrario*, en voicy la raison ; puisqu'on avoit accoûtumé d'en user ainsi, on n'eust pas cessé de le faire si on n'eust remarqué les incon-

l. 21. c. 6.

Ibid.

Ibid.

inconveniens de cet usage, on les a remarquez, & c'est pour cette raison qu'on l'a abandonné, & c'est pour là même raison qu'on ne le doit pas rétablir, *percioche s'erano sperimentati loro inconvenienti & però elle dimesse.* Ibid.

Car pourquoy l'Eglise auroit elle abandonné les anciennes coûtumes de sa discipline, si elle ne s'estoit apperçuë des inconveniens dont cette discipline estoit suivie? Est-ce que le monde aujourd'huy est moins sage qu'il n'estoit au commencement? Ce seroit une grande folie de le croire.

C'en est en effet une grande, dit le Cardinal Palavicin, de s'imaginer que tout ce qui est ancien est meilleur,
l.23.c.10. *è gran' folia il credere che tutto l'antico fosse megliore del moderno.* l'Eglise a eu
l.8.c.17. son enfance, *infanzia per così dire della chiesa*, dans ce temps-là elle estoit petite, & le nombre de ses fidelles n'estoit pas grand comme depuis il l'est
Ibid. devenu, *quando il numero de' fedeli non era ancora ben cresciuto.* Or ce qu'on pense & ce que l'on fait dans le temps de l'enfance n'a pas les avantages que l'âge a coûtume d'apporter. Ainsi ce qui est ancien n'a esté ny fait ny pensé que lorsque le monde estoit encore

tout jeune, & pour ainſi dire encore enfant, *l'antico era penſato e fatto del* l.23. c.1. *mondo ancora moderno*: mais ce qui eſt nouveau eſt fait & penſé dans l'âge meur & avancé du monde, *e per contrario il* Ibid. *moderno, del mondo già divenuto antico*: ainſi c'eſt une erreur de vouloir rétablir les anciennes coûtumes de l'Egliſe & de ſa diſcipline telle qu'elle eſtoit du temps des Apoſtres & dans les premiers ſiecles, & c'eſt, pour ainſi parler, vouloir faire retomber l'Egliſe en enfance, *nell' infanzia della chieſa.* Or y a-t-il un homme avancé en âge qui vouluſt ſe remettre au lait ou à la mammelle pour vivre demême qu'il faiſoit lorſqu'il eſtoit encore enfant, *nè il gio-* l. 1. c. 25. *vane potrebbe tornare al vitto che usò bambino.* Ne ſeroit-il donc pas ridicule de vouloir que cela ſe fiſt dans un corps politique, comme eſt celuy de l'Egliſe? *così parimente accade ne' corpi politici.* Ibid. Ainſi il faut regler la politique preſente de l'Egliſe, non ſur ce que firent autrefois les anciens Papes, mais ſur ce qu'on peut eſperer qui reüſſira dans l'eſtat preſent où elle eſt, *miſuriamo quel che può* Ibid. *riuſcire ſecondo il preſente ſtato del Chriſtianeſimo, non quel che i Ponteſici hanno fatto altre volte.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

ARTICLE V.

Simplicité des anciens Conciles opposée à la politesse & au regal dont userent les Legats Presidens au Concile de Trente à l'égard de Philippe II. Vouloir rétablir l'ancienne simplicité, c'est remettre les hommes à vivre de glands. Le changement qui se fait dans le monde n'est pas en pis.

CE seroit un aveuglement bien ridicule & une extravagance incapable d'estre approuvée si on la proposoit, de vouloir, par exemple, retenir les manieres & l'ancienne simplicité de
l. 6. c. 4. l'Eglise dans les Conciles, *onde saria sciocchezza derisa ritener lo stile de l'antica simplicità nell' Ecclesiastiche radunanze.* Car comme dans les Conciles de nos siecles les plus grands Princes de la terre y ont part & s'y interessent,
Ibid. *di cui sono partecipi i maggiori principi della terra*; Sera-ce une vanité criminelle & condamnable d'en user à leur égard, comme en userent les Legats du Concile de Trente à l'égard de Philippe II. lorsqu'il passa par cette Ville pour s'en aller en Espagne, & qu'il y fut magnifiquement regalé par ces Presidens du Concile? Pour moy, dit le

Car-

Cardinal Palavicin, je ne crois pas qu'on puisse me taxer de cette vanité si je recite dans mon Histoire les ceremonies de cette feste, *nè par' mi dannabile di vanità il narrar le cerimonie che vi seguirono.* Car aprés plusieurs autres Festes en l'honneur de ce Monarque, les Legats firent élever à 300 pas de la Ville, dans une petite Isle sur la Riviere d'Adige, un Palais d'une tres-belle charpente, revestu dedans de riches tapisseries, orné de peintures & statuës excellentes. En ce lieu ils luy donnerent un tres magnifique festin accompagné d'une Musique charmante. A l'issuë du repas, selon la coûtume d'Allemagne, commença le Bal, le Prince y dansa, & le Bal fut suivi de diverses joustes & jeux ou furent representées les principales prouesses de Chevalerie décrites dans l'Arioste, dont le Poëme paroissoit depuis peu de temps, *segui-rono le danze, ove ballò il principe stesso.* Or on n'a jamais rien vû de pareil dans le temps & les lieux des anciens Conciles. Constantin a-t-il dansé & donné le Bal au Concile de Nicée? Theodose au premier de Constantinople & ainsi des autres? Quelle apparence y auroit-il cependant de vouloir

l. 11. c. 13.

l. 11. c. 15.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

faire remonter l'Eglise aujourd'huy à cette ancienne simplicité, & empescher les Princes, par exemple; de donner le Bal aux Conciles? On demandera peut-estre, dit Aleandre Nonce du Pape Leon X. dans la Diette de Wormes: mais vivoit-on ainsi dans les premiers
l.1.c.25. siecles? *Come si viveva ne' primi secoli?* je répondray, dit-il, que par ce même raisonnement on pourroit entreprendre de persuader aux hommes de vivre de glands, parce qu'on dit que dans le premiers temps du monde les
Ibid. hommes en faisoient leurs repas, *mà con questa forma d'argomentare si potrebbono ridurre gli huomini à cibarsi di ghiande, perche leggiamo che cosi negli antichi tempi si viveva.*

Par ce même raisonnement, continuë ce Nonce, on pourra entreprendre de persuader aux Princes de vivre comme les premiers fondateurs des Estats, sans Gardes autour de leurs personnes, sans antichambres dans leurs Palais, *i Principi à star senza guardie, senza anticamere*; on pourra exhorter les Princesses & leurs filles à laver encores la lessive ou savonner leur linge, & filer & coudre comme faisoient autrefois les filles d'Auguste avec leur mere,

ce

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

ce Maiſtre du monde ne voulant eſtre habillé que de l'étoffe qu'elles avoient filé de leurs propres mains, *le figliuole de' Rè à lavar i panni.* Ibid. l. 1. c. 25.

Mais ne ſçait-on pas que les humeurs changent avec l'âge, *chi non sà che ſi come ne' corpi humani ſi mutano le compleſſioni e biſogni ſecondo l'età ?* Ibid. Il feroit beau voir qu'on vouluſt ſuivre aujourd'huy dans les bâtimens les regles de l'Architecture d'il y a 400 ans, *l'architettura di quattro cento anni ſono*; l. 6. c. 4. qu'on vouluſt chanter, & peindre les Images qu'on adore dans nos Egliſes ſur le modelle de ce même temps-là, *la pittura di quel tempo nell' adorate imagini degli altari, la muſica di quel tempo nell' armonia ſacra del coro.* Ibid.

La maxime qu'on doit donc oppoſer à celle des zelez ignorans qui ne ſçavent pas le monde, eſt de leur dire en general, changement de temps changement de coûtumes, *altri tempi altri coſtumi.* l. 23. c. 10.

Le monde eſtant aujourd'huy raffiné ou du moins fort changé, le commerce civil & politique a auſſi receu des changemens, & c'eſt comme par un commun conſentement que ce changement dans la politique s'eſt in-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

troduit à proportion dans la maniere de traitter les affaires Ecclesiastiques, 1.6.c.4. *Essendosi adunque ò affinato ò almeno mutato il sentimento degli huomini e il commercio civile, è convenuto che à proporzione di quello si mutino ancora le maniere di trattar gli affari Ecclesiastici.* En effet les hommes d'à present ont leurs inclinations conformes au siecle present & non au temps passé; pourquoy dans les affaires Ecclesiastiques n'auront-ils pas aussi leurs usages & leurs coûtumes conformes au temps present? Et pourquoy seront-ils obligez de suivre de vieilles coûtumes de Ibid. leurs ayeux, *gli huomini con l'inclinazione e con l'usanza che di fatto hanno, e non quelli e non quali furono à tempi andati.*

Qu'on ne dise point que le monde est à present pire qu'il n'estoit jadis: pareils discours sont ou des chansons ou des proverbes de Theatre, ce sont plaintes & lamentations du vulgaire Introd. c. 8. ignorant, *il dire che'l mondo presente sia peggiore dell'antico, sono proverbii delle comedie e querele del volgo*; pour s'y laisser surprendre il faut n'avoir gueres d'erudition, *privo di erudizione che ciò credesse.* Deferer creance à ces sortes de proverbes communs est ce qu'on appel-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

appelle avoir l'entendement esclave des opinions de la multitude, *intelletto schiavo dell' opinioni volgari.* Il n'est donc point vray que les derniers siecles soient plus corrompus que les premiers; il est bien vray que le nombre des méchans est augmenté, mais celuy des gens de bien l'est aussi, parce que l'Eglise a bien plus d'étenduë qu'alors: Et si l'on dit qu'autresfois l'Eglise avoit plus de Saints, on peut dire aujourd'huy que l'Eglise presente à plus de Fideles sauvez, *se questa più feconda di santi, quella* l. 1. c. 25. *è più abondante di salvi.*

Ces veritez estant si évidentes, quand la lecture de mon histoire, dit le Cardinal Palavicin, ne produiroit point d'autre fruit, du moins je m'assûre qu'elle desabusera le monde de ces sortes d'erreurs populaires: *Io mi confido* l. 16. c. 10. *che la lezione di questa mia istoria, ove non partorisse altro frutto, levarà uno scandalo assai commune da persone zelanti ma inesperte negli affari civili e nel corso del presente mondo politico, ciò e perche i Papi non usino à nostra età di raunare i concilii come usavasi per altri tempi, come persuadono i canoni.* Car l'erreur de regler l'Eglise sur l'antiquité, est une de ces erreurs des ze-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

lez ignorans, & eſt de même nature que celle du gouvernement par la voye des Conciles dont on va examiner l'extravagance.

Article VI.

Refutation de la quatriéme erreur des zelez ignorans, que l'Egliſe doit eſtre gouvernée par la voye des Conciles, comme elle l'a eſté durant quinze cens ans. Les Provinciaux difficiles à aſſembler. Les Nationaux ont toûjours eſté en horreur aux Papes; & les Generaux n'ont que des influences malignes pour l'Egliſe.

LE R. P. Diego Lainez dans le diſcours celebre qu'il fit au Concile de Trente ſur la reformation de l'Egliſe parle ainſi des Conciles. Pour ce qui regarde les Conciles Provinciaux ils ne pourroient eſtre aſſemblez qu'avec de
l. 23. c. 10. grandes difficultez, *Sinodi Provinciali congregherebbonſi difficilmente.*

Mais ce qui doit les faire craindre eſt qu'ils degenereroient aiſement en Conciles Nationaux, ce qui ne pourroit arriver ſans grand peril pour l'Egliſe, *mà ben sì ne ſeguerebbono i Nazionali con grave riſchio della chieſa.* Auſſi les Papes ont toujours eu en hor-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

reur tout Concile National, *Concilio Nazionale sempre aborrito da Pontefici*, parce que ces sortes de Conciles ne sont propres qu'à exciter des nouveautez parmy les Catholiques, *atto fra Catolici à suscitarne novità.* l.14. c.12. Ibid.

Or quoyque les nouveautez, comme on a veu, ne doivent pas estre rejettées, & que les choses anciennes ne soient pas toutes bonnes, les nouveautez que les Conciles nationaux peuvent produire, sont toutes mauvaises; & de toutes les coûtumes anciennes il faut sur tout regarder comme mauvaise celle de l'usage des Conciles nationaux, & c'est une louable nouveauté que celle de n'en plus assembler. Or pour bien discerner dans la Politique les bonnes nouveautez d'avec les mauvaises, il ne faut qu'observer les regles que nous avons déja posées, de s'accommoder aux temps, aux lieux, aux humeurs des personnes, enfin d'ajuster la forme aux dispositions de la matiere.

Mais pour revenir aux Conciles Generaux il n'est pas à propos, dit le P. Diego Lainez, que le precedent Concile determine le temps de celuy qui doit suivre, comme fit le Concile de Constance, parce que ce seroit donner

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

ner lieu aux opiniâtres d'appeller des Sentences du Pape au futur Concile, & ce seroit oster de l'Eglise l'obeïssance &
l. 23. c. 3. l'unité, *perche cio sarebbe data occasione a' contumaci d'appellar delle sentenze del Papa al futuro Concilio, togliendosi l'ubidienza e l'unità del Christianesimo.* Il y a plus, les influences d'un Concile General ne sçauroient estre que funestes à l'Eglise, *nel Cielo mistico della*
l. 16. c. 10. *chiesa non si può imaginar conjunzione di più periculosa influenza che un Sinodo generale.* Il en est du Ciel mystique de l'Eglise comme du Ciel visible & corporel où Dieu a placé ce grand nombre d'Astres que nous voyons, mais tous éloignez & separez les uns des autres par des espaces si considerables; s'il les assembloit tous en un même lieu, ne seroit-ce pas pour perdre toute la nature & pour la confondre? Ainsi dans le Ciel mystique de l'Eglise, les Prelats sont comme des Astres de differente grandeur, tout seroit perdu au temps où nous sommes s'ils estoient assemblez, & cela ne se pourroit entreprendre sans tenter Dieu ma-
Ibid. nifestement, *sarebbe appunto un tentare Dio.* Il est bon d'en voir plus en détail les raisons.

Pre-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Premiere Raiſon politique contre la tenuë des Conciles.

Par tout où il y a plus grand nombre de gens aſſemblez, il y a plus de teſtes & d'opinions, & là il ſe trouve toûjours de la difference d'avis & de ſentimens, ce qui produit de la diviſion: *Dove ſono più teſte e più cuori ivi ſempre è qualche diſcordia di pareri e di voleri.* Introd. c. 10.

La diſcorde dans les ſentimens & dans les avis eſt l'origine des diſputes & des conteſtations, *la diſcordia è l'origine del contraſto*, & comme dans les humeurs du corps, deméme dans les mouvemens de l'eſprit le contraſte eſt cauſe de la corruption, *e'l contraſto così negli umori del corpo come dell' animo è origine della corruzione.* Les Conciles ne ſont donc qu'une ſource de diviſions. Ibid. Ibid.

Seconde Raiſon.

Tout corps nombreux de perſonnes, quelque ſaint & ſublime qu'en ſoit l'ordre, renferme beaucoup d'ignorance, & eſt une ſource abondante & feconde de paſſions, *mi è noto che in ogni ordine numeroſo di perſone benche ſacroſanto e ſublime, talora ſi addenſa molta ignoranza ed alligna molta paſſione.* Fuſ- Introd. c. 9.

ſent même des Evêques qui composaſſent les Conciles, & quand les Evêques ſeroient Princes de leurs Dioceſes, quand ils en ſeroient les Roys; il eſt de la populace dans les Roys, dit fort bien
Ibid. le Philoſophe moral, *e però ben diſſe il morale, che ſi dava il volgo eziandio di Rè.* Or plus une populace aſſemblée eſt nombreuſe, il eſt manifeſte qu'auſſi y a-t-il plus d'ignorance & plus de paſſion.

Troiſiéme Raiſon.

L'authorité qui reſide en un Evêque ordinaire & commun, dit le Cardinal Palavicin, eſt de bien moindre relief que celle que donne la pourpre à un
l. 20. c. 2. homme de qualité, *tal baſſezza d'authorità qual conveniſſe ad un' ordinario Veſcovo e non ad un nobiliſſimo porporato.* Les Papes ſont élûs par ces eminentiſſimes, & ſont ordinairement de leur nombre, mais ces petits Evêques ne ſont tirez que du nombre des povres Preſtres de quelque Dioceſe inconnu,
l. 1. c. 25. & la multitude en eſt infinie, *una moltitudine immenſa di piccioli veſcovi eletti non frà un ſenato di Cardinali e dà un ſenato di Cardinali, mà da volgari Preti d'un anguſto territorio.* Or que peut-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

peut-on eſperer de grand d'une troupe d'Evêques de ce calibre? *Chi può ſperar ciò in una moltitudine di piccioli veſcovi.* Les Cardinaux ſont élevez dans l'opulence, & la foule de la Cour du Pape qui eſt celle de tout le monde: ils y entrent en connoiſſance des affaires de toutes les Egliſes de l'univers: de toutes parts il y a affluence de courtiſans, tous verſez dans la politique: ils s'y raffinent l'eſprit: mais ces petits Evêques ſont confinez avec leur petit revenu dans le territoire étroit de leurs Dioceſes où ils ſont contens de vivoter, *che ſi contentino di confinarſi con poche rendite in un anguſto territorio.* Ibid. Quelle erudition peut-on acquerir dans cette baſſeſſe de vie & d'education qui rende un Evêque capable de raiſonner dans un Concile ſur des affaires politiques qu'il n'entend pas, & qu'il ne peut pas avoir appriſes, & de donner ainſi des Loix à tout l'univers. Comme ils n'ont nul uſage du monde & des ſoupleſſes de Cour, comment pourroient-ils éviter d'eſtre duppez dans les conferences publiques ou particulieres qu'il faut avoir dans les Conciles avec les perſonnes du monde les plus rafinées dans la politique, & avec qui pourtant

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

il faut prendre des meſures & des reſolutions ? Comment le pourront-ils faire avec quelque ſuffiſance, ne s'eſtant jamais raffinez non plus que le Pape Adrien VI. dans aucune Cour d'Italie, ayant toûjours demeuré en Province &
l. 8. c. 17. dans des lieux particuliers, *nelle terre particolari, ſenza affinarſi in dottrina ed in ſenno nell' eccellente ſcuola della frequenza.*

Que peut-on donc eſperer de pareils ſujets aſſemblez dans un Concile, ſinon qu'ils ſeront emportez par leurs paſſions & par une ignorance épaiſſe & inconſiderée, ce qui ne convient pas
Introd. c. 9. à des Legiſlateurs, *gli affetti particolari ſi muovono talora da un ſolo ſguardo inconſiderato.*

Quatriéme Raiſon.

Une multitude de petits Prelats ſans aucune experience du gouvernement des Peuples ne peut produire qu'une pareille multitude de ſentimens peu reglez, & de projets propres à troubler l'Egli-
Introd. c. 10. ſe, *in una moltitudine di perſone per lo più non eſperte del governo de' popeli ſi potea dubitare che ſorgeſſero concetti ſtravaganti e di gran' diſturbo al ben della chieſa.* On en a veu l'exemple dans les

Evê-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Evéques assemblez au Concile de Trente même, *vescovi raunati in Trento*, *i* l. 5. c. 15.
più di loro inesperti degli affari mondani... i vescovi chi per imperizia di maneggio, chi per indiscrezione di zelo, &c. l. 6. c. 7.

Ne seroit-il pas fort à craindre qu'il prist fantaisie, par exemple, à ces petits Prelats de decider encore une fois comme on fit au Concile de Basle, la superiorité du Concile au dessus du Pape? *Era da temersi che non si resuscitasse la fastidiosa disputazione della maggioranza trà il Concilio e'l Pontifice.* Introd. c. 10.
Qui ne void quel trouble une telle decision apporteroit dans l'Eglise? C'est une opinion que l'on tient à Rome pour erronée, & qui est condamnée par le torrent des Theologiens & des Canonistes, *in Roma si tien per dottrina erronea e condannata dal torrente de' Theologi e de' Canonisti.* l. 9. c. 16.

Cinquiéme Raison.

Que peut-on attendre d'un Concile, sinon ce qu'on appelle *reformation*? Or il est certain que le seul terme de reformation sonnera toûjours mal, je ne dis pas seulement à l'oreille des courtisans de l'Eglise: mais aux Communautez mêmes les plus mortifiées & les

plus

Ibid. plus ſaintes, *à l'orrecchie ſuonerà ſempre moleſto il vocabolo di riformazione, e queſto affetto è ſi naturale del huomo che ſuole ſperimentarſi in ogni communità eziandio più mortificata e più ſanta.* Ce ſentiment eſt naturel, on n'aime point la reformation, car qu'entend on par ce terme de reformation, ſinon une autre vie plus eſtroitte, & moins commode que celle qu'on menoit auparavant, une vie moins delicieuſe, *il vocabolo di riformazione cioè di nuove ſtrettezze, di nuove proibizioni, di vita men commoda, men dilettevole della paſſata*; Or qui eſt-ce qui aime le retranchement de ſes plaiſirs? Et qui peut aſſeurer que le Concile même ne pouſſe pas les penſées de reformation juſqu'à des idées impoſſibles & Ibid. ſans apparence, *quella riformazione ideale non riuſcibile.*

Sixiéme Raiſon.

Toute multitude tombe dans l'une ou l'autre extremité vicieuſe, de pecher par excez d'animoſité ou par manque de courage, *è ſolito d'ogni moltitudine dar negli eſtremi ò di puſillanimità ò d'animoſità*, telle eſtoit la diſpoſition des Evêques aſſemblez au Concile de

Introd. p. 10.

Tren-

Trente, *come ſuole la moltitudine con-* l. 5. c. 15.
gregata, hauean concetti guaillardi; On
ſçait combien même la plus petite cer-
velle s'attribuë en chaque particulier
de pouvoir & d'authorité, ſe croyant
elevé à ce degré d'honneur, de donner
des Loix à l'Egliſe, *ſapendo quanto s'ar-* l. 21. c. 5.
roghi ogni cervello l'habiltà di fare ſtatu-
ti.... miſurando eſſi pretenzioni con l'e- l. 7. c. 2.
minenza del poſto nel qual vedeanſi con-
ſtituti in quel ſenato. Quand donc tou-
te une aſſemblée paſſe dans l'excez, el-
le ne manque pas à faire des Loix trop
fortes & pleines de trop de vigueur.
Auſſi le Pape Pie IV. dans l'inſtruction
qu'il envoyoit à ſes Legats, compa-
roit les Evêques du Concile de Trente à
des chevaux de carroſſe emportez, aux-
quels il ne falloit pas s'oppoſer de plain
front, de crainte qu'ils ne rompiſſent
tout, *eſſerſi gli animi tanto infiamma-* l. 9. c. 10.
ti nella carriera, che il ritenerli ſareb-
be ſtato con quel riſchio di rottura e de
ſiniſtro col quale ſi tenta di ſubito ferma-
re una carozza tratta da cavalli che vo-
lino, il apportoit tout ſon ſoin à em-
peſcher que le Concile ne fiſt quelque
pareille échappée qui luy donnaſt des
affaires, *cercò ben talora che non ſe ne* Ibid.
faceſſe qualchucna troppo guaillarda...
nel

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

nel che soglion peccar le communità e massime le nuove.

Septiéme Raison.

C'est un proverbe fort commun, qu'aux enfans & aux Communautez il leur faut faire bien malgré qu'ils en
l. 17. c. 10. ayent, *à fanciulli ed à communi, convien fare il bene contra lor voglia.*

Les peuples, dont toute Communauté & toute assemblée est composée, ne sont pas capables de se gouverner, autrement ils n'auroient jamais esté si fols que d'avoir eux-mêmes elevé sur leurs testes des maistres à la domination
Ibid. de qui ils se soûmissent, *se i popoli sapessero e potessero governarsi da se, non sarebbono stati si folli che havessero soprapposti i dominanti.* Or comment laissera-t-on ceux qui ne sont pas capables de se gouverner, donner des loix aux autres & les gouverner.

Huitiéme Raison.

On sçait ce que peuvent sur les esprits les motifs de la crainte ou de l'esperance. Or les Evêques du commun estant sujets des Princes temporels, comment pourroient-ils estre libres de
l. 23. c. 3. ces respects humains, *sarebbon più valenti i respetti del timore, delle speran-*

ze,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

ze, e degli altri affetti che nel Pontefice, si per la sua grandezza, si per la sua lontananza. Et en effet lors que l'on reprochoit au Pape Pie IV. qu'il ne laissoit pas aux Evêques du Concile de Trente leur liberté, il ne s'en defendoit point autrement sinon que les Rois & les autres Princes leur en laissoient bien moins que luy; desorte que leur servitude n'estoit plus en question, & qu'il ne s'agissoit plus que de choisir quel maistre ils devoient servir.

Neuviéme Raison.

Pour verifier cette servitude honteuse il suffit de rapporter quelques exemples de ce qui se passa au Concile de Trente. 1. Martel *vescovo Fiesolano* s'estant plaint que par le moyen des pensions imposées sur leurs Evêchez & des Privileges accordez aux Religieux, il ne restoit aux Prelats qu'un vain nom d'Evêque, *non restar ad essi quasi altro che nome vano di vescovi;* l. 7. c. 4. le Cardinal Farneze répondit de la part du Pape, que quant aux impertinences de l'Evêque de Fiesole sa Sainteté trouvoit bien qu'on ne procedast contre luy que par reprimande & remontrance, *quanto all'impertinenza del vescovo,* Ibid.

vo di Fiesole, sua Santità approva non proceder che di riprensione verbale. De sorte que le Cardinal del Monte premier Legat, ayant passion de mortifier cet Evêque, *bramoso di mortificarlo*, l'interrogea publiquement, & luy demanda s'il persistoit à dire que les Evêques tinssent la place de Jesus Christ sur terre, *s'egli teneva come pur haveva affermato, che i vescovi sostenessero la voce di Christo in terra?* Surquoy il falut s'expliquer, afin que sa proposition ne fust pas qualifiée plus rudement que *d'impertinence*, ce qui fait paroître, dit le Cardinal Palavicin, la moderation des

Ibid. Legats & du Pape, *acciò che apparisca la moderazione si de' Legati come del Papa.*

2. On en usa de même vers l'Evêque de Cadix, & vers celuy *della Cava*; leurs discours furent traittez d'impertinents, parce qu'ils avoient dit, qu'ils ne pretendoient point répondre de leurs sentimens au Cardinal de Lorraine, *da Legati, dal Visconti, e dal Cardinal Borromeo, furon chiamate impertinenti.*

3. Le povre Evêque d'Aliste lequel ayant voulu soûtenir à une seconde Seance, que les Evêques estoient instituez Evêques par Jesus Christ, attira sur soy la mauvaise humeur du Cardinal

nal Simonetta qui luy dit en plein Concile, vous estes un insolent, laissez parler les autres, *onde il Cardinal Simonetta gli disse ch'egli era insolente e che desse ormai luogo di parlare à gli altri.* l. 19. c. 5.

4. L'Evêque *di Budoa*, qui disant son avis avoit allegué ces paroles du Sage; toutes choses sont vanité, *ogni cosa è vanità*; Les Legats ne crûrent pas qu'elles fussent alleguées en cette occasion serieusement, écrivirent contre luy au Pape une Lettre ignominieuse, *una lettera ignominiosa*, dans laquelle ils le traitterent de boufon & de ridicule, *gli raccontarono i buffoneschi suoi motti*, & le Pape leur manda que s'ils ne pouvoient pas le reduire, ils le chassassent & le missent dehors comme scandaleux, *il mandassero via espressamente come scandaloso.* Qui voudroit rapporter toutes les peines que les Papes eurent à regenter ces sortes d'Evêques au Concile de Trente, & toutes les peines que les Evêques avoient à tout moment à se justifier auprés des Papes lors qu'ils avoient parlé, ou de la residence, ou de la jurisdiction des Evêques, comme estant du droit divin, ou de quelqu'autre matiere pareille, ne finiroit jamais. l. 20. c. 2. Ibid.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Il est donc manifeste que les Conciles ne sont, ny agreables aux Papes, ny avantageux ou desirables aux Evêques qui y sont traittez de fous, de bouffons, d'insolens, d'impertinens, de chevaux de carrosse, ny necessaires à l'Eglise.

ARTICLE VII.

Ces raisons avoient fait craindre d'abord le Concile de Trente aux Courtisans de Rome. Ces raisons empeschent aussi les Princes d'assembler les Estats de leur Royaume. Ce seroit tenter Dieu que de vouloir assembler un Concile. L'inutilité en paroît par le peu d'utilité qu'a produit le Concile de Trente.

JE croy que dans la verité, dit le Cardinal Palavicin, la Cour de Rome au temps que l'on proposa d'assembler le Concile de Trente, en craignit la convocation, & en eut même horreur, *io credo veramente che dalla Corte di Roma fosse temuta, ed ancora in qualche tempo aborrita la convocazione del Concilio.* Mais comment ne l'auroit elle pas euë, les Souverains l'ont bien lorsqu'il est question d'assembler les Estats generaux, c'est pourquoy ils ne

Introd. c. 10.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

les aſſemblent jamais que dans une extréme neceſſité, *ſapevano eſſer regola di tutti principi non adunare ſenza extrema neceſſità gli ſtati generali*, & c'eſt ce qui me fait conclure, dit ce Cardinal, que tant que le cours du monde ſera tel qu'il eſt, ce ſeroit tenter Dieu que de vouloir aſſembler un Concile à moins d'une extréme neceſſité, *onde fin che il tenor del mondo procede così : il tentarlo, fuor che negli eſtremi biſogni, ſarebbe appunto un tentare Iddio*: Une pareille aſſemblée menaceroit de ſchiſme & de diviſion évidente, *è un far congregazione che minacciaſſe evidente riſchio di convertirſi in diſgregazione della chieſa*. Ibid. l.16. c.10. Ibid.

Mais de plus il n'en ſçauroit reüſſir une utilité conſiderable; car il eſt clair que la reformation établie par le Concile de Trente eſt tres moderée, *quella riformazione ſola ſi moderata e diſcreta che poi ſucceſſe e che la prudenza de Padri eſtimò riuſcibile*. Introd. c. 10.

Neanmoins ſi le Pape la vouloit obſerver tout ſeroit perdu. C'eſt ce qui faiſoit peine au Pape Alexandre VII. à ſon avenement au Pontificat; car alors eſtant tout zelé & tout plein de deſir de rétablir la diſcipline & de retrancher

les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

les abus, il assembla les plus habiles de la Datterie, *periti delle facende della Dateria*, & leur parlant des dispences de mariage aux degrez prohibez qui se donnent si ordinairement à Rome contre les defences expresses du Concile de Trente, il leur dit qu'il s'estonnoit fort de cette contravention si frequente aux decisions du Concile, leur demanda comment il s'estoit pû faire qu'elle fust ainsi passée en coûtume,
l. 23. c. 8. *come passasse questa contrarietà usitata in Roma allo statuto Tridentino.* Qu'une si frequente contravention au jugement de cette venerable Assemblée luy paroissoit peu loüable, *pareva poco lodevole che si frequentemente si repugnasse al giudicio di questa veneranda assemblea.* On luy répondit que cette coûtume avoit commencé dés le temps de Pie V. Pape d'une signalée & severe bonté & religieux observateur du Concile, & qu'il n'avoit point eu d'autre raison sinon celle de l'experience du
Ibid. fait, *che la ragione di questo discostamento del decreto Sinodale era stata l'esperienza del fatto.* Il avoit veu que du Decret du Concile de Trente s'ensuivoient dans la prattique de grands inconveniens & tres considerables, & c'est

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

c'eſt pourquoy ce ſaint Pape ne faiſoit pas difficulté d'en diſpencer ſans même en avoir d'autres cauſes: ainſi le Concile de Trente avec toute ſa prudence & ſa moderation s'eſtoit laiſſé emporter à ſon zele & avoit donné dans la reformation idéelle, dont il ſe ſeroit beaucoup enſuivi de facheux inconveniens, ſi la prudence des Papes n'y apportoit le remede. Que peut-on donc attandre de tous les Conciles, où il ne ſe trouvera jamais tant de prudence ny tant de moderation comme il en a paru dans ce dernier Concile?

Il y a beaucoup d'autres articles que celuy du mariage où il faut que la prudence des Papes apporte remede à la ſeverité du Concile; par exemple en ce qui regarde la pluralité des Benefices; ſi le Pape n'en diſpenſoit toûjours, les Cardinaux n'auroient pas dequoy vivre, & la Cour de Rome deviendroit deſerte, *Senato Romano privo di quelle badie ri-* l.12.c.13.
manerebbe privo del vitto. On verra de quelle importance il eſt pour la conſervation de l'Egliſe de conſerver la ſplendeur de la Cour de Rome; cependant le Concile de Trente n'avoit point eu cette raiſon en veuë: ainſi que peut-on eſperer de quelqu'autre Concile que ce ſoit?

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Enfin le Concile de Trente a de- “
claré que tout le monde eſtoit obli- “
gé d'obſerver tous les Canons indi- “
ſtinctement, & qu'on n'en pouvoit “
eſtre diſpencé que lorſqu'il y en avoit une raiſon urgente & juſte, *urgens juſtaque ratio*, & qu'alors la diſpence devoit eſtre donnée gratuitement *gratis*, autrement que la diſpence ſeroit nulle: *Aliterque facta diſpenſatio ſubreptitia cenſeatur*, *Seſſ.* 25. *c.* 18. Or les diſpences ne ſe donnent pas *gratis* dans la Cour de Rome, on en donne beaucoup *ſine cauſa* ſans aucune raiſon, ſinon que l'on pretend que l'argent que l'on en tire contre la defence du Concile de Trente, eſt une raiſon juſte & preſſante de l'ac-
.23. c. 8. corder: *Anzi eſſere in verità gran' cagione per diſpenſare quella groſſa multa che l'impetrante ſi contenta di pagar in aiuto de' poveri e dell' opere pie.*

Il eſt donc manifeſte que la reformation même du Concile de Trente ſeroit idéelle & de nul ſuccez, *riformazione ideale e non riuſcibile*, ſi elle n'eſtoit judicieuſement reformée par la prudence politique de la Cour Romaine; ainſi rien de moins utile que les Conciles, & de moins neceſſaire pour gouverner l'Egliſe.

AR-

ARTICLE VIII.

Le Concile de Trente a reconnu que la voye de gouverner l'Eglise n'estoit plus celle des Conciles, & que les Loix qu'il faisoit, estoient soûmises à une authorité superieure.

CE qu'on peut dire de favorable au Concile de Trente en particulier, est qu'il a eu la prudence d'inserer dans ses Decrets tant au commencement qu'à la fin, qu'en toutes choses il entendoit que l'autorité du Siege Apostolique demeuraft sans atteinte, *salva in* l. 23. c. 3.
tutto l'autorità della Sede Apostolica. & 8.
C'est pourquoy je ne veux pas, dit le Cardinal Palavicin, blâmer toutafait les Peres de ce Concile, sur le sujet de leur decret contre la pluralité des benefices, *ne per tutto ciò si vogliono biasimare i padri Tridentini*; Car ils n'ont pas eu intention de lier par ce Decret les mains suprémes de celuy qu'ils ont declaré au commencement & à la fin vouloir laisser en pleine liberté, *per ciò* l. 23. c. 11.
che il decreto non intese d'annodar quelle mani supreme che il Concilio si nel principio come nel fine delle sue leggi dichiarò di lasciar disciolte.

Mais comme en toute police, ou sa-

crée, ou profane, c'eſt l'approbation que le Peuple donne à une Loy par l'uſage qu'il en fait, qui determine la force & le merite de cette Loy, & comme dans le doute du ſuccez qu'elle peut avoir, il eſt même de la prudence de ſonder en la publiant, ſi la plus grande partie & la plus commune l'aura agreable, *è prudenza il tentare eziandio con dubio dell' evento ciò che ſe riuſciſſe ſarebbe grato al commune*; Il s'enſuit qu'il faut une authorité ſuperieure pour déroger aux Loix d'un Concile, ſelon que l'uſage qu'on fera de ces Loix le requiert, ou pour en diſpencer : & le Concile de Trente l'a bien reconnu lorſqu'il a declaré qu'il n'entendoit en aucune façon lier les mains au Pape. De ſorte que par un effet de politique toutafait ſingulier, encore qu'on n'obſervaſt aucun decret du Concile de Trente, toutesfois ſi c'eſtoit par l'authorité du Pape, il ſe trouveroit qu'on garderoit le Concile, parce qu'on obeïroit à celuy à qui le Concile a laiſſé la toute-puiſſance abſoluë, qui va juſqu'au pouvoir de déroger aux ordonnances des Conciles. C'eſt de cette ſorte que le Cardinal Palavicin en ſoûtenant que l'Egliſe ne doit point eſtre gouvernée

l. 8. c. 11.

Introd. c. 2.

Ibid.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

par la voye des Conciles, & que celuy de Trente a maintenu le Pape dans l'authorité superieure à la sienne, defend le jugement de tout le monde Chrétien assemblé dans ce Concile, c'est ainsi qu'il defend toute l'Eglise Catholique, & c'est le fondement qu'il a pour appeller son Livre, *diffesa del Sacro Concilio di Trento.* Proëm.

ARTICLE IX.

Refutation de la cinquiéme erreur des zelez, que l'Episcopat n'est qu'un en tous les Evêques. Cette unité est une opinion seditieuse & détruit l'unité de la Monarchie Ecclesiastique.

IL n'est pas question de l'Episcopat quant à la puissance de l'ordre, car celle-là est commune à tous les Evêques de droit divin, & il y a même plusieurs Autheurs Catholiques qui soûtiennent que le caractere ne differe pas de celuy des Prestres.

Il est question de la puissance de jurisdiction, pour le gouvernement de l'Eglise. Les zelez pretendent que tous les Evêques ont reçû cette jurisdiction immediatement de Jesus Christ, & qu'elle s'étend par toute l'Eglise, *in solidum*, & qu'en cela la jurisdiction E-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

piſcopale eſt de droit divin auſſi-bien que celle du Pape, & que c'eſt un même Epiſcopat en luy comme en eux ; en luy comme leur chef, & en eux comme les chefs des Preſtres leurs inferieurs de droit divin.

Si cela eſtoit, comme jamais les Evêques n'exercent cette puiſſance de juriſdicton ſur toute l'Egliſe univerſelle, quelle puiſſance Jeſus Chriſt leur auroit il donnée qui n'a jamais aucun effet ? c'eſt le raiſonnement du P. Lainez,
l. 18. c. 15. *à che valere una ſorte de giuriſdizione come quella ch'è in loro da Chriſto, per ſe medeſima affatto impotente e ineſercitabile.*

Suppoſé que les Evêques exercent quelques fois cette puiſſance ſur l'Egli-
l. 6. c. 3. ſe univerſelle *in ſolidum*, il s'enſuit qu'il n'y a donc plus de Prince univerſel de l'Egliſe, mais qu'elle a tout autant de Princes univerſels comme elle a d'Evê-
Ibid. ques, *e pero che non foſſe un ſolo Principe di tutta la Chieſa, mà tanti principi univerſali quanti veſcovi.* Ainſi chaque Evêque ſe tenant chargé de toute l'Egliſe *in ſolidum* entreprendra de droit divin de gouverner tous les Dioceſes des autres, & ſi cela eſt que deviendra l'ordre & l'unité de l'Egliſe ? il eſt clair que

que si cette opinion avoit lieu & que la jurisdiction fust telle en tous les Evêques, il n'y auroit plus de Monarchie & d'unité de l'Eglise, & elle seroit sans fondement, *onde in tal caso non rimanerebbe dove alloggiar sodamente la Monarchia e l'unità della Chiesa*, & par consequent cette doctrine est toutafait seditieuse, *questa sediziosa dottrina*, & voicy les raisons de la doctrine opposée qui est une doctrine toute de paix & de tranquillité. Ibid.

Premiere Raison.

Si les Evêques ont leur jurisdiction de droit divin, il s'ensuit que le Pape ne leur peut ny oster, ny restraindre, ny amplifier, *ch'el Papa non potesse loro restrignerla, e così ne meno ampliarla:* Car une jurisdiction müable de la sorte ne peut pas estre de droit divin, *perciò* l.18. c.15.
che quella ch'è tale non è variabile della volontà e della potestà umana. Non la po- l. 19. c. 6.
tesse ritorre ò scemare senza cagione. C'est pourtant ce qu'il fait quand il se reserve des cas, des lieux, des personnes par des Privileges, des exemptions, ou des Ordonnances qui sont sans fondement. Cependant si toutes ces dispositions estoient nulles, quel trouble seroit-ce

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

l. 19. c. 6. dans l'Eglise, *sarebbe cosa di grande perturbazione si tali suoi ordini irragionevoli losser' nulli.* Chaque Evêque pretendant sa jurisdiction de droit divin & partant inalterable, pretendroit aussi droit *de viser* les Ordonnances du Pape, on les luy impugneroit de nullité ou d'abus quand on voudroit, sous pretexte

Ibid. qu'elles seroient sans cause, *gli si potesse muover sempre questione di nullità con allegare il diffetto della sufficiente cagione*, que deviendra donc l'obeïssance aveugle, qui seule maintient l'unité de l'Eglise? Se soustraire de cette obeïssance aux commandemens du Pape, seroit apprendre aux sujets à se soustraire à l'obeïssance qu'ils doivent aux Princes

l. 1. c. 8. de la terre, *lo sciorre se stessi dall'ubidienza verso del Papa era uno sciorre insieme le coscienze de vassali dall' ubidienza verso di qualunque principe.*

Ce seroit donner lieu à chaque Curé de ne pas obeïr à son Evêque, quand ses Ordonnances ne luy plairoient pas, & demême aux Prestres de se soûlever contre les Curez, *frà poco la medesima pretensione di governo poliarchico havrebbono i rettori privati co' loro vescovi, i preti simplici co' Rettori:* Or par là l'Eglise deviendroit une veritable Babylo-

ne,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

ne, *e finalmente si formarebbe con verità quella Babilonia.* l. 1. c. 25.

Seconde Raison.

Les Evêques sont obligez d'obeïr au Pape quand même ses ordonnances seroient déraisonnables, donc leur jurisdiction n'est pas de droit divin, & celle du Pape seul est de droit divin. Si la puissance des Evêques estoit de droit divin, on seroit obligé de leur obeïr comme au Pape, quand même leurs Ordonnances seroient déraisonnables & contraires au Pape; or si cela estoit, les Evêques deviendroient de petits Tyrans revoltez contre le Pape, qui est comme l'appelle S. Charles Borromée NOSTRE SEIGNEUR sur terre, l. 21. c. 5. *Nostro Signore.*

Ostez au Pape le droit de se faire obeïr, même quand ses ordres seroient déraisonnables, attandu que sa puissance est de droit divin, qu'on accorde cette puissance aux Evêques, comme ayant leur jurisdiction de droit divin; Chaque Evêque sera souverain dans son Diocese, *ciascun vescovo sarà sovrano nella propria Diocese*, les Evêques pretendront avoir estouffé une tyrannie dans l'Eglise; sçavoir, celle du Pape,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

diranno d'haver estinta una tirannia, mais au lieu d'un pretendu tyran, il se sera formé par ce desordre une multi-
l. 1.. 25. tude innombrable de petits tyrans, *e n'haveremo generate innumerabili.* Chacun d'eux comme un petit Pape voudra qu'on luy obeïsse d'une obeïssance aveugle, quand même il commanderoit le mal *à guisa di Papi*; ils voudront que leurs Peuples croyent tout ce qu'ils leur diront, comme si c'estoit le sens de l'Ecriture, comme s'ils estoient Papes infaillibles, non sujets à
Ibid. erreur, *à guisa di Papi credendo ogni popolo ciò che il suo vescovo per altro soggetto ad errare gli proponesse comme senso della scrittura*; & delà que s'ensuivra-t-il? Que ce que l'un enseignera dans son Diocese, l'autre le condamnera comme heretique dans le sien, ce qui causera parmy les Fidelles une contrarieté épouvantable dans leurs Loix, dans leurs ceremonies, dans leurs usages, &
Ibid. enfin dans la Foy, *qual contrarietà sorgerebbe di leggi, di riti, e fin' di fede tra i fedeli.*

Le principe de tous ces desordres vient de la pretension des Evêques, que leur jurisdiction est de droit divin.

Troi-

Troisiéme Raison.

Les Evêques ayant proposé au Concile de Trente de determiner que leur jurisdiction estoit de droit divin, & la question ayant esté agitée de part & d'autre, il parut à quelques-uns que toute la dispute n'estoit qu'une pure *logomachie* & dispute de termes : mais les plus subtils *i più sottili*, & les plus scrupuleux *i più scrupulosi* en jugerent tout autrement & firent voir que si la pretension des Evêques avoit lieu, il s'ensuivroit que le Pape ne pourroit sans raison disposer des choses appartenant à la jurisdiction des Evêques *senza cagione*, par exemple qu'il ne pourroit " l. 19. c. 6.
" pas d'authorité absoluë se reserver la
" collation d'un benefice dans le Dio-
" cese d'un autre Evêque ; qu'il ne pour-
" roit pas prevenir l'ordinaire ou ex-
" empter un inferieur de la jurisdiction
" de son Evêque ou même transferer un
" Evêque d'un Diocese à l'autre, sinon
" pour les raisons portées par les Ca-
nons, *ò trasferir un vescovo da una catedrale all' altra.* Ibid. Ces raisons empescherent qu'on ne decidast la question, *questi risguardi facevano che molti ne consentissero à diachiarare ch' i vescovi* Ibid.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

fossero immediate da Christo. Cela fait voir de quelle importance il est dans l'Eglise, quand même on croît qu'il n'est question que des termes, de bien prendre garde s'il n'est point question d'autre chose; & quand il semble même qu'il n'est point question que de termes, de ne pas croire que les questions de termes soient de peu d'importance, surtout en matiere du gouvernement de l'Eglise.

Quatriéme Raison.

Il y a bien de la difference entre l'étenduë de la puissance qu'on peut accorder au Pape & celle qu'on peut accorder aux Evêques; le Pape qui s'élit est ordinairement pieux & sage, *ordinariamente suole eleggersi pio e savio.* Il a des remors de conscience, *ha i rimorsi della coscienza*, il a des sentimens d'honneur *e dell' honore*; ce qui estant ainsi, c'est un moindre mal qu'il puisse arriver quelque fois que quelqu'un de ses commandemens soit déraisonnable, ce qui est rare, & que ses sujets soient obligez d'y obeïr, *possa tal'ora obligare i soggetti eziandio con qualche irragionevole ordinazione*, que non pas estant Prince & Monarque, comme il l'est de tous les Evêques qui sont ses sujets, le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

rendre ſujet à leur reviſion & aux jugemens paſſionnez dont ils ſont capables, l. 19. c. 6.
che non ſarebbe conſtituir lui di Principe, ch'egli è ſoggetto al giudicio vario ed appaſſionato de ſuoi ſoggetti.

Cinquiéme Raiſon.

Mais la grande raiſon & qui decide la queſtion ſans replique & fait voir l'illuſion de l'opinion contraire, eſt qu'en effet, ſi la juriſdiction des Evêques eſt de droit divin, ils ſont obligez de ne pas obeïr au Pape quand ſes ordonnances ne ſont pas fondées ſur une juſte raiſon. Ils ne peuvent pas uſer des diſpences qu'il donne quand elles ſont accordées contre la maniere preſcrite par les Canons. Cependant les Canons defendent la pluralité des Benefices : elle confond, dit le Concile de Trente, l'ordre Eccleſiaſtique, une ſeule perſonne ſe trouvant chargée de l'office de pluſieurs. Tous ſont obligez d'obſerver les ſacrez Canons ſans aucune diſtinction *indiſtincte*, à moins qu'ils n'en Seſſ. 25. c. 19.
ſoient diſpencez pour cauſe juſte, urgente, & pour une plus grande utilité de l'Egliſe, & que la diſpence ſoit accordée gratuitement à faute dequoy elle eſt ſubreptice. Or quaſi tous les E-

vêques ont plusieurs Benefices, ils ont pour cela dispence du Pape qui n'est point fondée sur aucune cause urgente ny juste, & la dispence ne leur est point donnée gratuitement. Ils usent de ces dispences, ils se conforment à ces Ordonnances, le Pape a donc droit de leur commander, mêmes sans raison, & puisqu'ils luy obeïssent ils reconnoissent que leur juridiction n'est pas de droit divin. Autrement ils ne peuvent pas en conscience posseder plusieurs Benefices, ils ne peuvent pas en conscience estre transferez d'un Evesché à un autre, la dispence qu'on leur en accorde est nulle de droit selon les
l. 19. c. 6. Canons, *in maniera qualora volesse trasferir un vescovo da una Catedrale all'altra, gli potesse muovere sempre questione di nullità con allegare il difetto della sufficiente cagione.* Mais s'il est ainsi que le Pape n'ait point de pouvoir de dispencer *sans cause* où en sont les Evêques ? car ou ils ont de la conscience ou ils n'en ont point ; s'ils n'en ont point, & que transportez de passion pour un Benefice ou pour un Evesché plus gras ou plus honorable ils
l. 23. c. 8. veuillent y estre transferez, *accade che la violenza della passione accenda talmente*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

mente gli affetti che ove non ſi diſpenſaſſe caddérebbono in grave peccato; ils feindront des raiſons fauſſes & colorées pour obtenir leurs diſpences, ce qui eſt plutoſt les dérober que les obtenir, & elles ſeront nulles eſtant données ſur un faux énoncé, *rubando per queſto mezzo le conceſſioni nulle*, & continuëront ainſi juſqu'à la mort dans un mariage ſacrilege avec leurs Egliſes, *continuando poſcia in maritaggi ſacrileghi, fin' alla morte*, s'ils n'aiment mieux demeurer toute leur vie dans le même eſtat à contrecœur, & y menant une vie malheureuſe, *con repugnanza di cuore & con infelicità di vita*. S'ils ont de la conſcience, cependant avec les raiſons Canoniques qu'ils auront expoſées ſi cette conſcience eſt un peu tendre, ils ne l'auront jamais en repos, *non quietarſi interiormente mai*, il leur reviendra perpetuellement mille ſcrupules ſur ces raiſons ou quant au fond ou quant aux circonſtances, *ripullulando loro ſempre n'el cuore varii ſcrupoli intorno alla verità ò nella ſuſtanza ò nelle circonſtanze della ragione eſpoſita*, ce qui les tiendra dans un tourment perpetuel ſans remede, *il che gli fà ſtare in un perpetuo tormento ſenza rimedio*, Ibid.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

medio, & les mettra même en peril de commettre plusieurs pechez par une conscience erronée, *e con pericolo che per coscienza erronea commettano molti peccati*: & enfin qu'ils tomberont en desespoir de leur salut, *e cadano in desperazione della salute.*

Ibid.

Or pour eviter de si terribles extremitez & si redoutables, qui mettent tous les Evêques en estat de damnation, on voit qu'il n'y a rien de plus seur que la doctrine qui soûtient contre les zelez ignorans que la jurisdiction des Evêques n'est point de droit divin.

ARTICLE X.

De ces raisons il resulte que la jurisdiction des Evêques ne leur vient que du Pape. L'opinion de l'unité de l'Episcopat en tous les Evêques, est une idée Platonique.

DE tout ce que dessus il est aisé de conclure, qu'il y a une difference infinie entre l'Episcopat dans le Pape, & l'Episcopat dans les Evêques, parce que les Evêques ne tenant leur jurisdiction que du Pape, il ne leur en fait que telle part qu'il luy plaist, comme
l.18.c.13. estant dans un ordre inferieur, *di cui egli*

egli fa parte à minori prelati, ainſi que le dit le P. Diego Lainez, mais elle eſt toute en luy ſeul comme dans ſa ſource, parce qu'il eſt le ſouverain Vicaire de Jeſus Chriſt, *tutta come in ſuo fonte* l. 24. c. 12.
nel ſummo Vicario di Chriſto per cui deſcendeſſe negl'inferiori prelati. En effet leur rang & leur eſtat eſt un eſtat inferieur, *minore ſtato*, *Prelati minori*, l. 2. c. 27
veſcovi minori, dit S. Charles, ce ſont de petits Evêques & de petits Prelats, c'eſt pour cette raiſon que le nom de Vicaire de Jeſus Chriſt, ne leur eſt pas demeuré, *non eſſerſi laſciato il nome di* l. 19. c. 12.
Vicario di Chriſto à veſcovi minori. Ils ne ſont qu'une multitude infinie de petits Evêques, *una moltitudine immen-* l. 1. c. 25.
ſa di piccioli veſcovi. Or à petit Evêque petit pouvoir, & petites affaires. C'eſt pourquoy le Pape s'eſt reſervé toutes les grandes affaires, & qui ſont de conſequence, ne laiſſant aux Evêques que les petites, comme de donner des diſpences de bans, d'accorder quelques monitoires, de viſiter des Religieuſes & autres pareilles, ou même ſouvent pour eviter conteſtation, il leur permet d'agir comme deleguez du Saint Siege, parce que le Pape eſtant diſtrait par les grandes affaires de tout l'univers, il

ne

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

ne pourroit pas s'amuſer aux bagatel-
l. 5. c. 16. les des menuës affaires, *quella giuriſdizione à particulari Prelati, la qual è profitevole che ſia in loro per non coſtrigner i Chriſtiani d'andare à Roma in ogni mediocre affare; e perche alcuni negozii meglio ſon terminati da chi gli vede con occhio occupato in que' pochi ſoli, che da chi gli ode con orecchio diſtratto ad una immenſità d'altre cure.* Les Evêques n'ont pas le pouvoir de diſpencer de la pluralité des Benefices, parce qu'il n'eſtoit pas à propos de confier à leur diſcretion une partie du gouvernement de leurs Dioceſes auſſi importante qu'eſt celle-
l.23. c.11. là, *al cui giudicio non era convenevole il permetter.*

Et même pour l'election aux Cures, le Concile ne leur a pas laiſſé la liberté d'en diſpoſer, car il les a obligez à ſuivre le jugement des examinateurs,
l. 23. c. 3. *ſono obligati à ſeguir le ſentenze degli eſaminatori*, & le Concile veut que ces examinateurs ſoient approuvez par les Curez du Dioceſe au Synode, *qui Synodo ſatisfaciant & ab ea approbentur*, *Seſſ.* 24. *c.* 18. ce qui fait voir que même les petites affaires qui reſtent aux Evêques, le Concile a pretendu qu'ils

ne

ne les fissent qu'au Synode, & avec l'avis du Synode.

Ainsi tout homme qui ne voudra point se repaistre d'idées, n'approuvera jamais cette opinion de l'Episcopat solidaire en tous les Evéques, il la regardera comme une chimere impossible dans la pratique *ogni huomo capace* l. 6. c. 3. *d'affari civili auvisera per impossibile in prattica questa, per così dire, ideal Republica di Platone, dove tutta la giurisdizione fosse di ciascun' presidente.* Aristote a refuté cette imagination de gouvernement, par des raisons tres evidentes, *e pure una tal Republica con* Ibid. *evidentissime raggioni vien rifutata da Aristotele.* Or ce qui est contraire aux raisons tres-evidentes d'Aristote ne peut pas estre conforme à l'institution de Jesus Christ, *come si la chiesa di* l. 9. c. 9. *Christo predicasse ch'è contrario à l'insegnamenti d'Aristotele.* C'est une veritable chimere, *una chimera impossibile*, l. 6. c. 3. une invention fausse & trompeuse, *una invenzione bugiarda*, un câos de Ibid. confusion, *un caos di confusioni*, une l. 1. c. 15. veritable Babylone, *con verità Babylonia.*

CHA-

CHAPITRE III.

L'unique Regle du gouvernement politique de l'Eglise est sa felicité selon la chair en ce monde & en l'autre, sous l'autorité d'un seul Monarque de tout l'Univers qui est le Pape, dont tous les Roys Chrétiens sont les tributaires & les sujets, qui a pour patrimoine toutes les richesses de l'Univers, dont les honneurs & les voluptez charnelles font la splendeur & la felicité de l'Eglise. Jesus Christ les luy a meritées par l'effusion de son Sang, pour la rendre visible, perpetuelle & remarquable comme la plus heureuse selon la chair de toutes les autres Republiques, qui sont, qui seront, ou qui ont jamais esté sur la terre.

ARTICLE PREMIER.

Jesus Christ a institué dans son Eglise la maniere de gouvernement la plus excellente.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

cellente. Le gouvernement Monarchique est le plus excellent.

ON ne doit pas douter que la Sagesse Incarnée n'ait institué dans son Eglise la maniere de gouvernement la plus excellente de toutes, *dovremo noi persuadere che la sapienza incarnata istituisse la sua Chiesa con un governo il qual non fosse migliore.* l. 8. c. 17.

Or le gouvernement monarchique est le meilleur de tous, même parmy les Chrétiens, *essendo l'ottima forma del governo spirituale fra' Christiani, la monarchia.* l. 1. c. 25. l. 5. c. 16.

Ainsi il faut par necessité que le Pape ait esté institué de Jesus Christ le Roy de l'Eglise & le Monarque de tout l'Univers, *adunque la necessità del governo monarchico si palesò per esperienza.* l. 8. c. 7. & 17.

C'est pourquoy les Papes regnent à Rome, *regnare in Roma*, & leur Royaume s'appelle le Royaume du Vatican, *regno di Vaticano*, & le Pape s'appelle le Vice-Roy de Dieu; c'est ainsi que le Cardinal Palavicin nomme le Pape Alexandre VII. *Vicerè d'istraordinario valore.* l. 2. c. 9. l. 2. c. 7. l. 24. c. ult.

Il a la Seigneurie de tout le monde,

l. 6. c. 4. de, *il dominio de l'intero mondo Christiano.*

Il en est le Monarque & le Seigneur,
l. 6. c. 3. *Monarca e Signor del mondo.*

En sorte que le Monde entier est l'Empire dont il est Empereur, & dont la puissance a pour base la veneration des Roys & de tous les autres Empe-
Introd. c. 16. reurs qui sont ses sujets, *quella venerazione ch'è la base del loro Imperio.*

ARTICLE II.

Que les Roys & les Empereurs ont reconnu le Pape.

C'Est cette souveraine puissance Ecclesiastique des Papes, superieure à la seculiere, que les Roys & les Empereurs de la terre ont reconnuë en s'a-
l. 12. c. 3. genouillant devant eux, *l'Ecclesiastica è suprema in authorità perche ad essa i Principi secolari s'inginocchiano.*

Non seulement les autres Monarques s'agenouillent devant les Papes, mais ils leur baisent les pieds pour marque qu'ils reconnoissent son authorité souveraine en qualité de Vicaire de
Ibid. Jesus Christ, *inducendo tutti Principi à riconoscerli come vicarii di Christo, basciando i loro piedi.*

Ils le reconnoissent comme le Magistrat

giſtrat ſupréme par deſſus tous les hommes, *Magiſtrato ſupremo umano.* l. 7. c. 14.

Ils l'adorent comme tres-ſaint en cette qualité, & comme mediateur entre le Ciel & la Terre, *chi dev'eſſere* l. 1. c. 5. *adorato con ſopranome di ſantiſſimo, e mezzano frà il cielo e la terra*, & comme mediateur entr'eux & arbitre de leurs differens pour arreſter l'inſolence des uns & les conjurations des autres; autrement les Eſtats ne dureroient pas ſans ſon entremiſe, *il principato non è durabile con l'inſolenza, rimoſſo l'oſtacolo dell' autorita ſpirituale, e perciò molto minor numero di congiure e di ribellioni.* l. 12. c. 3.

C'eſt pourquoy les Roys & les Peuples adorent les mains du Pape, *adorata ſua mano*, ils adorent ſa couronne, *corona pontificale*, & ſon diademe, *ſi tratta di mantener l'adorato diademate nel fronte al mio principe.* l. 24. c. ult. l. 14. c. 10. l. 1. c. 25.

Enfin ils le regardent comme leur Seigneur, *noſtro Signore.* l. 21. c. 6.

ARTICLE III.

Cette Monarchie du Pape ſur tout l'Univers eſt neceſſaire pour l'Egliſe.

L'Egliſe eſt un corps compoſé de tous les Royaumes & des Republiques

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

bliques Catholiques de l'Univers, qui en ſont comme les membres. En chaque Republique tous les Dioceſes & les Evêques auſſi ſont les membres de ce corps : Et comme dans les corps naturels compoſez il y a pluſieurs formes particulieres, parce que chaque membre a la ſienne; de même chaque Dioceſe & chaque Royaume ou Republique a ſa forme particuliere, c'eſtadire, ſon Evêque, ſon Roy ou ſon ſuperieur & ſon chef en qui reſide la puiſſance ſuperieure particuliere. Mais comme dans le corps naturel compoſé il eſt impoſſible que pluſieurs formes qui n'ont point d'ordre ny de rapport entre elles, puiſſent dominer, parce qu'elles diviſeroient l'unité, ainſi il eſt impoſſible que l'unité de l'Egliſe ſubſiſte, ſi toutes les formes particulieres de ſes membres n'ont un ordre relatif entre elles, & ne ſont ſoûmiſes à une forme totale & ſuperieure qui en ſoit comme l'ame & comme le chef d'où les particuliers tirent toute leur direction & leur force, *non poſſono mol-*
l. 8. c. 17. *te forme trà loro non ordinate dominare in un compoſto.*

Si l'Egliſe n'avoit une ame de la ſorte, c'eſtadire, une puiſſance ſouverai-

veraine qui luy donnast la forme & dont elle fust dirigée, elle ne meriteroit plus le nom d'Eglise, *non meriterebbe più la Chiesa nome di Chiesa, cioè di congregazione, mentre fosse disgregata per tante membre senza haver l'unità da un anima che le informasse e le reggesse.* l. 1. c. 25.

Ce ne seroit qu'un amas d'hommes sans ordre, mais non un corps organique & formé, si elle ne recevoit l'unité d'une forme totale propre à l'animer & la regir, *numero aggregato accidentale s'ella non riceve l'unità con una forma che la indirizzi e la governi.* Ibid.

Supposant que le Pape est le chef & l'ame de ce corps répandu par tout l'Univers, dont tous les Estats & les Dioceses de l'Univers sont les membres; l'union & la soûmission de ces membres à leur chef, qui en est l'ame, forme la liaison parfaite d'une vie politique, *una congiunzione di vita perfettamente politica.* l. 3. c. 10.

L'authorité du Pape est la base, le lien & l'intelligence motrice du regime de ce corps, *del qual governo, la base, il legame, e l'intelligenza motrice è l'autorità del Pontifice.* l. 1. c. 25.

Ainsi que ne doit on pas faire ou souffrir, plûtost que de se laisser sepa-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

ror de cette ame, de laquelle on tire tout ſon eſtre, ſon unité, ſa direction, ſon mouvement & ſon intelligence?
l.3.c.10. *per non ſepararſi da queſt' anima*, car que pourroient les mains & les pieds dans le corps de l'homme s'ils ne recevoient toute leur direction & toute
Introd. c.9. leur force d'un ſeul chef? *che potrebbono li mani ed i piedi ſe non riceveſſero tutta la direzione e tutta la forza d'un ſolo capo?*

ARTICLE IV.

La puiſſance du Pape eſt independante de toute creature & ſans limites. Les richeſſes du monde ſont ſon patrimoine.

LA Souveraineté du Pape eſtant donc ſi vaſte, elle s'étend en tous ces païs, comme l'ame dans toutes les
l.23.c.11. parties du corps, *un principato vaſto e di varie nazioni*; comme l'ame dans les operations les plus élevées de ſon intelligence ne depend pas de ſes membres, ainſi la puiſſance du Pape eſt independante de toute creature & illimitée,
l.8.c.17. *autorità illimitata ed independente.* C'eſt une puiſſance plus qu'humaine qui
l.24.c.ult. doit eſtre adorée comme telle, *con debito d'adorarla, che impone la ſopra umana*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

mana sua dignità, c'est un Estat comme divin, *stato quasi divino.* l. 1. c. 2.

Et comme les membres obeïssent à l'ame sans luy demander raison de sa conduite, ainsi on est obligé d'obeïr au Pape, lors même que ses jugemens sont déraisonnables; il peche à la verité lors qu'il ordonne contre la raison, mais on ne peche pas de luy obeïr, *onde pecca ben in concederle, non i famigli inferiori in usarle.* l. 21. c. 6.

En cette qualité de Roy & de Souverain absolu, il a pour patrimoine tous les biens de tous ses sujets, c'estadire, de tous les Roys du monde & de tous leurs sujets, *havendo per lor patrimonio le sustanze de' sudditi*, il a pouvoir d'en disposer même contre leur volonté, *con autorità di commandare alle persone e di maneggiar le robbe per raggion propria, ed eziandio con altrui repugnanza.* l. 1. c. 1. l. 6. c. 3.

Et par consequent les Roys & leurs Royaumes luy sont tributaires & avec raison; car chaque Paroisse nourrit son Curé, l'entretient & luy fournit tout ce qui luy est necessaire pour son ministere, *ogni terra gli somministra à suo piovano.* l. 1. c. 25.

Tout Diocese fait ainsi à l'égard de son Evêque avec proportion & autant

qu'il eſt convenable au rang qu'il tient
Ibid. dans l'Egliſe par deſſus les Curez, *ogni Dioceſe al ſuo veſcovo.*

Tout Eſtat en uſe demême & avec
Ibid. proportion vers ſon Prince, *ogni ſtato al ſuo Principe.*

Ainſi il eſt manifeſte que tous les Prelats du monde & tous les Roys doivent à leur Monarque les mêmes contributions & avec la même propor-
Ibid. tion, *molti ſtati e regni inſieme al loro Monarca.*

Comme le Pape eſt le Monarque de l'Univers, il eſt manifeſte que ſes revenus luy ſoient aſſignez ſur tout l'Uni-
l. 1. c. 25. vers, *queſti ritratti ſi cavan da tutti i regni del Chriſtianeſimo.*

Article V.

Le Pape peut contraindre les Royaumes de luy payer tribut. Luy diſputer ce pouvoir c'eſt un crime de leze-Majeſté.

CE qu'il y a de conſiderable, eſt que comme l'ame a pouvoir d'obliger le corps à luy rendre le ſervice qu'il luy doit, parce que tout le ſervice que le corps doit à l'ame n'a pour fin que le bien commun de l'un & de l'autre; ainſi le Pape qui eſt l'ame du corps univer-

univerſel de l'Egliſe, n'ayant pour fin que le bien public de l'Egliſe, il a pouvoir de contraindre toutes les Communautez qui ſont partie de ſon corps, à luy payer les tributs qui luy ſont dûs convenablement à la grandeur de ſon adminiſtration, *quali richiedonſi alla grandezza di ſua amminiſtratione.* C'eſt pour leur bien propre qu'il les peut obliger à cela, car il faut faire du bien aux Communautez comme aux enfans malgré qu'elles en ayent, *qual più trito proverbio che quello, à fanciulli e à communi convien fare il bene contra lor voglia.* l. 1. c. 25. l. 17. c. 10.

Celuy qui a pouvoir de porter à la fin, a pouvoir de porter aux moyens, comme par exemple, l'Egliſe ayant pouvoir de contraindre les peuples à recevoir les Sacremens, il faut qu'elle ait pouvoir de contraindre à toutes les choſes qui ſont neceſſaires à cette fin, *ſe la chieſa può coſtringere i fedeli à pigliar i Sacramenti, li può coſtringere à tutto il neceſſario per l'amminiſtrazione di eſſi.* l. 17. c. 10.

Or la premiere choſe qui eſt neceſſaire pour l'adminiſtration des Sacremens eſt l'entretien convenable des Miniſtres, *com'è in primo luogo la ſoſtentazione* Ibid.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

de' Ministri, ainsi le Pape estant le premier Ministre des Sacremens & du gouvernement Ecclesiastique, il n'y a rien de plus manifeste que le pouvoir qu'il a de contraindre tout l'Univers Chrétien à luy payer tribut; cette de-
Ibid. monstration est tres-claire, *questa chiarissima dimostrazione.*

Cela supposé, qui est-ce qui peut nier que ce ne fust un crime de leze-Majesté de dire qu'on ne doit pas payer à un Prince les tributs qui luy sont dûs,
l.23. c.3. *sì come verrebbe accusato di lesa Maestà chi affirmasse doversi levare a' principi secolari i loro tributi.*

Ce sera donc à plus forte raison un plus grand crime à celuy qui voudra oster au Prince de l'Eglise, & Vicaire de Jesus Christ les fruits qui luy sont deus par les Eglises particulieres, selon
Ibid. la raison, l'équité & la coûtume, *cosi di molto più grave delitto è reo chi vuol' torre al principe della chiesa e Vicario di Christo li frutti che à lui son' debiti dalle chiese particolari secondo la ragione, l'equità, e la consuetudine*, car les revenus, par exemple, qu'il peut tirer des Indulgences & autres graces sembla-
l.9. c.3. bles sont comme ses Gabelles, *il medesimo in tutte le Gabelle*, les imposts es-

tant

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

tant necessaires en toute sorte d'Estats & de gouvernemens, *in ogni principato* l. 16. c. 8. *essendo necessarie le imposizioni.*

ARTICLE VI.

Cette autorité du Pape est conforme à la nature selon Aristote. Le Pape ne doit point rendre raison de l'usage de sa puissance, elle n'a point de limite ny d'autre raison, que le TEL EST NOSTRE PLAISIR.

NOus avons veu que l'union & la soûmission de tout le corps de l'Eglise à son chef & à son ame qui est le Pape, formoit la liaison parfaite du merite politique, & que la fin de cette vie est le bien public de tout le composé, auquel il est naturel que tous les membres contribuent selon Aristote. Ce Philosophe n'a pas fait de difficulté de dire, que comme une main qui ne serviroit pas à l'interest du corps, du bon estat duquel dérive le bien même particulier de chaque membre, ne pourroit pas se nommer une main, sinon dans un sens équivoque; ainsi l'homme qui ne serviroit pas au bien public de tout le corps de la Republique, mais qui auroit pour fin son interest particulier, ne pourroit se nommer un

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

homme, ſinon dans un ſens equivo-
l. 3. c. 10. que, *la qual congiunzione è sì naturale che Ariſtotele hebbe à dire, che ſi come la mano che non ſerve à l'intero corpo dal cui buono ſtato ridonda il bene di ciaſcuno membro, diceſi equivocamente mano, coſi l'huomo che habbia per fine il privato ſuo prò e non il commune dal quale deriva ogni ben privato, chiamarſi equivocamente huomo.* Or celuy qui n'eſt homme qu'en un ſens equivoque, ne peut eſtre fidelle Chrétien, Prince ny Roy, qu'en un ſens equivoque, & non autrement. C'eſt-là la raiſon eſſentielle qu'ont tous les Princes & les peuples d'eſtre ſoûmis au Pape, s'ils veulent demeurer vrays Princes ou vrays Chrétiens. Il n'eſt point obligé de rendre raiſon de l'uſage de ſa puiſſance, ayant le pouvoir en qualité de Souverain de diſpoſer à ſon gré, & des perſonnes, & des biens, ainſi qu'il le trouve à
l. 6. c. 3. propos, *con autorità di commandare alle perſone e di maneggiare le robe per raggion propria ed eziandio con altrui repugnanza.*

On pourroit, s'il en eſtoit autrement, à toute occaſion debattre de nullité tous ſes ordres & ſes commandemens, ſous pretexte qu'ils ne ſeroient

pas

pas raiſonnables, *gli ſi poteſſe muover* l. 19. c. 6.
ſempre queſtione di nullità con allegare difetto della ſufficiente ragione, & de Prince qu'eſt le Pape, on le rendroit ſujet au jugement de ſes Sujets, *che ſarebbe coſtituirlo di principe ch'egli è, ſoggetto al giudicio de' ſuoi ſoggetti.* Ibid.

Afin donc d'eviter toutes ces ſortes de contradictions, il peut ordonner, & on eſt obligé de luy payer tout ce qu'il demande, *ſenza eſprimer veruna* l. 23. c. 8.
ragione, il n'a pas beſoin d'en alleguer d'autre, ſinon *car tel eſt noſtre plaiſir.* C'eſt ſon plaiſir qui eſt la regle de toute equité naturelle, & tout ce qui ſe fait contre ce bon plaiſir n'eſt que violence, *violento facendoſi contra il guſto* l. 3. c. 13.
del Papa; enfin le Pape eſt à luy-même ſa propre Loy, *il Pontefice eſſer leg-* l. 20. c. 5.
ge à ſe ſteſſo. Par exemple, ſuppoſé que le Pape n'ait point d'autre raiſon des graces qu'il accorde que l'argent qu'il en tire & les grandes ſommes qui luy en reviennent; cette ſeule raiſon eſt ſuffiſante pour juſtifier tous ſes ordres, *eſſere in verità gran ragione quella groſſa* l. 23. c. 8.
multa.

Cecy neanmoins ſoit dit eu égard à ſa puiſſance ſans bornes, & independante en ſoy, *illimitata ed independen-*

te, faiſant abſtraction de l'honneſteté & des autres circonſtances qui peuvent regler le Pape dans l'uſage de ſa puiſſance, qui font qu'on ne doit pas craindre qu'il en abuſe dans l'execution, car ces choſes miſes à part, il peut tout

l.14. c.14. par la plenitude de ſa puiſſance, *è libero con la pienezza dell' autorità*; mais l'honneſteté l'empeſche quelquefois de

Ibid. faire des choſes qu'il pourroit, *l'oneſtà richiede che non faceſſe da ſe medeſimo.* C'eſtoient les ſentimens de Pie IV. écrivant à l'Empereur Ferdinand, en quoy il eſtoit contraire au Pape Paul IV. Caraffe, qui eſtoit perſuadé que ſa ſageſſe pour agir n'avoit point d'autres regles que celles de ſa puiſſance infi-

l.14. c.13. nie, *che tutta l'ampiezza del ſuo potere foſſe anche la miſura di ſaggiamente eſercitarlo.*

Article VI.

Il n'eſt pas à craindre que le Pape abuſe de ſa puiſſance, & ce par pluſieurs raiſons.

Il ne faut pas craindre que le Pape abuſe de ſa toute puiſſance. 1. Il

l. 1. c. 25. eſt élû par un Senat de Cardinaux, *da un Senato di Cardinali*, dont la vie pour

Ibid. la pluſpart eſt tres exemplaire, *tanta eſem-*

esemplarità in molti del Senato Apostolico.

2. Ils l'élisent ordinairement d'entr'eux, *fra un senato di Cardinali.* Ils l'élisent vieil & éprouvé, *huomo vecchio provato*, le plus pieux & le plus sage qu'ils croyent à propos, *pio e savio.* Ibid. l.12. c.15. l.19. c.6.

3. Le Pape a des sentimens d'honneur humain, *per senso d'onore umano.* l.1. c.25.

4. Il a des remors de conscience, *i rimorsi della coscienza.* l.19. c.6.

5. Estant bon, judicieux & experimenté, il est impossible moralement qu'il ne gouverne l'Eglise ou toutafait bien, ou du moins d'une maniere supportable, il y est aidé par d'habiles Ministres, & par des motifs d'honneur & de politique, *si può sperar che si elegga quasi sempre tale che per giudicio, per bontà, per esperienza, e quando tutto mancasse per aiuto di Ministri e per senso d'onore umano governi ò bene ò tolerabilmente la chiesa.* l.1.c.25.

6. Il est de sa politique d'en user ainsi, car son Empire ne pouvant se maintenir que par la veneration des peuples & leur devotion, il luy est de la derniere consequence de ne rien faire qui fasse qu'on perde la devotion qu'on a pour luy qui maintient sa puissance,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Introd. p. 6. *ed in riſguardo eziandio d'intereſſe umano il dimoſtra ſarebbe un tal modo troppo dannoſo à quella venerazione ch'è la*
l. 23. c. 5. *baſe del loro imperio.... queſta podeſtà la quale non hà altri littori che la divozione de' ſudditi.*

ARTICLE VIII.

Difference d'entre la Politique du Pape & celle du Turc. Les Roys n'ont à craindre la puiſſance du Pape qu'en cas de rebellion contre Dieu, ou contre ſon Vice-Roy ſur terre.

LE grand Seigneur a pour fin derniere ſa propre felicité, & pour moyen d'y parvenir la miſere de ſes
l. 5. c. 6. peuples, *qual è la Politica del dominio Turcheſco.* Mais le Pape a pour fin la felicité publique de l'Egliſe, qui eſt ſon corps & dont il eſt l'ame, le chef & le Pere commun. Le grand Seigneur ſeul eſt libre, tous ſes ſujets ſont eſclaves, *e tiene loro in miſeria per ch'egli goda*, qui eſt une execrable politique. Il leur commande comme à des eſclaves les armes à la main, pour eſtre obeï par la crainte des plus grands maux; la puiſſance Eccleſiaſtique du Pape eſt une
l. 12. c. 3. puiſſance deſarmée, *la podeſtà goduta dal ſummo Ponteſice pure è diſarmata.*

De

De la vient qu'encore que de droit le Pape ait pouvoir de ſe faire obeïr par les peuples par autorité, neanmoins n'ayant pas la force jointe à l'autorité ſupréme, toute ſa puiſſance, quant à l'execution, dépend de l'inclination des peuples, de leur veneration & de leur pieté, c'eſt pourquoy le Pape pour le ſuccez de ſes deſſeins, doit s'accommoder aux inclinations des peuples quoyque corrompuës, *dovendo egli go-* l. 9. c. 9.
vernare gli huomini quali Iddio e la natura gli producono al mondo. Le grand Seigneur ne s'informe point des inclinations de ſes peuples, il fait tout par force, par autorité, par eſprit de domination, auſſi n'y a-t-il rien de plus execrable que la politique du Turc; rien de plus doux ny de plus naturel que celle du Pape; il n'eſt point de republique au monde plus heureuſe, même ſelon la chair, que celle qui vit ſous ſon Empire, *un corpo politico il più fe-* l. 3. c. 10.
lice che ſia in terra. Les Roys & les Princes du ſiecle n'ont rien à craindre de la puiſſance du Pape, ſinon en cas de rebellion declarée contre Dieu, *tal* l. 12. c. 3.
che non può temere ne de forze ne dalle volontà di ſi fatti huomini ſe non in caſo d'un' aperta ſua ribellione contra Dio, &

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

qu'ainſi ils attaquent Dieu par l'Hereſie, ou bien ſon premier Miniſtre & ſon Vice-Roy general ſur terre, pour en ſupprimer la puiſſance: En ce cas à la verité les puiſſances ſeculieres auroient grand ſujet de craindre l'Eccleſiaſtique; la raiſon en eſt que les peuples par la veneration qu'ils ont pour le Pape & par le ſentiment de Religion ſe ſoûlevent, ſi non toûjours, du moins aſſez ſouvent contre les Princes qui
Ibid. s'en declarent ennemis, *la ſecolare hà gran raggion di temerla, perche ſe non ſempre, almeno ſpeſſo la venerazione de' popoli e'l riſpetto della Religione muove i ſudditi à ſollevarſi contra'l principe temporale quando egli vuol' ſupprimere la podeſtà ſpirituale.* Ou bien lorſque les Roys violent publiquement la juſtice comme Henry VIII. Roy d'Angleterre. Par l'exemple de ce Roy tous les autres peuvent remarquer la poſſeſſion où le Pape s'eſt maintenu: que, lorſqu'il prend humeur aux Princes Chrétiens de violer la Juſtice & la Religion, ſans que rien ne les puiſſe ramener à leur devoir, ils ont toûjours à
l. 3. c. 15. craindre les armes du Vatican. *Si è mantenuto il poſſeſſo, che tutti i principi Chriſtiani qualunque volta diſegnino di violare*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

lare incorrigibilmente la giuſtizia e la Religione, temano l'armi del Vaticano. L'eſempio di lui non può dar ardimento à potentati Catolici d'eſſer' impii ſenza terrore; Aprés ce grand exemple, il n'eſt point de Prince Catholique qui ne doive trembler de peur, s'il eſt ſi oſé que de vouloir devenir impie. Ibid.

Article IX.

De la ſouveraine puiſſance du peuple dans l'Egliſe.

LE Cardinal Palavicin aſſûre, qu'enfin c'eſt le peuple qui dans l'Egliſe a le ſouverain pouvoir, & ſi ce n'eſt de droit & ſelon la raiſon, c'eſt au moins de fait & par la force, *il quale volgo finalemente hà la ſuprema potenza, e però ſe non di raggione almeno di fatto è il ſupremo de' tribunali.* Le peuple, dit-il, eſt plus puiſſant que toutes les Loix, *eſſendo il popolo più potente d'ogni legge.* Auſſi faut-il une extréme addreſſe pour le tenir en bride, & ſans le ſecours d'un grand reſpect & de quelque amour, il n'eſt pas aiſé de luy faire agréer le joug de l'obeïſſance, *e pero richiedonſi gran' deſtrezza nel frenarlo e grand' aiuto di venerazione e d'amore per ch'egli ſi contenti di ricevere in bocca il freno.*

l. 1. c. 9.

l. 2. c. 4.

Ibid.

C'eſt

C'eſt qu'enfin les choſes ſe decident par le plus grand nombre, & c'eſt dans le fond le plus grand potentat du mon-
l. 1. c. 24. de, *imperciò che la moltitudine finalmente è il maggior potentato del mondo.* Car la multitude a plus de mains que le petit nombre des Superieurs, & lorſque toutes ſes mains s'uniſſent, elles compoſent une puiſſance qui ſe rend
l. 9. c. 9. maiſtreſſe du monde, *perche hanno più mani, le quali quando s'accordano, ſono le padrone del mondo.*

Les Superieurs Eccleſiaſtiques doivent ſur tout eſtre perſuadez de cette maxime politique, que tout leur pouvoir, quant à l'effet & à l'execution, eſt appuyé ſur la veneration des peu-
l. 12. c. 3. ples, *queſto ſaperſi da preſidenti Eccleſiaſtici, che il loro potere quanto all' effetto è tutto appoggiato alla venerazione de' popoli*, ce qui leur eſt un avis de ſe conſerver cette veneration par une vie exemplaire, & en s'abſtenant de tout ce qui a l'air d'excez, d'immode-
Ibid. ré, & de violence, *gli ammoniſce à conſervarſela con la vita eſemplare e ad aſtenerſi da ciò che habbia dell' immoderato ò del violento.*

AR-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

ARTICLE X.

Exemple du pouvoir du Peuple dans l'Eglise en ce qui se passa à Milan & au Concile de Pise sous Louïs XII.

LA souveraine autorité du peuple qui se rend arbitre même entre les Papes & les Roys a paru dans le peuple de Pise & celuy de Milan, sous le Pape Jules II. & le Roy de France Louïs XII. Quelques Cardinaux ayant envie par ambition de se faire Pape, sous ce pretexte de reformer l'Eglise, tant au chef qu'en ses membres, assemblerent un Concile à Pise. Les habitans de cette Ville estant sujets de la Republique de Florence furent contraints par son autorité de recevoir dans leur Ville ces Cardinaux & ceux de leur parti, mais ils n'en detesterent pas moins leur assemblée comme sacrilege, *come sacrilega*, ils ne pûrent s'abstenir de " luy donner toutes les marques possi- " bles de mépris & d'horreur, de sorte " que le Concile fut ensuite transferé " à Milan. Les Cardinaux de la faction " furent receus par le peuple en cette " Ville, non comme des Cardinaux " dont la dignité est en tres grande ve- " neration dans le Christianisme, mais "

„ com-

„ comme des pestiferez & des scelerats,
„ *mà come huomini pestiferi e scelerati*;
„ & comme des cometes funestes qui
„ pronostiquent, & qui causent des mal-
„ heurs aux Païs sur lesquels elles se font
„ paroître.

„ Les François en ce même temps
„ gagnerent cette insigne victoire à la
„ journée de Ravenne contre le Pape
„ Jules & ses Confederez. Le Nonce
„ du Pape Jean de Medicis qui succe-
„ da ensuite à Jules sous le nom de
„ Leon X. fut amené prisonnier à Mi-
„ lan. En cet estat, chose merveilleu-
„ se, les Soldats mêmes du parti de
„ France, ne pûrent s'empescher de
„ rendre à leur prisonnier comme au
„ Legat du Vicaire de Jesus Christ, des
„ marques de la derniere veneration, luy
„ demandant absolution d'avoir com-
„ battu contre l'Eglise: tant a de pou-
„ voir sur l'esprit des peuples Chrétiens
l. 1. c. 1. „ la force de la Religion, *tanta nel po-
polo Christiano è la forza della Religione.*

Cependant quel homme estoit-ce que le Pape Jules, c'estoit un naturel
Ibid. feroce, *una tal ferocia*; en qui les vapeurs d'une bile échauffée dominoient si violemment qu'il s'estoit emporté à des exploits de guerre peu convenables à la

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

à la sainteté de son rang, *eccesso militare non convenevole alla santità di grado, da qualche vampa men regolata di bile accesa.* Ibid.

Il avoit affaire à Louïs XII. ce bon Roy surnommé le *Pere du peuple*, qui est tout dire; cependant les sujets d'un tel Roy favorisoient un tel Pape; qu'eussent-ils donc fait si ce Pape eût "eu la sublimité de la vertu qui est re-" quise en celuy qui doit estre adoré a-" vec le surnom *de tres-saint*, & en" qualité de Mediateur entre le Ciel &" la terre."

Cet exemple seul fait voir tout ensemble combien est puissant un Pape reveré par le peuple, & combien est puissant le peuple qui est animé par l'esprit de religion, *tanta nel popolo Christiano è la forza della religione.*

Mais d'un autre costé cet exemple doit apprendre aux Papes ce qu'ils ont à craindre quand ils abusent de leur authorité surnaturelle & toute divine, & qu'ils font injure à la puissance se-" culiere, parce qu'alors les peuples" changeant leur veneration en abomi-" nation, ils abandonneroient ses in-" terests, & au lieu de demeurer supe-" rieure, elle deviendroit méprisée. Voi-" l. 12. c. 3.

là

la les interests differens des Papes & des Roys, & les raisons politiques que ces puissances qui sont superieures de droit & en authorité, ont de se conserver le secours de celle des peuples; qui est toûjours enfin la souveraine par voie de fait & quant à l'execution; & c'est ce qui oblige toutes ces puissances à demeurer dans les termes de la moderation dont le juste temperament fait la felicité politique selon la chair, même à l'égard de la Republique Chrétienne, sous la Monarchie du souverain Pontife, à la conservation de laquelle par consequent tout le monde est également obligé par l'amour naturel qu'a tout le monde pour sa felicité.

Article XI.

Le Pape n'est pas le Maistre de son autorité, il n'en est que le depositaire avec obligation de la conserver. L'action la plus pieuse du peuple Chrétien est de la soûtenir.

LEs Papes ne se tiennent pas Maîtres du pouvoir Apostolique qui leur est confié, ils ne croyent pas qu'ils puissent en relâcher les droits dont ils ne sont que les depositaires pour les conserver & non pour en permettre la dimi-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

diminution ; ainsi en parloit le Pape Clement VII. *Primato Apostolico di cui non era signore mà custode*, le Pape peut disposer valablement des choses & des personnes dont il est Seigneur, bien que peut-estre il ne le puisse pas licitement, mettant à part l'honnesteté ou les autres vertus ; mais pour ce qui regarde les droits du Saint Siege : il n'en peut permettre la diminution ny licitement ny valablement, soûs quelque égard que ce puisse estre. Ce qui est si veritable que Paul IV. qui croyoit pouvoir tout, & que tout ce qu'il faisoit en vertu de sa puissance, sans avoir égard à l'honnesteté ni aux autres vertus, devenoit honneste & licite, *che tutta l'ampiezza del suo potere fosse anche la misura di saggiamente esercitarlo* : neanmoins à l'égard des droits du saint Siege, ne faisoit pas de difficulté de reconnoître qu'il n'en estoit pas le maître absolu, mais seulement le depositaire, *di quella dignità della quale non era padrone mà custode.*

l. 3. c. 12.

l. 14. c. 13.

l. 13. c. 15.

Et la raison est que le pouvoir du Pape dans toute l'étenduë que nous le venons de rapporter, est le bien public & la felicité de l'Eglise même selon la chair, *secondo la carne* ; Or le bien public

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

blic de l'Eglise, méme selon la chair, est le plus grand de tous les biens visibles & l'objet de la plus noble de toutes les vertus, ainsi l'action la plus heroïque, non seulement de politique, mais de pieté que puisse faire & le Pape & le peuple Chrétien, est de maintenir le souverain pouvoir du Pape dans toute l'étenduë de sa toute-puissance, independante & infinie, & de la soûtenir avec vigilance & intrepidité, *il custodir con intrepidezza e con vigilanza la sovranità del Pontificato, è per mio aviso la più commendabile operazione che possa fare la Politica virtuosa, perciò che di nessun' popolo si procura con maggior lodevolezza il prò universale che del popolo più diletto da dio e fedele à dio.*

l. 5. c. 16.

Il reste donc à faire voir ce qui est convenable à la grandeur du Pape selon ce degré de souveraineté auquel il est élevé dans l'Eglise en qualité de Vicaire de Jesus Christ, Viceroy de Dieu, d'Empereur de tout l'univers, Seigneur & Monarque du monde, Roy des Roys & Seigneur des Seigneurs, VICE-DIEU, & Dieu même par la plus excellente participation de Dieu qui soit visible sur la terre.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

ARTICLE XII.

Il faut au Pape un entretien convenable à toutes ces qualitez. Nier cette verité est un crime de leze-Majesté. Il faut que la felicité humaine selon la chair se trouve en luy comme dans sa source.

LE Pape estant le Roy des Roys & de tout l'Univers ; le bien de tous les Roys & de tout l'Univers est son patrimoine, autrement si le temporel des Roys n'estoit pas le patrimoine du Pape, les biens des sujets ne seroient pas le patrimoine des Roys. C'est aux Roys à aviser s'ils veulent renoncer à ce nouveau droit que la politique religieuse & charnelle du Cardinal Palavicin leur offre, mais pour le Pape il n'est pas le maistre du sien, il n'en est que le depositaire, c'est pourquoy en cette qualité de Roy & pour cette raison, il est illicite dit ce Cardinal, de luy soustraire ses droits & tout ce qui est convenable à l'entretien & au maintien de cette grandeur infinie & illimitée, *non essendo lecito di sostrare i suoi* l. 23. c. 3. *diretti e ciò che richiedesi per la sua convenevole sostentazione al Pastor universale de tutta la Chiesa.* Aussi a-t-on veu

que

que de luy vouloir ravir ou détourner ſes revenus ſeroit un plus grand crime que de leze-Majeſté, & que celuy de ceux qui voudroient empeſcher les Roys ſujets du Pape, de joüir de leurs Gabelles.

C'eſt un ordre general établi de Dieu que toutes choſes ſoient dans un eſtat convenable, *convenevole*, au degré & au rang qu'elles tiennent dans l'Univers: Par exemple qu'un Cardinal ait l'autorité qui eſt convenable à ſa pourpre, & non pas la mediocrité de puiſſance qui ne conviendroit qu'à un petit
l. 20. c. 3. Evêque ordinaire, *tal baſſezza d'autorità qual conveniſſe ad un ordinario Veſcovo e non ad un nobiliſſimo porporato.* Et generalement parlant, l'Egliſe a pouvoir d'exiger des Fidelles ce qui eſt neceſſaire pour l'entretien de ſes Mini-
l. 17. c. 10. ſtres, *li può coſtringere à tutto il neceſſario com'è in primo luogo la ſoſtentazione de Miniſtri.* Ainſi elle a pouvoir de tirer de tout l'Univers les contributions neceſſaires & proportionnées à la
l. 1. c. 25. grandeur de ſon Miniſtere, *quali richiedonſi alla grandezza della ſua ammini-*
l. 2. c. 6. *ſtrazione.... queſti tributi raccolti da ogni paeſe Chriſtiano, queſte contribuzioni di tutto il mondo Chriſtiano.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Or ce qui eſt convenable à la grandeur de la Principauté Apoſtolique, eſt que comme elle eſt la ſource de toute utilité & felicité temporelle, même ſelon la chair, *fonte d'utilità temporale* l. 23. c. 3.
ſecondo la carne in quel modo ch'è più l. 1. c. 25.
conforme eziandio all'umana felicità, il faut par neceſſité que cette felicité humaine ſe trouve dans le Pape comme dans ſa ſource. Or cette felicité ſelon la chair conſiſte en richeſſes, honneurs, plaiſirs, & en tout ce que le monde aime, eſtime & admire davantage; afin qu'elle puiſſe enſuite deriver ſur tout l'Univers; c'eſt pourquoy le Pape eſt comparé non ſeulement à l'ame & au chef d'où derive ſur tout le corps tout l'eſtre & toute la felicité dont il eſt capable, mais il eſt auſſi comparé à l'eſtomach.

ARTICLE XIII.

Le Pape eſt l'eſtomach du corps de l'Egliſe, il en fait part à tous les Fidelles, qui ſont les membres de ce corps.

IL eſt vray que tous ces tributs que le Pape tire de tout l'Univers ſemblent couler de toutes les parties du monde pour enrichir les ſeuls vaſſaux de ſon domaine temporel, *queſti tributi rac-* l. 2. c. 26.

 colti

colti da ogni paese Christiano paian colare ad arrichir solo i vassali del dominio temporale, neanmoins en verité la chose n'est pas ainsi, *in verità non è poi così.*

Mais pour faire mieux comprendre la chose, il faut se servir de l'apologue dont se servit autrefois Menenius Agrippa lorsque le peuple Romain se revolta contre le Senat & refusa de combattre pour luy. Ce sage politique „ leur dit, qu'un jour tous les membres „ se soûleverent contre l'estomach, & „ refuserent de contribuer à sa nourri- „ ture, mais qu'incontinent ils s'apper- „ ceurent qu'ils devinrent tous languissans; on peut dire qu'il en est demême du Pape, qui comme l'estomach ne digere pas pour luy seul les biens qu'il possede, mais qui ne les digere que pour les departir aux Fidelles qui sont ses membres.

Ce qui doit estre d'autant plus puissant dans l'application que nous faisons de cette similitude, que dans le corps naturel, les autres membres qui travaillent pour l'estomach ne peuvent jamais devenir l'estomach, ainsi ils n'ont pas cette raison particuliere de soûtenir les interests de l'estomach, mais dans

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

dans le Corps myſtique de l'Egliſe, il n'y a point de membre qui ne puiſſe devenir quelque jour eſtomach, c'eſtadire point de Fidelle qui ne puiſſe eſperer de devenir Pape, *habbiamo un corpo dove ogn'altro membro ſi può convertire in ſtomaco, ſi come chilo in ſangue e poi queſto in carne.* Ainſi tous les Fidelles ont un intereſt particulier à contribuer à la felicité du Pape ſelon la chair, puiſque cette felicité leur revient ſelon la part qu'ils ont à la diſtribution qui en eſt faite par luy, aprés l'avoir digerée en qualité d'eſtomach de l'Egliſe, & qu'en outre ils peuvent eux-mêmes un jour ou quelqu'un des leurs parvenir à cette qualité d'eſtomach, & ce ſera pour lors qu'ils digereront tous les biens du monde, premierement pour eux-mêmes, & enſuite pour les autres. l. 3. c. 10.

Il s'enſuivroit de là, dira-t-on, que tous les biens de l'univers devroient donc un jour couler à Rome pour enrichir la Cour du Pape, mais quand cela ſeroit, *fingiamo che con longo giro di ſecoli queſti beni colaſſero nella corte*, quel mal y auroit-il en cela, & quel obſtacle à la felicité que tous les biens de la terre, qui paſſent des uns aux autres par voye d'heredité au hazard, & ſans l. 24. c. 10.

 diſcer-

diſcernement de merites, fuſſent diſtribuez par le Pape à un chacun ſelon la
Ibid. juſtice & ſelon les merites? *Pongaſi mente ſe verun diſconcio arrechi alla felicità civile, che molti beni paſſino da eſſer dono del caſo nell' heredità del ſangue, ad eſſer diſtribuzione della giuſtizia nel riconoſcimento del merito.*

Ainſi quand tous les biens du monde paſſeroient actuellement par la diſtribution du Pape, comme tous les vivres du corps par celle de l'eſtomach, & comme de droit tous les biens du monde appartiennent au Pape comme Roy dont tout l'univers eſt le patrimoine, il n'y a perſonne qui ne voye que la felicité charnelle de l'Egliſe n'en fuſt plus parfaite. Mais du moins perſonne ne peut nier que le Pape n'ait droit de tirer de toute la terre, ce qui eſt neceſſaire pour faire une felicité charnelle convenable à ſa royauté; c'eſtadire, que pour cela il n'ait droit d'en tirer autant qu'il eſt neceſſaire pour eſtre le plus riche, le plus glorieux & le plus heureux ſelon la chair même, de tous les Roys & de tous les Empereurs de la terre.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Article XIV.

Il eſt convenable au Pape qu'il ait un Eſtat particulier & une Cour de Prince égaux aux autres Roys, ſuperieurs à tous les Princes. Les courtiſans du Pape s'appellent les glorieux Cardinaux, ils ſont la ſplendeur de la Cour Romaine.

SUppoſé, comme on a vû, que pour “
l'unité & la majeſté du gouver- “
nement de l'Egliſe, il ſoit neceſſai- “
re qu'elle ait un chef ſupréme & un “
recteur ſouverain; il eſt convenable “
qu'afin qu'il puiſſe eſtre Pere commun “
& non ſuſpect à aucun, il ne reſi- “
de dans l'Eſtat d'aucun des autres “
Princes, mais dans le ſien propre; “
qu'il ait une Cour & des Miniſtres tels “
que le requiert la grandeur de ſon ad- “
miniſtration, *or ſuppoſto che per l'uni-* l. 1. c. 25.
tà del governo, per la maeſtà, debba eſſer un capo ſupremo e un ſupremo rettor della chieſa, conviein ch'egli, affine di poter eſſer padre commune non diffidente à veruno, non habiti nello Stato d'alcuno degli altri Principi mà che habbia Stato proprio, corte propria, Miniſtri proprii, e quali richiedonſi alla grandezza della ſua amminiſtrazione.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Si on n'avoit égard qu'à la grandeur de cette administration & à sa puissance infinie, il faudroit assûrement que tout l'univers & tous les Royaumes de l'univers appartinssent au Pape immediatement en propre. Si le Pape estoit Seigneur immediat de tous les Royaumes sans qu'il y eust sur la terre d'autres Roys que luy, ou que les Roys ne fussent que Vicaires du Pape dans leur temporel, il arriveroit qu'on attribueroit la foy & la conversion de l'univers à une crainte humaine que l'on auroit pour le Roy du monde, & non à une affection de Religion : voilà pourquoy la Providence admirable de Dieu a voulu que le Pape n'eust qu'un Estat assez petit pour ne pas donner lieu à un mauvais jugement qui auroit esté desavantageux à la Religion. D'un autre costé si cet Estat avoit esté plus petit, le Pape auroit esté exposé trop ouvertement aux insultes des Princes temporels, c'est pourquoy Dieu luy en a donné un assez grand pour s'en pouvoir deffendre, *non è si grande che il culto del Christianesimo si possa ascriver ad umano timor, e non ad affetto di religione : non è si picciolo che possa di leggieri il suo possessore venir violentato dalla potenza di principi secolari.*

l. 1. c. 1.

Voi-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Voila donc les raiſons pourquoy le Pape n'eſt pas le ſeul Roy immediat de tout l'univers ; mais cela n'empeſche pas qu'il ne le ſoit en qualité de Seigneur ſouverain, pour ainſi parler, dont tous les Roys ſont les tributaires, comme on a vû par le droit qu'il a de les contraindre à luy payer contribution pour l'entretenir conformement à la grandeur de ſon adminiſtration, *queſti* l. 1. c. 25.
rittratti ſi cavan da tutti i regni del Chriſtianeſimo. C'eſt pourquoy ils luy doivent entretenir auſſi des courtiſans dans un eſtat qui ſoit convenable à la grandeur de leur élevation, & ce ſont les glorieux Cardinaux, *glorioſi Car-* l. 6. c. 4.
dinali, auxquels tous les Evêques eſtant inferieurs, *Prelati loro inferiori*, il l. 9. c. 10.
eſt clair que leurs richeſſes, leurs honneurs & leurs plaiſirs, leur gloire, leur ſplendeur & en un mot leur felicité ſelon la chair, *ſecondo la carne*, doit eſtre incomparablement plus grande que celle des plus riches Evêques, qui en comparaiſon des Cardinaux ne ſont que de petits Prelats, *piccioli veſcovi.*

Ce degré du Cardinalat eſt la principale ſplendeur de l'Egliſe Romaine & de ſes Pontifes ; *quella dignità ch'è* l. 21.
il precipuo ſplendor della chieſa Romana e

de' suoi Pontefici; & en effet c'est une grande gloire au Pape de pouvoir créer des Senateurs ; qui en privilege & en honneur soient avant toutes les Creatures des autres Monarques, en sorte que les enfans mêmes des plus grands
l. 21. c. 4. Princes aspirent à cette dignité, *mentre possono crear Senatori che in privilegii ed onoranze molto avanzino quelli d'ogni Monarca terreno, si che aspirino à tal grado i figliuoli de' sommi principi.*

Aussi à Rome on estime que les Cardinaux sont au dessus de tous les Prin-
l. 9. c. 9. l. 13. c. 14. ces qui ne sont pas Roys, *Cardinali che si stimano in Roma superiori ad ogni principe minor de' Rè, predecessero com' era stato fin all'ora il costume, à Principi del sangue reggio*, & dans toutes les parties du monde Chrétien on leur rend les mêmes honneurs qu'aux Roys,
l. 1. c. 8. *tanti altri gran' Senatori venerati con Reali onoranze da si grande e nobil parte del mondo.*

Ainsi il est manifeste que les Cardinaux estant égaux aux Roys en honneurs, il est convenable qu'ils leur soient égaux en biens, plaisirs & voluptez selon la chair, *secondo la carne*, & par consequent que le Pape tire de tou-

te

te la Chrétienté tous les tributs necessaires pour les recompenser si magnifiquement. Ce qui ne pourroit pas estre si la pieté des Chrétiens ne fournissoit à cette dépence immense, *ciò senza dubio non seguirebbe se la pietà de' Christiani non somministrasse à lui la commodità di remunerarli altamente.* l. 1. c. 25.

Article XV.

Outre les glorieux Cardinaux, la Cour du Pape doit estre remplie d'un nombre infini de petits Prelats qui vont de pair avec les Evêques, qui puissent mener une vie pleine de joye.

Oltre alle innumerabili Prelature, dignità e prebende, che in quella si compariscono; il che fà godere molti con l'effetto e tutti con la speranza, laqual forse in questa vita è da maggior godimento che l'istesso effetto. Voila la gloire, la splendeur & la volupté de la Cour Romaine, selon la chair, qui consiste en la possession actuelle d'une felicité terrestre; ou pour ceux qui n'en joüissent pas, du moins elle consiste dans une esperance d'y parvenir, dont souvent la felicité n'est pas moindre en ce monde que l'actuelle joüissance, & afin que cette felicité soit convenable à la gran- l. 1. c. 8.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

deur du Pape il faut qu'il puisse recompencer ce nombre infini de Courtisans avec élevation, *altamente*, sans appovrir son Tresor Royal, parce que le plus grand mal & le manquement le plus irremediable d'une Communauté, est la disette des recompences lorsqu'on ne peut les donner sans appovrir le

l. 8. c. 17. public. *Nel vero il più dannoso e il più irremediabile mancamento della communità è la scarsezza de' guiderdoni, non potendosi dar questi senza impoverire il publico.*

Par là on peut juger de l'opulence & de l'abondance de la Cour de Rome; De la pieté de tous les Chrétiens qui y contribuent pour la rendre convenable à la gloire du Roy universel & du Seigneur de toute la terre: car c'est pour la pieté de tous les Chrétiens un objet de joye de voir la gloire, l'abondance & la felicité, selon la chair, de cette

Ibid. Cour universelle du Christianisme, *era giocondo oggetto al cuor di ciascuno, il ritrovarsi una corte universale nel Christianesimo la quale abbracci con indifferenza tutti li fedeli, e senza molta distinzione di patria ò di nascimento vi elegga il supremo Principe.* Une Cour dans laquelle indifferemment, la Souveraine-

té

té du monde, une infinité de dignitez égales à celles des Roys, superieures à celles des Princes, égales à celles des Evêques, soient exposées à l'esperance de tous, & à la joüissance de ceux qui y parviennent ; s'est-il jamais pû former une plus belle idée politique? Aussi est-ce l'idée politique du premier politique du monde qui est Nostre Seigneur, pour rendre son peuple signalé sur toute la terre par des prerogatives si manifestes, *questo gover-* l. 1. c. 25. *no disegnato da Christo per segnalare in terra con manifesta prerogativa il suo popolo.* Or quelle est l'ame, la base, le lien, & l'intelligence motrice de ce gouvernement, sinon l'autorité du souverain Pontife, *del qual governo come* Ibid. *vedete la base, il legame, l'intelligenza motrice, è l'autorità del Pontefice.* Tous les Royaumes de la terre n'ont-ils donc pas un interest notable d'entretenir la grandeur de leur Roy, la pompe, & la gloire de sa Cour Royale, de sa Ville royale & maistresse de l'univers, la Cour de toute la Religion, *Regia della* l. 1. c. 2. *Religione, una regia Ecclesiastica*, la l. 8. c. 17. Cour Royale Ecclesiastique, *una corte*, Ibid. *una regia universale, patria commune, regia commune*, qui ne peut-estre en-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

tretenuë d'une maniere convenable à ſon inſtitution, ſans une contribution de richeſſes immenſes & des torrens
l. 4. c. 5. d'or & d'argent, *torrenti di pecunia.*

ARTICLE XVI.

La gloire & la felicité convenable à cette Cour ſubſiſtent par la magnificence en Bâtimens, Theatres, & Spectacles de pieté, Proceſſions, Regales, &c. Expeditions Politiques & militaires de Guerre.

AJoûtez à tout cela la magnificence des bâtimens, quelle prodigieuſe abondance de biens ne faut-il pas pour y employer? Quand il n'y auroit, par exemple, que le bâtiment de l'Egliſe de S. Pierre, dont la ſtructure ſeule épouvante, tant elle eſt grande & vaſte,
l. 1. c. 1. *il nuovo edificio della ſtupenda baſilica di ſan Pietro.* Ajoûtez y tant d'autres Egliſes & de Palais qui ſont l'ornement admirable de la Ville Royale & maiſtreſſe de l'univers, ne ſont-ce pas des entrepriſes toutafait glorieuſes?
Ibid. *Opere glorioſe.* Le travail y eſt immenſe, & les millions par conſequent qu'il a fallu amaſſer pour le ſeul bâtiment de S. Pierre ouvrage digne du Monarque du monde & ſouverain Pontife

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

tiſe de tout l'univers, ſont ſans nombre, *affin d'adunare tanti milioni quanti ne aſſorbiva l'immenſo lavoro di quella chieſa, opera di ſommo ſacerdote, mà inſieme di ſommo principe.* Ibid.

Ce fut pour cela que furent publiées ſoûs Leon X. les indulgences qui donnerent occaſion à l'Hereſie de Luther; le profit qu'on en tira ne fut pas ſuffiſant, *non baſtino.* Il ne fournit que peu l. 1. c. 25. à la dépence de cette fabrique glorieuſe du Premier temple du monde, *qual* l. 1. c. 3. *fabrica più glorioſa che quella del primo tempio che ſia nel mondo.*

A cette dépence il faut joindre celle des ſpectacles de devotion & des theatres, des parfums, des Muſiques, des ornemens, des luminaires, & autres parties de la gloire & de la magnificence des Feſtes publiques; car enfin les peuples veulent des theatres & des ſpectacles tels qu'ils ſoient; le monde leur en donne qui nourriſſent leurs vices par la volupté, n'eſt-il donc pas de la pieté & de la politique Chrétienne de leur en donner de plus voluptueux, afin de les attirer à la vertu & de l'entretenir. *Vuole il popolo i teatri,* l. 1. c. 25. *ed è non ſolo conforme à la pietà, ma eziandio alla Politica il far che i teatri*

più sontuosi e più dilettevoli sian quelli dove il vizio si medica non dove si nutre.
l.24.c.ult. *Magnificenza di spettacoli, trionfo della religione, non pompe della vanità.*

Il ne faut pas oublier les diverses Nonciatures & les Legats Apostoliques qu'il faut envoyer par tout l'univers;
l.2.c.8. *Ilquale per bene del Christianesimo dée non solo mantenere la sua corte, composta di molti ufficiali nobili, mà dar sussidio à poveri Cardinali, provisionar tanti nunzii, ajutar tanti bisognosi, e premiar tanti benemeriti.*

Le regal qu'il faut faire aux parens
l.24. c.ult. & neveux, *rigaiglie del parentado*, les autres frais & recompences de services de ses Officiers & autres personnes, ou nobles, ou sçavans, & povres que le Pape entretient, les aumônes secrettes que le Pape fit, par exemple au Concile de Trente, à tant de povres Evêques qui n'avoient pas de quoy s'y entrete-
Introd. c.4. nir, *secrete limosine à vescovi bisognosi.* L'argent qu'il fallut envoyer à Aleandre pour se concilier les esprits en Al-
l.1.c.25. lemagne, *i mandati e la pecunia.* Ce sont tous articles de dépence, & des exemples par lesquels on peut juger de toutes les autres semblables. Mais sur tout les frais des guerres contre les Here-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Heretiques & les Turcs, les ſecours qu'il donne en tout temps aux Princes Chrétiens; on n'a qu'à lire ce que le Cardinal Palavicin en rapporte dans le dixiéme Chapitre de ſon troiſiéme Livre, l'on y verra les torrens d'or & d'argent qui ſortent perpetuellement de Rome pour ſecourir les Roys & les Princes Chrétiens, *torrenti di pecunia*, l. 4. c. 5.
ces torrens en pourroient-ils ſortir s'ils n'y eſtoient auparavant entrez? Or tout cela ne ſe peut faire que par le moyen des revenus immenſes, que la pieté des Chrétiens doit fournir pour entretenir la Cour Royale du Monarque de l'univers, dont la Cour eſt l'ame qui reünit ſous une même unité tant de Royaumes, & qui de tous les Pais de ſon obeïſſance conſtituë un corps politique le plus formidable, le plus vertueux, le plus ſçavant, le plus heureux qui ſoit ſur la terre, *una corte la quale è l'anima che tiene in unità tanti regni e coſtituiſce i paeſi à lei ubbidienti; un corpo politico il più formidabile, il più virtuoſo, il più litterato, il più felice che ſia in terra.* l. 3. c. 10.

Telle eſt donc la felicité & la gloire de la Cour Romaine ſelon la chair, & telle eſt la felicité temporelle de l'E-
glise

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

glise selon l'institution de Jesus Christ pour rendre son Eglise manifeste à toute la terre, signalée par tant de prerogatives. Ce qu'il a voulu estre ainsi, non seulement, parce que cette gloire & cette felicité sont convenables à la grandeur de son Vicaire general qui est le Pape, mais parce que cette felicité, selon la chair, est un moyen tres doux, & à même temps tres efficace pour former la grandeur temporelle de l'Eglise, comme on verra dans la quatriéme partie.

CHAPITRE IV.

Vingt raisons qui prouvent la necessité des richesses, des honneurs, & des voluptez de l'Eglise pour en faire l'Evangile selon la chair, la vocation de tout le monde à la foy, & d'une partie de ce monde à l'estat Ecclesiastique, sans lesquelles richesses, honneurs & voluptez l'Eglise n'ayant pas de reputation parmi ceux qui les aiment, elle periroit ne pouvant subsister heureuse selon la chair,

si ces

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

ſi ces Miniſtres eſtoient povres comme autrefois, & s'ils n'avoient pas des richeſſes immenſes, comme les glorieux Cardinaux qui ſont aujourd'huy les courtiſans du Pape. L'on y fait voir auſſi le malheur, la honte, & le vice même de la povreté, dont Dieu par ſa providence n'eſt pas l'autheur; mais le peché ou la fortune ſeule que l'on peut pour ce ſujet accuſer comme ennemie de la vertu.

ARTICLE PREMIER.

Corruption de la nature qui aime les richeſſes, les honneurs, & les voluptez Charnelles. Si l'Egliſe n'en avoit à propoſer & à donner, il n'y auroit que peu de Chrétiens. Trois ſortes de perſonnes compoſent l'Egliſe. Magnificences de Rome capables de procurer la converſion des Princes Mahometans. Il faut aux Papes autre choſe que Dieu.

LA puiſſance du Pape eſtant une puiſſance deſarmée, ne peut obliger

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

ger les Infideles à croire ny à se ranger à la Communion de l'Eglise, que par des moyens doux, mais efficaces; & en s'accommodant aux inclinations corrompuës de la nature comme on a vû: car comme l'homme s'idolatre soy-même, il ne se laisseroit jamais conduire, s'il n'estoit attiré & apasté par les promesses & les recompences;
l. 1. c. 25. *l'huomo ch'è l'idolo di se stesso non si condurrebbe mai senon allettato dal premio.* C'est pourquoy la Cour Romaine fait tant de dépences en theatres & en spectacles de devotion, parce que les peuples aiment naturellement la volupté, & font toutes choses pour elle selon les inclinations de cette nature corrompuë. Cette corruption est telle que si l'Eglise n'avoit pas de plus grandes voluptez, selon la chair, à proposer à ceux qu'elle appelle à la foy; la plus grande partie des Chrétiens chercheroient à faire fortune hors l'Eglise, l'Eglise perdroit sa reputation & toute son estime, qui est la base qui soûtient tou-
l. 5. c. 10. tes les machines de sa politique, *la stima ch'è la base di queste machine.*

Pour mieux comprendre cette verité, il faut distinguer trois sortes de personnes, qui font aussi trois sortes

de

de vocation à la foy. La premiere eſt de ceux qui ne vivent dans la foy que de zele tout pur, *di puriſſimo zelo*, & qui ſervent l'Egliſe par pur eſprit, *ſervon la chieſa per ſolo ſpirito*, & ce ſont ceux-là qui ſont purement ſpirituels qui aimeroient Dieu quand il n'y auroit aucuns biens temporels à eſperer, parce qu'ils mépriſent toutes les choſes temporelles, *diſpreggiatrici d'ogni coſa terrena*. l. 9. c. 9. Ibid. l. 8. c. 17.

La ſeconde eſt de ceux qui ſont compoſez de chair & d'eſprit, qui outre Dieu veulent encore, autant que la Loy le permet, jouïr des biens temporels, *compoſti di Carne e di ſpirito, deſideranno per quanto la legge di Dio permette anche i beni di queſta vita*. Ainſi il leur faut une felicité compoſée d'eſprit & de chair, & ils ne s'affectionneroient pas comme ils font à l'amour de la Religion, ſi elle ne leur faiſoit eſperer des biens temporels, *non ſi nutrirebbe così univerſalmente l'affetto alla Religione*. Ibid. l. 9. c. 9.

La troiſiéme eſt de ceux qui ſont toutafait charnels, & qui s'affectionnent bien plus à ce qui ſe void, qu'aux choſes qui ne ſe voyent pas, & ceux-là ſont en plus grand nombre que tous les autres, *molti ancora maggiormente* Ibid.

s'af-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

s'affezzionano à quel che ſi vede che à quel che ſi crede. Or quoy que cette diſpoſition ſoit mauvaiſe, les méchans n'eſtant méchans que parce qu'ils preferent les biens du corps à ceux de l'eſ-
l. 6. c. 12. prit, *i malvaggi ſono malvaggi per che antepongono i beni del corpo à quei dello ſpirito*, neanmoins cette diſpoſition eſt moins mauvaiſe que ſi avec cette affection plus grande qu'ils ont pour les biens temporels, ils les employoient au ſervice de Jupiter & de Mars, plûtoſt que de Jeſus Chriſt & de ſon Egliſe ; ainſi l'Egliſe s'accommodant à leur inclination corrompuë, les appelle à ſa foy & à ſa Communion, en leur y propoſant de plus grands biens, & de plus grandes voluptez, même ſelon la chair, qu'ils n'en pourroient avoir s'ils demeuroient au ſervice de
Ibid. Mars & de Jupiter, *ma pur ſervono al culto di Chriſto dove prima ſervivaſi à quel di Giove e di Marte.*

Voila ce qui entretient l'Egliſe dans l'eſtime des gens mêmes les plus char-
l. 23. c. 3. nels, *per conſervarla in eſtimazione anche preſſo gl'imperfetti.*

Or cette eſtime fait naître en eux de la veneration, & cette veneration eſt
Introd. c. 6. la baſe de ſon Empire, *quella venera-*

zione

zione ch'è la base del loro imperio. Car sans cette grande veneration que les charnels ont pour l'Eglise il ne luy seroit pas possible de tenir les peuples en bride ny de les domter & leur faire recevoir le joug, *richiedendosi grand aiuto di venerazione per ch'egli si contenti di ricevere in bocca il freno.* La veneration que ces imparfaits ont pour l'Eglise estant donc fondée sur la felicité selon la chair qu'elle fait esperer, il n'y a personne qui ne voye combien cette felicité est necessaire pour rendre la vocation à la foy universelle pour tout le monde: sans cette felicité l'Eglise ayant peu de concours de Fidelles tomberoit dans le mépris, *povero di concorso vile d'autorità*, mais au contraire la seule magnificence des bâtimens qui paroissent à Rome depuis deux cens ans est capable de donner de l'admiration à tous les Princes infideles & Mahometans, & de les convertir à la Foy, *tanto che tali opere pie fatte in Roma in solo due secoli bastarebbono per render venerabile ed ammirabile la nostra religione alli sguardi di tutti i Monarchi Maometani e gentili.*

l. 2. c. 3.

l. 15. c. 5.

l. 8. c. 17.

Et si au lieu de cette felicité de l'Eglise qui leur paroît, ils sçavoient &

con-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

connoissoient comme souvent tout est contraire aux Papes qui n'ont pour eux que le S. Esprit, ils ne pourroient avoir que des sentimens de pitié & nulle envie d'entrer dans leur communion,
l. 5. c. 13. *non ho potuto d'hora in hora non compassionare i Pontefici con venti frà loro contrarii e tutti infesti al corso di lei eccetto l'aura dello Spirito sancto.* Or si les Papes n'ayant que Dieu pour eux, font pitié au Cardinal Palavicin Jesuite, paroissant ainsi miserables aux autres, comment pourroient-ils convertir les Mahometans? il faut donc autre chose que le S. Esprit pour pareilles conversions, & ce seroit une fort grande pitié qu'un Pape qui n'auroit que cela pour luy.

ARTICLE II.

L'esperance d'avoir part aux richesses, aux honneurs, aux plaisirs attachez à l'estat Ecclesiastique, celle d'estre Pape, & celle de posseder par resignation les Benefices de ses parens, font une grande & solide vocation à l'estat Ecclesiastique.

CHacun sçait combien l'estat Ecclesiastique est glorieux à Dieu; la splendeur & la gloire de cet estat est duë

à la felicité charnelle dont il est revétu, *se veramente vogliamo che la Regia* l. 1. c. 25.
spirituale sia frequentata da persone d'ingegno, di lettere, di valore, di nobiltà, lasciando le patrie, sottoponendosi al celibato ed all'altre gravezze le quali induce la vita Ecclesiastica, fà mestieri che possano sperare onori ed entrate. Car se trouveroit-il tant de personnes d'esprit, de lettres, de valeur, de naissance illustre, qui voulussent penser au celibat & aux autres obligations penibles auxquelles la vie Ecclesiastique engage, s'il n'y avoit pas à esperer pour eux des honneurs & des revenus temporels? il est sans doute necessaire qu'ils se le puissent promettre, & qu'ils vivront contens, en partie par l'affection pour la Religion, en partie par la joye de se voir en veneration, & de jouïr de la reverence & du respect qu'on a dans les familles pour les gens d'Eglise, *vivano* l. 17. c. 5.
contenti, parte per affetto di religione, parte per godimento di quella reverenza che in ogni famiglia sì suol portare alla toga. Que l'on considere quelle gloire c'est pour la Foy de voir que tant de Gentilshommes, enfans de qualité & de Princes entrent dans le Sacerdoce & se consacrent au service de Dieu en qualité

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

lité de Courtiſans du Pape ; verroit-on cela ſi l'Egliſe eſtoit povre, & ſi la pieté des Chrétiens n'avoit pas donné le moyen au Pape de recompencer toute
l. 1. c. 25. cette foule avec magnificence, *ciò ſenza dubio non ſeguirebbe ſe la pietà de' Chriſtiani non ſomminiſtraſſe à lui la commodità di rimunerarli altamente.*

Car enfin il n'eſt point de particulier, lequel en s'attachant au ſervice du Pape & de la Cour Romaine, ne puiſſe eſperer de devenir un jour Cardinal, c'eſtadire, ſuperieur des Evêques & de tous les Princes, & égal aux Roys; qui ne puiſſe même eſperer pour ſoy ou pour les ſiens de devenir un jour Pape ; cette penſée ne peut-eſtre ſans doute que tres-agreable à tous les peuples,
l. 1. c. 8. *era giocondo oggetto al cuore di ciaſcuno...*
l. 3. c. 10. *habbiamo una Republica, dove ogni plebeo può divenir ſenatore, ogni ſuddito principe.* La Cour de Rome eſt une Cour compoſée de perſonnes de tous les Païs de l'univers, dans laquelle il n'y a aucun qui ne puiſſe par ſa doctrine & par ſon merite s'élever aux dignitez les plus ſublimes, & parvenir ou à la ſouveraineté, ou à la participation du gouvernement & du patrimoine Eccleſiaſti-
Ibid. que, *è una Corte compoſta di tutti i*

paesi Catolici nella quale ogn'uno con la dottrina e co'l merito può salire alle dignità più sublimi ed havere, ò la sovranità, ò la participazione del governo e del patrimonio Ecclesiastico.

Mais sans voler si haut, chaque neveu n'est-il pas bienaise de pouvoir *esperer* le Benefice de son oncle par voye de resignation ? Et n'est-ce pas une grande joye à l'oncle *d'esperer* de laisser un jour son Benefice à son neveu, à son parent, & à son ami ? Combien de jeunes hommes ont esté élevez & s'élevent tous les jours à la vertu *par cette esperance* charnelle ? *molti giovani sono educati nella virtù con la speranza d'haver sì fatte risegne di qualche vecchio sacerdote di loro parentado.* l.23.c.12.

Cette même esperance, selon la chair, fait que les Beneficiers s'affectionnent davantage à faire les reparations de leurs Eglises ou à les maintenir, se confiant qu'ils pourront substituer en leur place des personnes qui leur sont agreables, *i beneficiati più s'affezionano al ristoro della chiesa confidandosi di surrogarvi persona loro gradita.* Ibid. Au contraire ostez toutes ces esperances de la Cour Romaine, & ne luy laissez que le S. Esprit, *eccetto l'aura dello Spirito Santo*, ce se-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

ra grande pitié, & ce ne ſera pas contentement; il luy faut un ſuc à ſuccer
l. 6. c. 7. qui ſoit meilleur, *miglior ſugo*, c'eſt-adire une felicité charnelle; ainſi il n'y a perſonne qui ne voye que toutes ces raiſons ne ſoient de puiſſans & doux moyens pour rendre efficace la vocation, ou à la foy, ou à l'eſtat Eccleſiaſtique, ce qui n'empeſche pas la perfection de cet eſtat.

ARTICLE III.

L'eſperance de la felicité charnelle que promet l'Egliſe, n'empeſche ny ſa perfection, ny celle de l'eſtat Eccleſiaſtique. Les vices de l'ambition & de la gloire humaine, ſont des vices éclatans. Cette eſperance fait germer toutes les vertus juſqu'à les élever même à la perfection de la vie contemplative.

L'Egliſe propoſant à toute la terre l'eſperance de poſſeder, ou la Royauté du monde, ou la gloire & la felicité du Cardinalat, de l'Epiſcopat, & des autres Prelatures, il ne faut pas douter que la plus grande partie de ceux qui en joüiſſent n'y ſoient parvenus par toutes les vertus que cette eſperance
l. 8. c. 17. charnelle a fait germer en eux, *il far ger-*

germogliare le insigni virtù se i premii fossero pronti.

Ce fut ce qui rendit le Cardinal de Mantouë si admirable au temps du Concile de Trente, il n'avoit point desiré ou du moins paru desirer comme tous les autres, la Couronne ny le Diademe du souverain Pontificat, *illustrò lo Pontificato non desiderato, ò almeno così temperamente nell' interno che nulla apparisse di ciò nell' esterno*; Ce qui est un exemple rare, parce que cette sorte d'ambition est vice d'éclat qui aime à paroître & qui est universel dans les grands, *vizio splendido ed universale à grandi.*

l. 2. c. 6.

Ibid.

Il faut donc necessairement conclure que ces vices éclatans, qui se trouvent universellement dans les grands ne sont point opposés au souverain degré de perfection que demande leur estat tout divin, *quel grado che richiede il sommo della perfezione.* Car autrement il faudroit dire que la vocation à la Papauté & aux dignitez Ecclesiastiques seroit vitieuse & corrompuë, & par consequent ne seroit pas de Dieu, ce qui seroit contre toute apparence. Car pour la perfection dans nostre Saint Pere le Pape, comme il doit es-

l. 1. c. 2.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

tre adoré avec le surnom de tres-saint, la sublimité de la vertu convenable à son estat est si grande, que les imperfections qui ne sont rien dans les autres hommes, deviennent des monstres dans la
l. 1. c. 1. lumiere d'un estat si divin, *è tanta la sublimità di quella virtù la qual si richiede in chi dev' essere adorato con sopranome di santissimo, e come il mezzano frà il Cielo e la terra, che le imperfezioni insensibili negli altri huomini in quella luce divengono monstruose.*

D'où il s'ensuit, que si l'esperance & le desir ambitieux de parvenir à la Papauté, & la joye d'y estre parvenu, qui sont les vices glorieux & éclatans de tous les grands, estoient des vices monstrueux dans les Papes; comme il est rare d'en voir qui soient parvenus à la Papauté par une autre voye, selon le Cardinal Palavicin, vû que l'Eglise selon luy les appelle à ses charges par cette voye, il s'ensuivroit qu'autant qu'on voit de Papes, ce seroient des monstres d'orgœuil & d'ambition qui n'auroient aucune pieté approchant de celle qui est requise à un estat qui est
l. 1. c. 2. comme tout divin, *pietà quanta si richiedeva da quello stato quasi divino. Divino principato debitore d'una vir-*

tù

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

tù così alta, d'una bontà sempre ammirata, condizion del Ponteficato.

Quant à la perfection des Cardinaux, comme par leur devoir & les fonctions de leurs charges ils sont les Reformateurs du Christianisme, ils sont obligez de donner dans leur vie un exemple parfait de toute vertu, *dov'esser* l. 6. c. 13.
più tosto i riformatori del Christianesimo, dar' esempio d'ogni virtù.

L'ordre des Cardinaux est le miroir & la regle de tous les autres qui leur sont inferieurs, *ordine Cardinalizio il* l. 7. c. 2. &
qual doveva essere specchio e norma degli l. 4. c. 5.
altri inferiori. Des actions & de l'exemple des Cardinaux aussi-bien que de leur reputation dépend le bien & l'honneur de l'Eglise, *dall' opera, dal esem-* l. 20. c. 8.
pio, e dalla riputazione di essi pendesse il bene e l'onor della chiesa; & comme c'est la Cour Romaine qui est la principale reformatrice, c'est elle aussi qui doit estre la premiere reformée, *che la prin-* l. 23. c. 7.
cipal riformatrice fosse anche la prima riformata. Car le gouvernement de l'Eglise universelle estant appuyé sur les Conseils des Cardinaux; c'est une chose difforme que la regle & la vertu de leur vie, ne soit pas si éclatante & si reglée, qu'elle attire sur eux les yeux de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

l. 24. c. 7. tout le monde, *al cui consiglio presso al Pontefice essendo apoggiata l'amministrazione della chiesa universale, è deforme cosa ch'essi non risplendano con tali ornamenti di virtù e di disciplina nel la lor vita, onde traggano gli occhi di ciascheduno.*

D'où il faut conclure, selon les principes du Cardinal Palavicin, que les vices brillans de l'ambition, du desir & de l'esperance des richesses, & des honneurs & de la volupté, selon la chair, qui se trouvent universellement dans tous les grands Seigneurs, ne sont pas de ces monstres opposez à la perfection ny à la reputation de l'ordre des Cardinaux.

Pour ce qui est de la perfection des Evêques, il ne faut que lire tous les Decrets du Concile de Trente pour en connoître le degré; il est si relevé qu'on ne peut y arriver, ou qu'il y en a peu
l. 2. c. 3. qui y arrivent, *poco eminente sarebbe la perfezione convenevole alla dignità Episcopale se fosse in tal grado che vi giungnessero, ò tutti ò molti.*

Ainsi comme ils ont part aussi-bien que les autres à ces vices éclatans de l'ambition & de l'amour de la felicité selon la chair, il faut de même conclu-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

re par necessité que ces sortes de vices glorieux ne sont pas de ces monstres opposez à leur vocation ny à la perfection de leur estat, autrement ce ne seroient que monstres qui occuperoient toutes les chaires, & les thrônes de l'Estat Ecclesiastique. Car enfin s'il est vray que l'esperance des biens temporels de l'Eglise fait germer toutes les vertus, s'il est vray qu'elle donne dans l'Eglise des aiguillons pour la vertu, tels qu'il n'y en a point de pareils en aucune Republique qui soit au monde, *il quale stimolo alla virtù non è ò fù mai* l. 12. c. 3.
si forte in verun altro principato dopo la creazione del mondo. Il est donc vray aussi que l'abondance de ces mêmes biens est la mamelle qui les nourrit lorsqu'elles sont germées, *adunque l'a-* l. 8. c. 17.
bondanza di questi beni è mammella per nutrir la virtù nella chiesa.

Qui est-ce par exemple qui se soûmettroit à la loy du Celibat & à faire pour ainsi dire cette pension à Dieu dont il est si difficile d'estre bon payeur, si elle n'estoit assignée que sur une esperance en l'air de Benefices invisibles & avenir; si l'Eglise n'en avoit d'autres à donner dont les revenus fussent plus presens & solides selon la chair,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Ibid. *una graviſſima penſione a' beneficiati:*
l. 8. c. 17. *ed è peſo tanto grave conſiglio difficiliſſimo della continenza.*

Sans doute que ſi on oſtoit l'eſperance des biens temporels de l'Egliſe, on ne verroit pas tant de Nobles & de Gentilshommes s'engager dans la vie
l. 23. c. 3. Eccleſiaſtique, *harebbe ritenuti molti nobili dalla vita Eccleſiaſtica.*

Cependant chacun ſçait combien le Celibat ſert à appliquer l'homme à la
Ibid. contemplation des choſes du Ciel, *il che rieſce di tanto prò ad applicar gli huomini alla contemplazione celeſte*; ainſi il eſt maniſeſte que tous ces Barons qui courent aprés les Benefices, ne ſe fuſſent jamais appliquez à la vie contemplative s'ils ne les euſſent attrapez, ce qui fait voir que ces vices ſplendides ne ſont pas oppoſez à cette vie contemplative & bienheureuſe à même temps ſelon la chair, & que l'Egliſe ſeroit privée d'une infinité de ces contemplatifs heureux, ſi elle n'avoit eu une infinité de bons Benefices dequoy leur faire une beatitude corporelle, car ſi l'Egliſe avoit eſté povre, la foibleſſe humaine eſt ſi grande que jamais elle n'auroit eu la gloire de voir dans ſes charges & dans ſes dignitez tous ces Barons contemplatifs

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

platifs qu'elle y appelle par l'esperance qu'elle leur en donne, *il che per l'umana debolezza non così auverrebbe nella povertà della chiesa*; d'où il paroît que cette prudence politique n'est point opposée à la pieté, *la prudenza politica non ripugna così alla pietà Christiana.* l. 1. c. 25. l. 15. c. 6.

Premiere des vingt Raisons pour lesquelles l'Eglise employe la promesse des biens temporels pour la vocation à l'estat Ecclesiastique. L'excellence des Anges est de ne point avoir besoin de Laquais, celle des Hommes est d'en avoir beaucoup.

La perfection d'un ouvrage magnifique consiste à avoir en plus grand nombre & avec plus d'abondance qu'il ne faut, les choses necessaires à maintenir cet ouvrage dans la splendeur, par exemple la magnificence d'un Palais soûtenu de riches colomnes est qu'il y en ait beaucoup plus qu'il n'en faut precisement pour le soûtenir, *si come appunto ad un magnifico edificio si pone maggior numero di colonne ch'è sofficiente à sostentarlo.* l. 13. c. 3.

A cet exemple merveilleux, le R. P. Jean Baptiste Giatino de la Compagnie de Jesus, qui a traduit en Latin cet ou-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

vrage du Cardinal Palavicin, & dont la traduction est imprimée à Anvers en 1670. ajoûte en cet endroit un autre exemple surprenant & qui est un exemple des laquais. Un grand Seigneur a besoin, dit-il, de quelques laquais, on n'en doute pas, donc il est de sa Grandeur d'en avoir beaucoup & bien plus que le nombre precisement necessaire; aucontraire les Anges n'ayant pas besoin de laquais, leur excellence est de n'en avoir point du tout, *Angelorum est præstantia qui famulis non indigent, famulis carere, sed hominum quibus sunt opus præstantia est supra quam indigeant iis abundare.*

D'où ce Pere prend sujet de former cette proposition generale, qu'à l'égard de toutes les choses qui n'ont point besoin d'appuy, leur perfection est de n'en avoir point du tout; mais qu'à l'égard de celles qui ont besoin d'appuy leur excellence & leur perfection est d'en avoir plus qu'il ne faut, *ita universe rebus quæ fulcimentis non egent, præstantiæ vertitur fulcimentis vacare; sed rebus quæ fulcris indigent, eis plus quam indigent abundare.*

Or la felicité selon la chair a besoin de quelques richesses, de quelques honneurs

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

neurs & de quelques voluptez charnelles, & par conſequent l'excellence & la perfection de cette felicité eſt d'avoir abondance de richeſſes, de plaiſirs & d'honneurs, même ſelon la chair.

Les zelez objecteront que dans la vie preſente, c'eſt imperfection à l'homme d'avoir beſoin des choſes, & que la perfection eſt de n'en avoir aucun beſoin.

Le Cardinal Palavicin répond à cela, ſelon les principes de la politique religieuſe, qu'Ariſtote enſeigne le contraire, car il dit que les arts qui ſubviennent à la neceſſité furent les premiers inventez dans le monde, enſuite dequoy l'eſprit de l'homme s'appliqua aux arts qui ſervent à la felicité de la vie, *inſegna il filoſofo prima eſſerſi ritrovate le arti che ſovengono alle neceſſità e dipoi rivoltò l'ingegno all' invention di quelle che ſervono alla felicità della vita:* l. 8. c. 17. ainſi ſelon Ariſtote, il eſt une felicité charnelle de la vie Chrétienne, & c'eſt ſur cette regle politique d'Ariſtote que l'Egliſe a d'abord pourvû dans les premiers ſiecles aux choſes neceſſaires; enſuite elle a eu ſoin de ſe procurer une Cour Royale univerſelle, qui euſt ſans s'appovrir dequoy recompencer un

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

grand nombre de perſonnages excellens qui devoient ſervir à cette republique & ſe conſacrer à Dieu, ſpecialement dans ce genre de vie que l'on mene à la Cour du Pape, où leurs vertus ſuccent abondamment le lait de ſes mammelles, c'eſtadire de la felicité ſelon la chair, qui ne peut ſubſiſter que par l'abondance des richeſſes & des

Ibid. biens temporels, *dapoi che s'è ſupplito ſi ampiamente al biſogno, non era forſe oportuno di provedere anche ad una corte e ad una Reggia univerſale laqual poteſſe alimentare e rimunerare gran' numero d'huomini, i quali ſerviſſero à quella Republica e ſi dedicaſſero ſpecialmente à Dio in queſta vita; adunque l'abondanza di queſti beneficii ſemplici è la mammella per nutrir la virtù nella chieſa.*

Ainſi l'abondance des richeſſes, des honneurs, des plaiſirs, faiſant une felicité dont l'Egliſe eſt la ſource & dont l'eſperance fait la vocation à l'eſtat Eccleſiaſtique & même à la foy, plus on a de ces biens, plus on eſt heureux de la felicité Chrétienne & Eccleſiaſtique: or plus on eſt heureux, plus on eſt parfait; plus on eſt parfait ſelon cette felicité & mieux la vertu eſt nourrie;

donc

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

donc si l'Eglise estoit demeurée povre, verroit-on dans ses charges & ses dignitez tant de *virtuosi* comme on en void de si beaux & si bien nourris ? non, car la foiblesse humaine est si grande que toute cette gloire de l'Eglise ne se verrroit point si elle estoit demeure povre, *che per l'umana debolezza non così auverrebbe nella povertà della chiesa.* l. 1. c. 25.

Si l'Eglise estoit demeurée povre elle seroit demeurée malheureuse, selon la chair, sans joye, sans splendeur, sans honneur, imparfaite par consequent aussi-bien que malheureuse & privée de la felicité d'Aristote. Or Jesus Christ n'a pas presché une felicité contraire aux enseignemens d'Aristote, ainsi cette felicité n'a rien qui soit contraire à celle de Jesus Christ, elle n'a rien qui n'y soit conforme & dont l'Eglise ne puisse se servir pour faire la vocation à la foy & à l'estat Ecclesiastique.

Seconde Raison.

Peut-on reprendre la conduite de l'Eglise, si à l'imitation de ce que faisoit Dieu dans l'ancien Testament, elle s'accommode à l'imperfection humaine, si elle se sert de recompences ter-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

restres comme d'appast pour attirer les hommes à la Clericature & à soûtenir les fatigues de la vie Ecclesiastique & du
l. 9. c. 9. Celibat, *possi perciò riprender la Chiesa s'ella, ad imitazione di ciò che faceva Iddio nel vecchio testamento, s'accommoda all'imperfezione umana ed alletta eziandio con premii terreni à pigliar i legami dello stato Chiericale e le fatiche de' ministerii Ecclesiastici.*

Que les zelez objectent que Dieu n'a jamais proposé à son peuple les biens temporels comme necessaires à sa felicité même temporelle & charnelle; toute la felicité veritable de la chair dans le temps n'estant que l'esperance de l'eternité selon que Dieu a voulu que la chair même en sa maniere en fust capable, *caro mea requiescet in spe*; toute autre felicité charnelle estant un peché condamné de Dieu dans le Vieil aussi-bien que dans le Nouveau Testament.

Le Cardinal Palavicin selon les principes de sa Politique, soûtient que ces idées qui semblent belles à la speculation, sont du nombre des formes qui n'ont aucun rapport aux dispositions de la matiere; car enfin le peuple Juif croyoit que les biens temporels faisoient

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

soient pour luy une veritable felicité selon la chair, ils les aimoient comme tels & les demandoient ainsi à Dieu, & Dieu les leur accordoit.

Ouy, mais reprendront les zelez, Dieu les leur accordoit, mais non comme faisant une veritable felicité, n'y en ayant de veritable que celle qui vient de l'esperance de l'eternité *spe gaudentes:* mais Dieu leur accordoit les biens temporels, en leur disant qu'ils n'estoient pas leur felicité, en les avertissant qu'ils se trompoient de les croire tels, de les regarder comme tels, de les demander comme faisant une sorte de felicité veritable pour eux: & que toutes leurs prieres faites par cette fausse foy estoient des pechez & tous leurs sacrifices des abominations pour luy; que Job sur un fumier disant qu'avec sa même chair qui estoit pourrie il verroit son Dieu & son Sauveur, lorsqu'elle seroit resuscitée, estoit plus heureux même selon sa chair dans cette esperance, que ne fut jamais Salomon dans toute sa fausse felicité charnelle.

A tout cela, le Cardinal Palavicin répond, ce sont idées Platoniques, *lasciamo i discorsi, poniamo il negozio in prattiqua.* Tous ces discours sont beaux Ibid.

mais

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

mais venons à la prattique. Jesus Christ à l'égard du gouvernement de son Eglise a-t-il enseigné quelque chose qui fust contraire aux enseignemens d'Aristote & des Sages Payens ? Dieu le Pere a-t-il enseigné à son peuple des choses contraires à celles de son Fils ? une sagesse est elle opposée à l'autre? Aristote & tous les Legislateurs Päyens ont attiré les peuples par l'esperance d'une felicité charnelle, l'Eglise peut-elle en-
l. 9. c. 9. seigner autre chose, *come si la Chiesa di Christo predicasse ch'è contrario non dico à l'insegnamenti d'Aristotele ma d'ogni tolerabil Republica de' gentili*; comme si une felicité charnelle pour estre Payenne ou pour estre Juifve ne pouvoit pas estre Chrétienne.

L'Eglise est le corps le plus heureux qui ait jamis esté & qui soit sur la terre,
l. 3. c. 10. *il corpo più felice che sia in terra*, donç sa felicité selon la chair, c'estadire, selon les richesses, les honneurs & les voluptez charnelles, doit estre plus grande & plus abondante dans la possession de tous ces biens, que si elle estoit encores une felicité Juifve & une felicité Payenne ; car comment obliger les hommes à quitter ou leur Paganisme ou leur Judaïsme pour estre Chré-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Chrétiens ou pour eſtre Prelats dans l'Egliſe, ſi l'Egliſe ne pouvoit pas les aſſûrer qu'entrant dans ſa Communion, ils ſeront plus riches & plus voluptueux que des Juifs ou que des Payens?

Troiſiéme Raiſon.

La Nature même n'enſeigne t-elle pas aux hommes cette prudence d'agir par le motif du bien temporel, richeſſes, honneurs, volupté, ***la natura medeſima c'inſegna queſta prudenza***; quand elle les invite à manger, par exemple, ne leur propoſe-t-elle pas le plaiſir pour motif, & ce qu'il y a de voluptueux dans les vivres & les alimens, ***invitando gli huomini non che ad altri azioni honeſte, à mantener la propria vita co'l diletto del cibo.*** l. 9. c. 9.

Les zelez répondront que c'eſt en cela même que conſiſte la corruption de la nature, de prendre pour motif de ſes actions la volupté, au lieu qu'elle ne devroit conſentir à la volupté, que comme à un repos pendant lequel les forces luy reviennent pour mieux reprendre la ſuite de ſon action, & qu'Ariſtote même n'a pas ignoré cette verité.

Dans

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Dans les principes du Cardinal Palavicin, il eſt aiſé de répondre que ſi c'eſt en cela que conſiſte la corruption de la nature, l'Egliſe eſt obligée pour faire reüſſir ſes loix, de les accommoder aux imperfections de la nature corrompuë & de ſouffrir un moindre mal pour en éviter un plus grand. Le plus grand de tous les maux ſeroit de voir perir l'Egliſe & la principauté Eccleſiaſtique. Or il eſt certain que cette principauté periroit & avec elle toute l'Egliſe dans l'eſtat où ſont à preſent les choſes, ſi elle n'avoit des richeſſes, des honneurs & des voluptez charnelles pour nourrir la vertu de ſes Preſtres *togliendoſi*, en oſtant le lait & les mamelles de l'Egliſe.

L'Egliſe periroit parce que la felicité charnelle de la Cour Romaine ſe-
l. 8. c. 17. roit aneantie, *cio che ſarebbe peggio, mancherebbe il principato Eccleſiaſtico che mantiene in unità, in regola ed in decoro tutta la Chieſa.* Or peut-il arriver un plus grand mal que celuy-là? Il eſt certain que non.

Pour l'empeſcher il n'eſt beſoin que d'établir dans l'Egliſe une felicité charnelle, qui ſoit agreable à la nature corrompuë & qui luy ſerve de motif pour rece-

recevoir la foy & pour se charger des fatigues de la vie Clericale; si ce motif est corrompu, cette corruption servant de remede à un si grand mal elle doit estre regardée comme un tres-grand bien, *minimo male massimo bene.* l. 23. c. 3.

Ce seroit un bien que tout se fist par motif de pieté & non de gain, je le veux, *per affetto di pietà e non di guadagno.* l. 17. c. 10. Mais si sous pretexte de ce bien l'Eglise ne proposoit point de motif de gain, ce bien deviendroit le fondement d'un grand mal, *fondamento del male*; car l'Eglise n'auroit plus de Cour Romaine ny de principauté Apostolique qui soûtient toute l'Eglise, ainsi ce bien devenant fondement de mal, deviendroit pire que s'il estoit mal de sa nature, *con divenir fondamento del male, riesce peggior che se di natura sua fosse male.* Ibid. Que faut-il donc faire selon la veritable politique, il faut oster de l'Eglise cette sorte de bien, qui est de ne proposer que le motif de pieté pour porter les hommes à servir Dieu, & d'employer ses richesses au soulagement des povres, plutost qu'à faire la felicité charnelle de ses Ministres; il faut détruire absolument cette sainteté heroïque, *convien talora levar un bene* Ibid.

quand'

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

quand' egli con divenir fondamento del male riesce peggiore che se di natura sua fosse male; dans une telle occasion povreté est vice, & la povreté dans les Ministres de l'Eglise seroit pire en eux qu'un peché, *peggiore che se di natura sua fosse male.*

Ainsi quand même ce seroit un mal dans l'Eglise de s'y proposer une felicité charnelle dans la jouïssance des plaisirs charnels; à l'égard de la prudence politique cette fausse foy estant un moindre mal, elle a toute l'honnesteté, & les qualitez du bien qui la
l.2.c.6. rendent loüable, *il minor male in risguardo alla prudente elezione hà onestà, è lodevolezza di bene.*

Quatriéme Raison.

Un gouvernement ne peut pas estre blâmé, si par l'esperance du butin les Soldats sont excitez à fourager un Païs, à le conquerir, & à tuer leurs
l.9.c.9. ennemis? *Capi militari con speranza della preda e del sacco stimolano gli eserciti à l'espugnazione del paese nemico.* Le butin & le pillage est la fin principale que se proposent les Soldats,
Ibid. *il principale nella guerra rispetto al Soldato, è il botino.* Fera-t-on mal d'exhorter

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

horter les Soldats par cette esperance? Ainsi supposons que les Ecclesiastiques ayent pour motif principal de leurs fonctions la felicité charnelle qui en est la recompence, *il principale ne' Ministerii sacri sia il temporale & non lo spirituale.* L'Eglise peut-elle estre blâmée de leur proposer le motif charnel de cette felicité, & de donner des Benefices à ceux qu'elle invite aux fatigues du Celibat & de la vie Clericale, pour les leur rendre plus desirables & plus supportables. Ibid.

Les zelez objecteront que l'Eglise doit apprendre aux Ecclesiastiques, que la volupté charnelle n'est point une veritable felicité humaine, & que s'ils croyent que les richesses soient capables de faire leur felicité veritable, même selon leur chair qui est baptisée, leur foy est fausse aussibien que leur pretenduë felicité; qu'ils ont renoncé à cette pretenduë felicité lorsqu'ils ont reçû le baptême, parce que ce qui peut estre cause de la damnation eternelle, ne peut estre une veritable felicité, non pas même selon la chair qui est rachetée & sanctifiée pour le salut.

Selon les principes de la politique religieuse du Cardinal Palavicin; on répond

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

répond que ce ſont diſcours en l'air, laiſſons les diſcours, venons à la prat-
Ibid. tique, *laſciamo i diſcorſi, poniamo il negozio in prattica.* C'eſt une choſe de fait, ſelon les principes du Cardinal Palavicin, que la pluſpart des hommes s'affectionnent davantage à ce qui
Ibid. ſe void, qu'à ce qui ſe croit, *molti ancora maggiormente s'affettionano à quel che ſi vede, che à quel che ſi crede.* Tous ces gens-là ne quitteroient point le culte de Jupiter ny de Mars, pour ſe donner au culte de Jeſus Chriſt, ſi l'Egliſe ne leur diſoit qu'elle a plus de felicité charnelle à leur donner pour recompence, que jamais ils n'en peuvent attandre de Mars ny de Jupiter: pourquoy donc ne voudroit on pas que l'Egliſe commençaſt par là la predication de ſon Evangile, afin de commencer par là leur vocation à la foy? Si elle entreprend d'abord de vouloir les deſabuſer, & leur dire que la felicité des ſens n'eſt point une veritable felicité, & que toute ſa joye n'eſt qu'une erreur & une fauſſe felicité, qui eſt-ce qui voudra croire, dans le temps où nous ſommes, à un tel Evangile? Voila ce qu'on appelle des demonſtrations en matiere de religion politique. Mais en leur

leur preſchant d'abord que la Cour Romaine eſt un threſor & un theatre ouvert à la valeur de tous les hommes ſans diſtinction d'aucune nation, un threſor & un theatre commun à tous les ſçavans, & à toutes les perſonnes de merite du Chriſtianiſme, *un erario ed un teatro commune al valore, alla dottrina, al merito di tutti li Chriſtiani.* Que dans cette Cour tout ſujet peut devenir Prince, & tout Prince Roy de tout l'univers, *ogni plebeo può divenir Senatore, ogni ſuddito Principe.... ogn'uno può ſalire alle dignità più ſublime ed havere ò la ſovranità ò la participazione del governo e del patrimonio Eccleſiaſtico.* Qui eſt-ce qui ne voudra pas devenir Chrétien, s'il a tant ſoit peu de foy aux paroles de ces Apoſtres & d'amour pour leur felicité charnelle.

l.24.c.20.

l.3.c.10.

Ibid.

Cinquiéme Raiſon.

Les Sacremens inſtituez par Jeſus Chriſt ſont des ſources de ſa grace qui eſt ſpirituelle? Et cependant leur matiere eſt corporelle, *i medeſimi Sacramenti i quali ſon fonti della grazia divina furono iſtituiti da Chriſto in materia ſenſibile.* Ainſi les richeſſes & les *voluptez charnelles*, quoy que choſes tempo-

l.23.c.12.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

porelles, pourront bien eſtre des ſources des plus inſignes vertus en ceux qui voudront agir par le motif & l'eſperance d'acquerir ces biens temporels & d'en joüir ? Il eſt donc clair qu'il ne faut pas blâmer ceux qui pour recompence de leurs fatigues Clericales ſe propoſent une felicité charnelle non plus que l'Egliſe ſi elle leur promet
Ibid. cette felicité, *val ciò di premio alle fatiche ſoſtenute lungo tempo dall' antico beneficiato.* Les richeſſes ſont pour ainſi dire les Sacremens de la felicité charnelle, & les Eccleſiaſtiques en ſeront les Miniſtres.

Les zelez regarderont cette comparaiſon des Sacremens ſenſibles avec la felicité ſenſible, comme une eſpece de blaſphéme.

Mais ſelon les principes du Cardinal Palavicin, les Sacremens font germer les vertus & les nourriſſent lorſqu'elles ſont germées, on en demeurera d'accord, mais outre les Sacremens qu'y a-t-il encore propre à faire germer les vertus ſi ce n'eſt les recompences charnelles qu'on eſpere ? *ſe i premii*
l. 8. c. 7. *foſſero pronti, ſarebbe agevole il far germogliare le inſigni virtù.*

Les zelez repliqueront que dans l'an-
cien

cien Teſtament il eſtoit facile à Dieu de donner les recompences qu'il promettoit, & neanmoins les promeſſes de Dieu & ſes recompences n'ont point eu la force de faire germer dans ce peuple les inſignes & grandes vertus, au contraire tout leur vieil culte n'eſtoit dans la pluſpart qu'hypocriſie abominable à Dieu.

La réponſe n'eſt pas difficile dans les principes du Cardinal Palavicin. C'euſt eſté bien pis encore ſi Dieu n'euſt point eu de recompences à leur promettre, car ils n'euſſent pas même voulu luy rendre ce culte bien qu'hypocrite & peu agreable à Dieu, ils l'euſſent abandonné toutafait comme ils faiſoient ſi ſouvent, & comme feroient encore aujourd'huy les Chrétiens pour ſervir Jupiter & Mars, ſi Jeſus Chriſt ne leur promettoit une felicité temporelle & charnelle plus grande que ne promettent Jupiter ou Mars.

Sixiéme Raiſon.

Dans une bonne action on peut conſiderer la pieté interieure que Dieu recompence par la felicité eternelle, & le travail exterieur auquel convenablement Dieu doit une recompence tem-

porelle, car les incommoditez humaines doivent eſtre recompencées par un
l. 1. c. 25. prix humain, *convien che nel culto divino l'umane incommodità ſiano ricompenſate con altri umani vantaggi.*

N'eſt-ce pas une rude peine que d'eſtre obligé à prier Dieu tous les jours
l. 8. c. 17. environ une heure & demie, *intorno ad una ora e mezza d'orazione cotidiana.* Les inſtances faites au Concile par les Preſtres Allemands pour obtenir la permiſſion de ſe marier, ne dépoſent-elles pas pour l'incommodité du Celi-
Ibid. bat & la peine de la continence, *le iſtanze perpetue della Germania pe'l matrimonio de' ſacerdoti teſtificano ſe reſti una graviſſima penſione à beneficiare.* Toutes ces incommoditez peuvent-elles eſtre trop recompencées de tous les Benefices de l'Egliſe?

Toute vertu, diſent les zelez, eſt une aſſez grande recompence d'elle-même & les recompences divines ſurpaſſent de bien loin toutes les humaines; & pour les commoditez temporelles, elles ſont deuës par juſtice à ceux qui travaillent, non comme recompences qui faſſent leur felicité humaine, mais entant que moyens neceſſaires pour vi-
l. 18. c. 6. vre au ſervice de Dieu, *non in pagamento*

mento mà in ſoſtentamento : que la ſeule eſperance divine fait icy-bas la felicité humaine, *ſpe gaudentes*, toute autre felicité humaine eſt fauſſe.

Mais il ne leur plaiſt pas de conſiderer que Dieu n'a pas entrepris d'arracher du cœur de l'homme ſes inclinations naturelles, *non vuole Iddio* 1. 1. c. 25. *ſveller dagli animi le innate inclinazioni.* Or la nature corrompuë croit qu'il y a une felicité humaine, civile, politique, telle qu'Ariſtote & les Philoſophes l'ont connuë : elle ne conſiſte point dans l'eſperance des biens eternels qui eſt ſurnaturelle, mais dans la jouïſſance des richeſſes, des honneurs & des voluptez charnelles ; la nature corrompuë, ſuivant cette foy a une inclination pour cette felicité, Dieu n'eſt pas venu pour déraciner des inclinations ſi naturelles.

Croire que l'eſperance des biens eternels eſt l'unique felicité de cette vie temporelle & ſuivre cette foy, c'eſt une vertu heroïque. Il n'eſt pas du deſſein de Dieu de faire une infuſion generale de cette foy & de cette vertu heroïque dans tous les Chrétiens, *non vuole* Ibid. *Iddio infunder univerſalmente una virtù eroica.* Ainſi ſelon le Cardinal Palavi-

cin les dons du S. Esprit & les vertus Theologales, ne sont pas des vertus heroïques, parce qu'elles sont communes à tous les Chrétiens qui doivent estre sauvez & qui sont en grace, mais les Chrétiens peuvent estre sauvez sans cette foy & cette vertu heroïque dont il parle; nous ne sommes plus dans le temps des Heros ny de leurs combats contre les tyrans, nous sommes dans un temps de Paix & de vertu humaine, qui se nourrit & trouve sa felicité dans des recompences humaines. Au temps de la persecution & des Heros, il y avoit plus de Saints, qu'au temps present de la vertu humaine, mais il y avoit d'un autre costé moins de Sauvez; il y a au contraire en ce temps plus de Sauvez & moins de Saints, parce que le temps des Heros estoit un temps de victoires & de combats pour parvenir au Ciel: mais le nostre est un
l. 1. c. 25. temps de facilité & *de devotion aisée: se questa con vittoria della difficoltà è più feconda di santi, quella con l'aiuto della facilità è più abondante di salvi.*

C'est là ce qui s'appelle des demonstrations en matiere de Religion politique; aprés lesquelles on ne peut douter que l'Eglise n'ait droit d'appeller tous les hommes à la foy par l'esperance des riches-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

richesses, des plaisirs, des honneurs & des voluptez charnelles & humaines dont on jouït dans sa Communion en ce temps heureux de la felicité humaine.

Septiéme Raison.

Les peuples ne sçauroient vivre sans une felicité charnelle qu'ils trouvent selon leur goust dans la volupté de leurs sens, c'est pourquoy ils veulent des Theatres, *vuole popolo i teatri*; ils s'obstinent à aimer cette felicité; il est donc necessaire de les gouverner selon cette inclination obstinée de la nature corrompuë, pourquoy l'Eglise ne leur donnera-t-elle pas des spectacles & des Theatres?

Mais pour fournir aux peuples ces plaisirs, & pour flatter leurs sens par ces satisfactions il faut que les Prelats ayent des richesses & des plaisirs eux-mêmes, & qu'ils en ayent en assez grande abondance pour pouvoir les répandre à pleine main, car personne ne peut donner ce qu'il n'a pas.

Les zelez diront que c'est entretenir l'erreur des peuples qui trouvent dans la volupté de leurs sens une joye qu'ils appellent felicité. Que la joye des sens en cette vie ne peut sans erreur estre ap-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

pellée felicité ny aimée comme telle ſans peché ; qu'il n'eſt jamais permis de contribuer à aucun peché pour petit qu'il ſoit ; ſous pretexte d'en faire
l.22.c.10. éviter un plus grand, *che ſia ſempre illecito il fare mali*, & qu'ainſi l'Egliſe ne peut employer dans ſes pompes & ſes ceremonies, que ce qu'elle croit qui eſt neceſſaire pour delaſſer les ſens & pour procurer l'attention que l'ame doit avoir aux choſes divines, la veritable felicité des ſens regenerez eſtant de ſervir à la perfection des ames Chrétiennes & regenerées, & toute autre felicité charnelle eſtant fauſſe, & tout amour d'une fauſſe felicité, un peché & une erreur du cœur que l'Egliſe ne doit pas entretenir ſous pretexte d'en faire éviter d'autres.

On répond à cela avec le Cardinal Palavicin, que ſelon le commun proverbe en ce qui eſt de procez, une once de fait vaut mieux pour les gagner, que
l. 6. c. 3. pluſieurs livres de raiſonnemens, *eſſendo commun' proverbio che à vincer i liti più vale un' oncia di fatto che molte libre di raggione*, & c'eſt un fait conſtant que l'Egliſe donne au peuple des theatres & des ſpectacles de devotion pour leur donner une volupté & une felicité

té humaine, ſenſuelle & devote, *con-* l. 1. c. 25.
federando il piacer con la divozione. Elle le fait afin de les guerir de l'affection qu'ils avoient pour d'autres voluptez ſenſuelles & indevotes où ils ſe pourroient faire une fauſſe felicité; or ce fait eſtant conſtant, à quoy bon tous les raiſonnemens contre ce fait ?

On repartira que l'Egliſe ne pretend point entretenir l'erreur des peuples qui veulent trouver dans les voluptez ſenſibles leur felicité humaine; que ſi dans les ſpectacles de l'Egliſe les Miniſtres y paſſent dans l'excez, & au delà de ce qui eſt neceſſaire pour tenir les peuples attentifs à Dieu, l'Egliſe n'eſt ny coupable ny reſponſable de ces excez, elle les condamne dans ſes Canons,
s'interdiſſe ne' ſuoni e ne' canti qualunque l. 18. c. 6.
miſtura di laſcivo e d'impuro, & qu'elle ne permet cette ſorte de volupté que dans le degré ou elle peut ſervir à tenir par les ſens l'ame attentive à la devotion, *ove e il tenore del canto e il ſigni-* Ibid.
ficato delle parole ſia divoto e quello aiuti e non impediſca l'intendimento di queſte, & dans le degré qui peut eſtre propre pour verſer dans les cœurs d'une maniere douce les ſentimens de la pieté, *ed acconcio inſtrumento ad infunder* Ibid.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

per dolce modo negli animi i sensi della pietà. Mais l'Eglise n'a jamais en cela pretendu servir à l'erreur des peuples qui se font une felicité charnelle de cette volupté.

Toutes ces distinctions zelées sont speculatives, & les discours sont inutiles ou l'experience est visible & manifeste, *sono indarno i discorsi dove l'esperienza è palese.*
l.18.c.10.

Ainsi par ces raisons prises de l'experience du monde tel qu'il est aujourd'huy, & de la veritable politique, il paroît que l'Eglise peut inviter les Infideles à la foy, & les fideles à la Clericature, par la consideration d'une felicité humaine, toute de richesses, d'honneur & de volupté, selon la chair, *secondo la carne*; d'où il s'ensuit que les richesses sont absolument necessaires à l'Eglise, & que la povreté seroit sa ruine & sa destruction.

Il est bon de remarquer icy comme une conclusion qui se tire evidemment des sept raisons qui ont esté rapportées; que l'avantage qu'il y a pour l'Eglise, que les Ecclesiastiques possedent toutes les richesses possibles, est de beaucoup preferable même au soulagement des povres. *Che la prima e principal*
l.9.c.9.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

cipal parte dell' Ecclesiastiche entrate doverebbe applicarsi a' poveri e non a' Ministranti, ce sont des ennemis de l'Eglise qui avancent cela; Car le Cardinal Palavicin soûtient que si on appliquoit aux povres la premiere & la principale partie des revenus Ecclesiastiques, ce seroit une coûtume directement opposée à la felicité de la Republique, à l'institution de Dieu & de la nature, *ed io affermo che ciò sarebbe un costume dirimpetto contrario al felice Stato della republica, ed à l'istituti di dio e della natura.* Aussi est-ce sur ce principe que sont fondées les autres raisons qu'on a à rapporter. Ibid.

Huitiéme & Neuviéme Raison.

La povreté est honteuse, *turpis egestas.* Or ce qui est honteux est contraire à la veneration que les peuples doivent avoir pour les Prelats, & qui fait la base de leur empire, *quella venerazione ch'è la base del loro imperio.* Les revenus Ecclesiastiques doivent donc estre employez sur tout à enrichir les Prelats, & non d'autres. On a naturellement horreur de la povreté & du travail dont elle est la compagne, & qui est necessaire pour gagner sa vie, c'est

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

cette horreur qui fait qu'on travaille pour éviter la povreté ; si donc avec toute l'horreur que l'on a de la povreté le peuple demeure encore dans l'oisiveté ; que seroit-ce s'il voyoit dans les richesses de l'Eglise un fonds assûré
Ibid. pour les povres, *che sarebbe quando vedessero una provisione abondante e sicura per tutti i poveri?* Ainsi il est meilleur que ce fonds soit appliqué à enrichir les Prelats, qu'à secourir la misere des povres ; il faut faire travailler les povres, afin d'entretenir l'horreur naturelle que l'on a de la povreté & du
Ibid. travail à quoy elle oblige, *in tal maniera si mantien l'orrore verso la povertà come compagna dello stento.* Si on veut lire le Chap. 9. du Livre 9. & le Chap. 9. du Livre 16. de l'Histoire du Concile de nostre Cardinal, on verra par ce qu'il y dit de la povreté, comme par ce qu'on en a déja rapporté, qu'il en parle d'une maniere bien differente de celle de Mahomet ; le Cardinal Palavicin approuve l'horreur & l'éloignement qu'on a de la povreté ; il l'attribuë à la nature dont Dieu ne veut pas, dit-il, détruire les inclinations ; & le faux Prophete Mahomet au Chap. *de la Vache* dans l'Alcoran, dit, *le diable*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

ble vous fera horreur de la povreté, condamnant comme une tentation du Diable la crainte de la povreté. Aussi la politique de Mahomet est tyrannique & contraire à la nature; celle du Cardinal est une politique religieuse & pleine de lumieres toutes nouvelles.

Dixiéme Raison.

La povreté vient ordinairement de quelqu'une de ces cinq causes, du luxe, de l'excez de bouche, du crime, de la paresse, ou de *l'infortune*, mais les quatre premieres sont les plus ordinaires, ensorte que de dix povres à peine s'en trouvera-t-il un qui ne soit tombé dans la povreté par sa faute, ou bien par celle de ses predecesseurs, *sì che di ogni* l.9.c.9.
dieci poveri à fatica si trovera uno la cui povertà non sia proceduta ò da colpa di lui ò degli antenati. Ainsi cette peine estant inseparable du peché, fait autant craindre le peché, que l'on en craint la peine inseparable, qui est la povreté, quand ce ne seroit que par l'horreur que la nature donne à l'homme de cette peine; il ne la faut donc pas separer du peché ny faire un fonds pour secourir les povres puis qu'ils sont coûpables, car ce seroit donner

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

confiance aux hommes de pecher, en leur ostant la crainte des miseres qui accompagnent la povreté qui suit le peché; il est donc meilleur de convertir ce fonds au profit des Prelats, & pour les enrichir, & leur faire une vie voluptueuse, charnelle & devote.

Consideration Politique sur ce qu'on appelle fortune ou infortune.

Cette maxime que tout ce que nous voyons arriver parmy les hommes, soit l'effet d'une providence juste, causeroit, si elle estoit vraye, un tres-grand desordre dans le gouvernement de la politique Religieuse; ce principe supposeroit lorsqu'un homme n'est pas riche, que c'est une marque assûrée qu'il n'auroit pas de la vertu, parce qu'une providence juste ne peut pas laisser un homme vertueux sans recompence temporelle, ny sans le preferer dans la distribution des richesses, des honneurs & des plaisirs, à ceux qui n'ont pas tant de vertu; il en arriveroit que la perfection ou le défaut de la vertu estant ainsi marqués exterieurement par la felicité ou la misere temporelle chacun raisonneroit ainsi. Cet homme est riche, il est donc vertueux. Cet homme

me eſt povre, il faut donc qu'il ne ſoit pas vertueux ou que ſes peres ne l'ayent pas eſté; ce qui couvriroit de confuſion le viſage des povres; & c'eſt en effet l'ordinaire que la povreté ſoit honteuſe, parce qu'elle ſuppoſe quelque peché, *turpis egeſtas*.

Cependant il n'eſt pas juſte de faire à tous les povres ce tort de croire qu'ils ayent tous merité leur povreté par leurs pechez ou par ceux de leurs parens. Il y a des povres qui ont eſté toute leur vie tres-vertueux, & qui ſeroient tres-riches ſi par une providence juſte ils eſtoient recompencez ſelon leur merite. Le nombre de ces povres n'eſt pas grand, & de dix povres, il n'y en a peut-eſtre pas plus d'un qui ne ſoit povre en punition de ſes pechez. Mais enfin il y en a, quelque petit qu'en ſoit le nombre, qui ſont povres ſans l'avoir merité. Il eſt donc de neceſſité de rejetter cette maxime de la politique religieuſe, car ſi la povreté paſſe pour vice ou pour marque de vice ſans exception; voilà tous les povres generalement parlant deshonorez (excepté les Religieux qui font vœu de povreté dont on ne parle pas) ainſi dans la pourſuite des Benefices Eccleſiaſti-

ques, celuy qui ſera refuſé, ſera deshonoré, ce qui troubleroit extrémement le repos de la republique, parce que perſonne ne pourroit ſouffrir d'eſtre refuſé ou poſtpoſé à un autre avec
l.1.c.25. une vergogne ſi manifeſte, *perciò che neſſun potrebbe tolerare d'eſſer poſpoſto con ſi manifeſta vergogna.*

La maxime oppoſée eſt donc plus convenable, qui admet *une fortune*, qui preſide à ſon tour à la diſtribution des biens temporels, & qui regarde *cette fortune* comme ennemie de la vertu. Cette maxime établie tous les malheureux pourront couvrir la honte de leur povreté en accuſant *la fortune ennemie de la vertu*, qui s'eſt attachée à perſecuter la leur; & cette voye d'accuſation ſera un puiſſant lenitif à leur douleur,
Ibid. *è un ottimo lenitivo il poter accuſar la fortuna come nemica della virtù.* Cette conſideration eſt d'un autheur profond en fait de politique, il prouve que ce recours à une fortune injuſte eſt neceſſaire pour conſerver la tranquillité publique,
Ibid. l.2.c.10. l.3.c.16.& l.12.c.3. *è alta oſſervazione di qualche ſcrittore che ſi fatti abbagli ſiano neceſſarii per conſervar la quiete nella Republica.* C'eſt auſſi le raiſonnement du Nonce Aleandre dans la Diet-

te

te de Wormes, approuvé par le Cardinal Palavicin, qui sur ce principe marque entre les causes de la povreté, comme la cinquiéme l'infortune, *il disastro*, c'estadire la disgrace de la fortune ennemie de la vertu. l. 9. c. 9.

Or la providence de Dieu ne peut pas estre ennemie de la vertu, ainsi ce qu'on appelle *fortune* dans la veritable politique religieuse & charnelle n'est pas, selon les principes du Cardinal Palavicin, la même chose que la providence divine. Aussi il ne craint point de dire qu'il vaudroit bien mieux que le Pape fust en possession actuelle de toutes les richesses de l'univers, afin d'en faire la distribution à chacun selon qu'il le meriteroit, que non pas de les voir distribuées comme elles sont par voye d'heredité sans aucun discernement, & passer ainsi des Peres aux enfans par hazard, *esser dono del caso nell' eredità del sangue*. l.24. c.10. Les biens qui passent des Peres aux enfans par voye d'heredité, leur passent, selon luy, par hazard, & non par l'ordre de la Providence divine, autrement pourroit-il dire qu'il seroit meilleur qu'ils passassent par l'ordre de la providence du Pape, que par celuy de la Providence divi-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

ne. Ainsi en general il est vray de dire selon luy, que la fortune à grande part
l.21. c.13. à la distribution des biens, *nel consegui-re i gran' beni suol haver parte la fortuna.* Et que pour l'ordinaire les évenemens de la fortune concourent à faire que la vertu soit honorée & le vice
l.3. c.8. haï, *gli auvenimenti della fortuna concorron tutti con fare che per lo più la bontà sia onorata ed amata, e'l vizio vituperato e odito.* Ce qui vient de ce que la bonté de la Providence divine corrige quand il luy plaist la malignité de la fortune ennemie de la vertu, ou bien de ce que l'industrie de l'homme surmonte la malignité de la fortune, car c'est pour cette raison qu'on dit que le plus souvent chacun est artisan de sa
l.9. c.9. fortune, *onde per lo più è vero il detto che ciascuno è fabro della propria fortuna.* Mais quand cela n'est pas, cette malignité de la fortune ne manque pas à se faire paroître, & à faire voir que quelquefois & à son tour la fortune preside seule à ces evenemens ; ainsi c'est à la fortune que le Cardinal Palavicin attribuë, par exemple, l'evenement de la Regence de la Reyne Ca-
l.3. c.14. therine de Medicis en France, *dalla fortuna fù riserbata ad haver la corona*

di

di Francia e l'assoluto imperio di quella Monarchia.

Ainsi le Royaume d'Angleterre estant reconcilié à l'Eglise sous le Regne de Marie qui preceda celuy d'Elisabeth, il conclud que ce sont vicissitudes de la fortune vaincuë par la vertu qui remplissent d'admiration les mortels, bien que sans raison; l'inconstance estant si naturelle au monde que la plus grande de toutes les merveilles seroit si l'inconstance n'y dominoit pas, *vicende di fortuna ch'empiono di maraviglia i mortali.* l. 13. c. 9. Au contraire l'élevation d'Elisabeth & le rétablissement de l'heresie il l'attribuë à la fortune victorieuse plutost qu'à l'esprit de cette Reine, *in ciò più adoperasse la fortuna che l'accortezza.* l. 14. c. 8. Mais il y a des choses que Dieu selon luy n'abandonne jamais à la fortune, comme par exemple l'election d'un Pape, *divina providenza la qual non vuole che un Papa si elegga à caso*; l. 14. c. 10. mais c'est ce qui fait voir selon le Cardinal Palavicin, qu'il y a donc des evenemens que Dieu abandonne au hazard & à la fortune, tels par exemple qu'est la mort d'un enfant sans baptême quand par hazard il ne se trouve pas de l'eau, *è caso fortuito che non si trovi acqua,* l. 9. c. 8.

acqua, ou quand l'enfant meurt dans le
Ibid. ventre de la mere, *è caſo fortuito che'l fanciullo moia nel ventre* : car alors il n'y a rien qui empeſche d'admettre un eſtat dans lequel il ſoit impoſſible qu'un enfant ſoit ſauvé pourvû que cela arri-
Ibid. ve par accident, *ove non ſia naturale ma accidentale*, car Dieu a pû laiſſer ces ſortes d'accidens à la fortune ſans
Ibid. y pourvoir par ſa Providence, *toltine gli auvenimenti fortuiti.* Il en eſt de-même de la diſtribution des biens temporels, honneurs, richeſſes, plaiſirs, lorſqu'elle eſt faite avec injuſtice, c'eſtadire lorſque les plus vertueux y ont la moindre part, car alors il paroît que cet evenement ne peut avoir d'autre cauſe que cette inimitié que la fortune exerce contre la vertu lors que par hazard cette inimitié ſe trouve victorieuſe. C'eſt cette maxime politique & Religieuſe qu'il a eſté important ſelon le Cardinal Palavicin, d'établir, comme on a vû, pour le repos & la tranquillité publique, là où au contraire les zelez qui referent tout à la Providence divine luy attribuent des évenemens toutafait injuſtes, ils couvrent les povres de honte & de confuſion, ſans que ceux qui ſont vertueux puiſ-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

ſent trouver de lenitif à leur douleur ny de voile à leur honte ; ce qui remplit tout de confuſion, & fait voir combien il eſt dangereux, ſous pretexte de pieté, d'ignorer ou d'abandonner les regles de la veritable politique charnelle & religieuſe, qui a pour objet le repos & la felicité mondaine des peuples, *prudenza politica laqual habbia* l. 14. c. 8.
per oggetto la quiete è la felicità mondana de' popoli.

Onziéme Raiſon.

Je veux que ces amas de biens exceſſifs dans une ſeule perſonne, ſe faſſe avec offence contre la juſtice diſtributive, *aggiungo che i medeſimi eccesſi dell'* l. 8. c. 17.
entrate Eccleſiaſtiche, i quali cadono quivi in una perſona steſſa con offeſa della giuſtitia diſtributiva. C'eſt peché, il eſt vray : mais un peché qui ſe convertit en bien pour une infinité de perſonnes, *convertonſi in beneficio d'innumerabili.* Parce que les remords de con- " ſcience & les deſirs de la reputation " joints enſemble picquent ces riches " Prelats d'entreprendre des ouvrages " magnifiques de pieté, qui apportent " un grand honneur à Dieu, grand " ſoulagement pour les povres, pour la "

" nour-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

„ nourriture des artiſans, pour l'or-
„ nement de la Ville & de la Cour
„ Royale Eccleſiaſtique, enſorte que de
„ tels ouvrages ſont capables de ren-
„ dre noſtre Religion venerable aux
Ibid. l.23.c.11. „ Princes infideles & Mahometans, *nel*
„ *ſollevamento della povertà, nel fomen-*
„ *to della virtù, nel eſecuzione di pie o-*
„ *pere grandi.* Tout cela ne ſeroit point ſi les Prelats n'eſtoient pas riches, & ſi la premiere & la principale partie des biens de l'Egliſe eſtoit diſtribuée aux povres, & ce ſeroit un grand mal dans l'Egliſe dont cette pretenduë charité pour les povres ſeroit le fondement; Or ce qui eſt fondement d'un ſi grand mal, eſt pire qu'un peché, ſelon le Cardinal Palavicin: ainſi cette pretenduë charité pour les povres qui empeſcheroit la felicité charnelle des gens d'Egliſe ſeroit pire, ſelon luy, qu'un peché.

Douziéme Raiſon.

Les Prelats ne veulent pas ſe reduire à la rigueur de vie dont les Religieux
l.9.c.9. font profeſſion, *non vogliono ridurſi à quel rigore di vita.* Mais par leurs richeſſes, ils ſont le ſoûtien de ces ſaintes academies de la perfection Eccle-
ſiaſti-

ſiaſtique, *ſono il ſoſtegno di queſte ſante palestre di perfezione Eccleſiaſtica.* Ibid.

Ainſi ce ne peut eſtre qu'un grand zele & une grande ſageſſe à l'Egliſe, *gran zelo e gran ſaviezza nella chieſa*, d'avoir établi tant de millions de revenu dans toute l'étenduë du Chriſtianiſme pour employer ſeulement à recompencer ceux qui ſervent à la perfection des autres, à laquelle ces Prelats ne veulent pas eux-mémes y tendre, *il coſtituir tanti milioni di rendite à mercede ſolo di queſti Miniſtri.* l. 9. c. 9.

Treiziéme Raiſon.

Poſons, dit le Cardinal Palavicin, que tous les Benefices ſoient infructueux, *ſiano miniſterii infruttiferi*; Qu'arrivera-t-il? On verra tout auſſitoſt tomber par terre l'ordre Eccleſiaſtique duquel dépend l'exercice, la connoiſſance & le maintien de la Religion, *toſto vedremo cader quell' ordine dal quale dipende l'eſercitio, la notitia, e'l mantenimento della Religione*, parce que perſonne ne voudra ſubir les fatigues du Celibat & de la vie Eccleſiaſtique par pur amour de Dieu.

Quatorziéme Raiſon.

Les Cardinaux eſtant privez de ces riches-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

richesses immenses ne pourroient pas
l.23.c.11. vivre, *non potrebbono vivere i Cardina-*
l.12.c.13. *li, il Senato Romano rimanerebbe privo del vitto*, le Senat Romain demeureroit destitué de tout aliment.

Quinziéme Raison.

Sans ces richesses excessives la splendeur si éclatante de la Cour Romaine seroit éteinte, c'est pourquoy les memoires de l'Ambassadeur de France au Concile de Trente, contenant des Articles qui tendoient à appovrir la Cour de Rome, on voyoit clairement que la France par cette Reformation pretendoit oster à la Cour de Rome son éclat
l.16.c.10. & sa souveraine autorité, *i quali tutti si riducevano à torre al Pontefice la collazione de' beneficii, la riserbazione delle pensioni, la riscossione degli emolumenti, ed in somma à levar lo splendore e l'imperio della Corte Romana.*

Seiziéme Raison.

Si les richesses des Prelats de Rome n'estoient dans cet excés, la Principauté du Siege Apostolique tomberoit
l.8.c.17. dans le neant, *mancherebbe il principato Ecclesiastico che mantiene in unità, in regola, ed in decoro tutta la Chiesa.* Et la raison est que la Cour Romaine est la

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

tres-excellente école dans laquelle tous les esprits propres à gouverner l'Eglise doivent estre rafinez pour en estre capables, autrement ils demeureroient ignorans dans la politique, *senza affinarsi in dottrina ed in senno nell' eccellente scuola della frequenza*, tout ainsi que de petits Evêques ou Prelats obligez à se confiner dans de chetifs lieux, & à se reduire à l'exercice des fonctions privées de l'Autel & du Chœur, *confinarsi in piccioli luoghi all' esercizio privato dell' altare e del coro.* Car à moins que les Courtisans de Rome pûssent esperer de grandes recompences, Rome n'auroit point de courtisans pour l'amour de Dieu, *non rimanesse in piede una Reggia universale della Chiesa, i cui stanziali ed ufficiali potessero sperar gran' premii.*

Ibid.

l. 17. c. 10.

Ibid.

Or si la Cour Romaine n'estoit plus dans l'éclat & dans la splendeur où on la voit, grossie par l'affluence de tant de Barons & de Princes, qui par leur naissance ou leur dignité sont les colomnes de l'Eglise, & qui ne sont ainsi assemblez que par l'esperance des grandes & puissantes richesses auxquelles ils aspirent, que deviendroit l'Eglise? La Cour d'un pareil Monarque est une

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

boutique excellente où tout ce qu'il y a d'artifices au monde & de ruſes les plus delicates ſe trament & ſe fabriquent avec habileté, & où par conſequent on apprend le plus parfaitement à les connoître & à s'en deffendre avec
l. 1. c. 23. addreſſe, *corte d'un Monarcha, ciò e una di quelle officine dove i più fini artificii sì come perfettamente ſi lavorano, così ſottilmente ſi riconoſcono.* C'eſt là où l'on peut dire que l'entendement humain ſe perfectionne & devient rafiné au ſupreme degré dans toutes les ſub-
Introd. c. 3. tilitez de la Politique religieuſe, *raffinatiſſimo in tutte le ſottilezze dell' umana politica.* Si donc l'Egliſe eſtoit privée d'une Cour univerſelle où les ruſes des autres Cours fuſſent comme rafinées, que deviendroient ſon unité, ſon éclat & toutes les regles de ſa diſcipline dans laquelle elle eſt maintenuë par la Cour Romaine? que deviendroit cette Cour Romaine ſans les richeſſes immenſes, qui par voye de circulation coulent vers elles de toutes les parties du corps de l'Egliſe pour de là ſe répandre & y porter la vie? Il eſt donc evident que les richeſſes ſont le ſang de l'Egliſe, & que ſon ame & ſa vie ſont dans ce ſang. Les biens temporels &

les

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

les voluptez ſont le meilleur ſuc que la Cour Romaine, comme une vigne myſtique, ſucce de toutes les parties de l'Univers, & par le moyen duquel elle entretient la vie, l'unité, la vigueur dans toutes les branches de l'Egliſe qui ſe répandent & fleuriſſent dans tous les païs de la Chrétienté, *il miglior ſugo ond' ella quaſi myſtica vite mantien l'unità e'l vigore ne' palmiti delle Chieſe Chriſtiane.* l. 6. c. 7. C'eſt par le moyen de ces richeſſes que ſe conſervant en reputation & en autorité, elle donne les loix & l'eſtre même à tout le Corps de l'Egliſe dont elle eſt le chef, *corte Romana la quale è il capo che non ſolo da le leggi ma l'eſſere a queſto corpo.* l. 16. c. 8.

Dixſeptiême Raiſon.

Dans tout corps naturel animé & vivant, il faut diſtinguer deux ſortes d'humeurs, les unes ſont groſſieres comme le ſang, la pituite & les deux biles jaune & noire; or dans le corps de l'Egliſe les Prelats ſont comme les humeurs; les autres humeurs ſont ſubtiles & s'appellent eſprits qui ſont les parties du ſang les plus épurées & les plus actives. Ce ſont les inſtrumens qui ſervent à l'ame pour donner au

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

corps tout ſon mouvement; dans l'Egliſe les Religieux ſont comme les eſprits, ils y vivent épurez de tout amour & de toute eſtime des choſes de la terre,
l.8.c.17. *diſpreggiatrici d'ogni coſa terrena.*

Ces deux ſortes d'humeurs dans le corps ſont tellement neceſſaires les unes aux autres, que qui pretendroit ſeparer les eſprits d'avec les humeurs groſſieres & ne retenir que les purs eſprits, ſous pretexte qu'ils ſont plus purs & que ce ſont eux qui ſont plus remuans, il verroit bien toſt ces eſprits défaillir & s'évaporer manque d'avoir de la matiere pour vegeter & s'entrete-
l.9.c.9. nir, *gli ſpiriti ſoli nell' animale fanno le funzioni vitali, adunque direbbe taluno, e che ſervono tanti umori più groſſi? ſervono à molto; ſenza queſti non formerebbono e non ſi conſerverebbono gli ſpiriti, così accade nel propoſto noſtro.*

Si vous demandez à quoy ſervent donc tant de Cardinaux, d'Evêques, d'Archevêques, & d'autres Prelats pleins de felicité ſelon la chair; on vous répondra qu'ils ſont fort utiles, parce que ſans leur felicité charnelle les Preſtres qui ſe forment dans les Seminaires ou dans les Religions, & qui ſont parfaits, ne ſeroient point nourris, protegez

tegez, dirigez comme ils ſont, & maintenus par les Prelats qui gouvernent l'Egliſe, & qui neanmoins ne peuvent ou ne veulent pas ſe reduire à vivre comme eux, *un tal numero di ſacerdoti perfetti ſi va formando nelle ſcuole ò degli ordini religioſi ò de' Seminarii chiericali, e queſti non durerebbono al mondo, ſe non foſſero alimentati da' Prelati che governano la chieſa, i quali non poſſono, ò diciamo ancora, non vogliono ridurſi à quel rigore di vita.* Ibid.

Ainſi comme il n'y auroit point de Preſtres parfaits dans le monde, s'il n'y avoit de riches Prelats qui les puiſſent nourrir, il eſt manifeſte que la perfection de l'Egliſe, qui eſt le Corps de Jeſus Chriſt & ſon Epouſe ſainte & toute pure, eſt toute fondée ſur les richeſſes immenſes de la Cour Romaine, & ſur les moyens ſuaves, doux, & neanmoins efficaces qu'elle peut inventer pour les amaſſer. A bien conſiderer ces deux ſortes de perſonnes qui compoſent l'Egliſe, les Preſtres ſpirituels qui ſont animez de zele tout pur, *di puriſſimo zelo*; & les riches Prelats qui ſont charnels, & qui ne ſerviroient point Dieu s'ils n'eſtoient bien riches, parce qu'ils ne veulent pas tendre à la per- l. 9. c. 9.

fection des Prestres, on doit conclure que ces deux parties de l'Eglise ont
Ibid. besoin l'une de l'autre, *Insomma chi ben considera ogni parte di quella republica, l'una è bisognosa dell' altra.* Et comme ce seroit une impieté d'athée, en voyant le corps d'une mouche, de soûtenir que toutes les parties qui la composent se seroient trouvées ainsi assemblées casuellement, & par hazard; ce ne seroit pas une moindre impieté d'avoir une pareille pensée du corps de l'Egli-
Ibid. se, *s'è impietà d'ateista il tener che sia casuale il corpo naturale d'una mosca, non sarà il creder tale il corpo civile della chiesa?* Ainsi c'est estre Athée manifeste de se persuader que la felicité charnelle de la Cour de Rome ne soit pas conforme à l'intention de Dieu, ou qu'il fust meilleur pour l'Eglise de convertir la premiere & la principale partie de ses richesses immenses au soulagement des povres & des miserables, plûtost que de les employer avant toutes choses à fonder la felicité de la Cour Romaine selon la chair.

Dixhuitiéme Raison.

On ne voit point en quelque partie du monde que ce soit une republique qui

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

qui conserve la Noblesse si florissante & dans un si grand nombre de personnes comme la republique Chrétienne, *nessun' altra republica come la Christiana conserva in tanto numero ed in tanto fiore la nobiltà.* l. 1. c. 29.

La Noblesse est la nourrice de la civilité, de l'honnesteté, de la vertu, & de l'esprit, *che vuol dire la nutrice della creanza, dell' onorevolezza, della virtù, dell' ingegno.* Ibid.

Comment l'Eglise maintient-elle ainsi la noblesse ? en voicy le secret, c'est par le moyen de ses richesses, parce qu'ayant de grandes dignitez & de grands revenus à proposer à tous les Nobles qui pour les avoir voudront garder le Celibat, elle les attire de cette sorte & ils se resolvent à faire profession de Continence pour posseder ce que l'Eglise leur propose, *ciò auviene perche allettando nella Republica Christiana con le dignità e con l'entrate i nobili à professar Celibato.* Ibid. il arrive de là que les Cadets de la Noblesse n'ont point besoin de partager leur patrimoine avec leurs aînés ; que les patrimoines par ce moyen ne se démembrent pas, sans quoy les charges qui sont attachées à la primogeniture devriendroient into-

Ibid. lerables, *succede che gli patrimonii delle famiglie si mantengono uniti, là dove per altro gli usi delle primogeniture riuscirebbono intolerabili.* Or tous ces grands biens arriveroient-ils si on donnoit les biens de l'Eglise aux povres? n'est-il donc pas manifeste que cette Politique est digne d'un Dieu incarné & du Sang qu'il a répandu pour meriter cette felicité charnelle à son Eglise,
l. 1. c. 25. *il governo disegnato da Christo, il thesoro della Chiesa essersi acquistato da Christo.*
l. 1. c. 9. Si l'Eglise estoit povre, verroit-on la fleur de la Noblesse, de la litterature & de la vertu, se consacrer comme elle fait, au service des Autels. Si le Pape n'avoit à donner des recompences aussi amples, seroit-elle honorée de cette splendeur souveraine que ces Nobles luy apportent en la servant,
l. 1. c. 25. *di sì ampii guiderdoni che dispensa il Pontefice risulta alla Religione quel sommo splendore, mentre il fiore della nobilità della dottrina, della virtù si consacra agli altari di Christo.* Tous ces Nobles n'aiment point assez Dieu pour se faire d'Eglise gratuitement, ils trafiquent avec Dieu, ils se donnent à luy pour avoir la gloire & la felicité charnelle de son Eglise, ce qui n'arriveroit jamais si

l'Egli-

l'Eglise estoit povre, *il che per l'umana debolezza non così auverrebbe nella povertà della chiesa*, parce que cette maniere de faire marchandise de la Religion cherche perpetuellement son avantage, *questo mercato della religione* l. 2. c. 10. *sempre opera à suo vantaggio.*

Dixneuviéme Raison.

C'est cette maniere de gouvernement que Jesus Christ a institué pour rendre son peuple recommandable sur la terre, & pour faire aimer son Eglise à toutes les nations par ces prerogatives manifestes de felicité charnelle, & de force, qui la rend heureuse, civile, politique, vertueuse, & formidable plus que quelqu'autre republique qui soit sur la terre; *Questo governo dis-* l. 1. c. 25. *segnato da Christo per signalare in terra con manifesta prerogativa il suo popolo, del qual governo la base, il legame, e l'intelligenza motrice è l'autorità del Pontefice.*

Or toute l'authorité du souverain Pontife est fondée sur la veneration des peuples, *il loro potere quanto ad effetto* l. 12. c. 3. *è tutto appoggiato alla venerazione de' popoli.*

La veneration des peuples est ap-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

puyée ſur la ſplendeur de la Cour de Rome. La ſplendeur de la Cour de Rome ſur les richeſſes, les honneurs, les voluptez charnelles de ſes Cardinaux & de ſes Prelats, ainſi toute la Religion Chrétienne ne ſubſiſte que ſur cette felicité charnelle ; c'eſt pour la meriter que le Verbe s'eſt fait chair & qu'il a répandu ſon ſang, & dire le
l. 1. c. 9. contraire eſt une eſpece d'atheïſme, *il teſoro della Chieſa eſſerſi acquiſtato da Chriſto.*

Vingtiéme Raiſon.

C'eſt une maxime pernicieuſe pour l'Egliſe de ſoûtenir que la premiere & la principale partie de ſes richeſſes ſeroit mieux employée aux neceſſitez des povres, qu'à faire la felicité charnelle des Prelats : mais c'eſt le propre des eſprits ſeditieux de ſemer, pour plaire aux povres, des diſcours maſquez d'un
l. 9. c. 9. zele populaire, *è proprio de' ſeditioſi ſparger i concetti maſcherati di zelo popolare accetto à poveri*; & ce ſous pretexte que Noſtre Seigneur parloit en faveur des povres, & que même entre les marques qu'il donnoit pour faire connoître qu'il eſtoit le Meſſie, il faiſoit remarquer qu'il evangeliſoit aux

po-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

povres. Car enfin on a veu que la povreté de l'Eglise & la destruction de l'Eglise, sont la même chose. Et aprés les dixneuf raisons politiques qui le font voir, en voicy une derniere à laquelle il n'y a point de replique.

La Cour Romaine est l'ame qui reünit tous les Royaumes Catholiques sous une même unité. Sans unité il n'y a point d'Eglise, dont sans la Cour Romaine l'unité de l'Eglise & l'Eglise même est détruite: or sans courtisans il n'y a point de Cour, sans richesses point de courtisans qui veuillent servir l'Eglise pour l'amour de Dieu, donc sans richesses il n'y a point d'unité ny aucune Eglise. Voila une demonstration politique qui n'a point sa pareille dans tout l'Evangile? Voicy le fondement de cette demonstration, la Cour de Rome est l'ame de l'Eglise & de son unité, *una corte la quale è quell' anima* l. 3. c. 10.
che tiene in unità tanti regni e costituisce un corpo politico il più formidabile, il più virtuoso, il più litterato, il più felice che sia in terra.

Ce qui empesche même les rebellions des peuples contre les Roys & les conjurations contre leurs personnes, c'est la veneration que les peuples ont

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

pour l'authorité de la Cour Romaine, qui eſt l'appuy de la puiſſance Monarchique.

Ce qui empeſche les guerres ou civiles ou étrangeres, c'eſt la multitude des gens d'Egliſe qui ſont gens de robe & de paix. Et ce qui fait la multitude des gens d'Egliſe, c'eſt celle des Benefices & des revenus. Oſtez donc à l'Egliſe ſes grandes richeſſes & tout ſera plein de guerres & de conjurations, comme d'un autre coſté la puiſſance des Roys ne ſubſiſteroit pas avec l'inſolence à laquelle elle ſe laiſſeroit emporter, ſi elle n'avoit pas au deſſus de ſoy la puiſſance du Pape & de la Cour
l.12.c.3. Romaine. Ce qui fait un temperament ſi juſte entre toutes ſortes d'extremitez, que ſi Ariſtote & Platon vivoient, ils ſeroient obligez de ſe rendre à la beauté de ce projet de republique, & de confeſſer que leur politique n'y a rien entendu. Un tel deſſein ne pouvoit eſtre concerté que par la ſageſſe eternelle, & par une lumiere où la ſageſſe humaine ne pouvoit pas arriver, *per che l'intelletto degli antichi ſavii ad aſſai più baſſe coſe non giunſe che non è l'economia della ſapienza Incarnata nell' iſtituzione della ſua chieſa*: toutes leſquel-
Ibid.
les

les choſes eſtant conſiderées, le plus grand acte de la pieté Chrétienne conſiſte à defendre ce gouvernement politique par l'effuſion de ſon propre ſang, auſſibien que tout ce qui eſt neceſſaire pour le maintenir quelque opposé qu'il ſemble eſtre aux Canons, & en particulier aux Ordonnances du Concile de Trente, parce que ce Concile ayant tout ſoûmis à la prudence politique du Pape, ne pas obeïr aux ordonnances de ce Concile, afin d'obeïr au Pape, eſt ſuivre vrayment le Concile, & entrer plus parfaitement dans les intentions du Concile.

Article IV.

La plus noble action de la politique du Pape eſt de s'enrichir & la Cour Romaine. Mourir pour cette Monarchie eſt l'action la plus digne du zele de tout Chrétien.

LEs richeſſes eſtant donc le fondement ſur lequel ſubſiſte la ſouveraineté du Pape, la ſplendeur de la Cour Romaine, & la felicité charnelle de l'Egliſe, il eſt viſible que l'action la plus noble de la plus noble des vertus morales qui eſt la politique, eſt d'enrichir la Cour Romaine: c'eſt de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

soûtenir avec vigilance & intrepidité la souveraineté du Pontife Romain telle qu'on la represente, *il custodir con*
l. 5. c. 16. *intrepidezza e con vigilanza la sovranità del Pontificato è per mio auviso la più commendabile operatione che possa fare la politica virtù.*

Il est vray que le culte de Dieu est preferable à la splendeur de cette Cour si l'un venoit en concurrence avec l'autre, mais aprés le culte de Dieu l'action la plus digne du zele d'un Pape est le maintien de sa Monarchie qui ne peut subsister que sur les richesses, *nessuna cura, toltane la propagazion del culto divino, è più degna e zelante in un Papa che il mantenimento illeso di questa Monarchia*, & pour faire voir avec quel zele, quelle vigilance & quelle intrepidité il la faut soûtenir, on en a un exemple dans la personne d'Aleandre Nonce du Pape Leon X. à la Diette de Wormes : Voicy comme il parle, je suis prest, dit-il, de brûler tout vif pour deffendre le diadême adorable de mon Prince qu'on luy veut oster de des-
l. 1. c. 25. sus la teste; *io me confesso interessatissimo ed appassionatissimo nella causa di cui vi parlo, nella quale si tratta di mantener l'adorato diadema in fronte al mio*

prin-

principe, e per la quale io anche secondo il privato affetto mi lascierei arder vivo se meco insieme dovesse arder il mostro della nascente eresia. Voilà quels doivent estre les sentimens & les paroles de tous les Chrétiens ; il ne reste plus qu'à faire connoître les moyens que la politique suggere à la Cour de Rome pour soûtenir son éclat, sa splendeur, sa felicité charnelle, car qui veut la fin veut les moyens necessaires à la fin, & au contraire ne pas aimer ces moyens c'est haïr la fin, *perche chi odia un fine odia* l. 8. c. 17.
specialmente que' mezzi che sono più opportuni à tal fine. Par exemple un des moyens les plus efficaces pour conserver la splendeur de l'ordre Clerical d'une Cour Royale Ecclesiastique, c'est l'abondance des Benefices qui n'obligent point à residence, *in verità frà i* Ibid.
mezzi per conservar lo splendore dell' ordine clericale e d'una Reggia Ecclesiastica, un de' più efficaci è la copia di que' beneficii i quali non obligano à residenza. Il ne faut donc pas s'estonner si tant de monde crie contre ces sortes de Benefices, c'est qu'ils n'aiment pas la Cour Romaine dont la splendeur est la fin pour laquelle ces Benefices sont instituez ; quand on haït la fin il n'est

 pas

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

pas poſſible d'aimer un des moyens qui y conduiſent. Il en eſt ainſi de tous les autres.

Au contraire tous les veritables Chrétiens qui aiment la Cour Royale univerſelle de l'Egliſe ſe feroient brûler tout vifs pour la deffence des moyens qu'elle a inventez pour ſe ſoûtenir, quelque contraires qu'ils ſemblent eſtre à l'antiquité, aux Canons des Conciles, aux intereſts particuliers des petits Evéques, enfin à tout ce qui paroiſt venerable à certains zelez ignorans dans la Politique qui eſt la Reine des vertus morales.

CHAPITRE V.

On rapporte les douze moyens les plus ordinaires pour enrichir la Cour de Rome & en maintenir la ſplendeur ſelon la chair, qui eſt l'action de toute la Politique Religieuſe la plus importante & la plus pieuſe. Le douziéme & le plus efficace de ces moyens pour enſeigner par tout l'Evangile ſelon la chair & cette Religieuſe Politique

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

tique ſelon la doctrine d'Ariſtote, à qui l'Egliſe eſt redevable de beaucoup d'Articles de Foy, eſt l'établiſſement des Colleges des Peres Jeſuites avec pouvoir d'établir l'Inquiſition, & qu'ils ſoient Commiſſaires de ce ſaint office pour faire le procez à tous ceux qui ſe ſepareront des ſentimens de ce Philoſophe : qu'ils ayent une conceſſion generale de tous les Privileges accordez aux autres Ordres Religieux, bien que S. Bernard ait blâmé ces privileges, car d'un autre coſté ils ſont approuvez par Nicolas Machiavel.

ARTICLE PREMIER.

Premier moyen d'enrichir la Cour de Rome, il conſiſte aux Annates. Diſtinction curieuſe de la Simonie.

DEux choſes, dit le Cardinal Palavicin, font deſirer ardemment la puiſſance ſouveraine du Pape, les grands biens dont il eſt Maiſtre, & les grands moyens qu'il a d'obliger,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

l. 4. c. 6. ger, *due beni per cui ſoli appar deſiderabile, il principato dell' oro e dell' obligo.* C'eſt pour ſe maintenir dans cette poſſeſſion, que la prudence politique de la Cour Romaine employe les moyens de s'enrichir qu'on va rapporter; le premier ſont les Annates. Mais pour bien juger de la juſtice avec laquelle elles ſont établies auſſi bien que tous les autres moyens qui ſuivent; il eſt bon de ſe ſouvenir de l'axiome de Paul IV. qui pour regle & pour conduite de ſageſſe, n'avoit que celle d'uſer de ſa puiſſance ſpirituelle dans tou-
l. 14. c. 9. te ſon étenduë, *s'auvisò che tutta l'ampiezza dello ſpiritual ſuo potere foſſe anche la miſura di ſaggiamente eſercitarlo.* C'eſtadire que tout ce que fait un Pape eſt ſagement fait. Quiconque a quelque teinteure d'affaires publiques, dit le Cardinal Palavicin, ſçait que le gouvernement de ce Pape, eſt celebre pour avoir eſté le modelle excellent d'une ra-
l. 3. c. 17. re prudence pontificale, *chiunque ha tintura d'affari publici sà ch'il ſuo governo riman famoſo per idea di pontificia prudenza.* Ainſi les moyens de s'enrichir ou de s'agrandir qui n'ont autre principe, autre raiſon ny autre meſure que la toute-puiſſance du Pape, ſont

ceux

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

ceux qui ont le plus de rapport à cette idée excellente du gouvernement pontifical & à la fine politique, *fina prudenza.* l.13. c.10. Les Annates ſont un de ces moyens fondez en la toute-puiſſance; auſſi ſuffiſent-elles ſans autre preuve pour faire voir que le Pape eſt le ſeul Patriarche de l'Occident, puiſque toutes les Egliſes d'Occident les luy payent & à luy ſeul, *anzi ricevendo di fatto il* l. 14. c. 9. *Papa da' ſoli Occidentali baſtarebbe à giuſtificare eziandio il ſolo Patriarcato dell' Occidente.* Le Pape a droit de plus de recevoir les Annates de toutes les Egliſes de la Chrétienté pour tenir lieu des decimes deuës par les Evêques ou Eccleſiaſtiques mineurs au ſouverain Pontife, *ſi riſcuotono da' beneficii di tut-* l. 4. c. 8. *ta la Chriſtianità in luogo di decime dovute per ſoſtentazione del ſommo ſacerdote dagli altri minori Eccleſiaſtici.* Car le ſouverain Pontife pour le bien de la Chrétienté doit maintenir ſa Cour pleine de Nobleſſe. *Il quale per bene del Chriſtianeſimo dée mantener la ſua Corte di molti ufficiali Nobili*, outre tant d'autres dépences qu'il eſt obligé de faire & comme on a vû.

Il pourroit ſembler que c'eſt Simonie de donner de l'argent pour les Bul-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

les d'un Benefice, mais le Pape ne reçoit les Annates que pour le temporel qui eſt attaché à la grace ſpirituelle. Or quel mal y a-t-il que l'impetrant qui obtient un temporel bien gras en donne une petite partie à celuy qui le luy accorde? au contraire y a-t-il rien
l. 19. c. 9. de plus raiſonnable que cela, *qual coſa più raggionevole e più conſueta e più ſoave, che ſi contribuiſca qualche rigaglia al conceditore dall' impetratore del luogo, all' ora que queſto riceve la nuova grazia, perciò che in un tale acquiſto non gli è grave quella picciola ſpeſa.*

Veritablement ſi le Pape ne donnoit rien que de ſpirituel comme font les Evêques lorſqu'ils donnent les ordres, on pourroit trouver plus d'apparence de ſimonie à donner de l'argent pour u-
Ibid. ne telle grace, *per le ordinazioni le quali danno una grazia meramente ſpirituale era ſconvenevole qual ſi foſſe temporal pagamento, e pero ſantamente coſtituirono i Padri Tridentini, che i veſcovi nulla prendeſſero.* Il eſt donc manifeſte ſelon l'equité humaine que le droit
Ibid. des Annates eſt juſte, *ſtabilitaſi l'equità ſecondo l'umano diſcorſo.* Or c'eſt un autre principe, que quand l'equité humaine ſe trouve une fois établie, l'e-

quité

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

quité divine, comme on a vû, veut que le Pape conduise l'Eglise selon les inclinations naturelles, ainsi il ne peut pas y avoir de raison divine, qui interdise ce que l'equité humaine permet, non plus que ce qui pourroit estre permis, selon l'opinion d'Aristote, & défendu selon quelqu'autre. Mais pour comprendre encore plus nettement en quoy consiste ce qu'on appelle Simonie, il faut sçavoir que quand le Pape prend de l'argent pour accorder des graces spirituelles qui servent au salut des peuples par exemple, ce n'est pas Simonie de luy en donner; le Pape les accorde, *in premio del denaro donato à Dio*. l. 1. c. 2. Mais si le Pape donnoit de l'argent ou relâchoit de ses interests temporels pour attirer les peuples à leur salut, ce seroit Simonie à luy d'acheter ainsi par argent le salut des peuples, aux peuples de consentir à leur salut qui est spirituel, pour obtenir l'argent du Pape ou quelqu'autre bienfait temporel, *far una specie di Simonia vendendo al Papa la ricuperazione dell' anime à prezzo d'entrate e di giuridizioni ritolte della chiesa*. l. 2. c. 10. Les revenus temporels & autres droits attachez à l'authorité non seulement du Pape,

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

mais des autres Ecclesiastiques, sont le meilleur suc, & le plus pur pour soûtenir l'Eglise, *miglior sugo:* cette authorité de succer & de tirer ce suc de toutes les parties de l'univers est de l'institution divine; Jesus Christ a institué ce pouvoir lorsqu'il est descendu sur la terre pour le salut du monde, *ufficio istituito da Dio quando scese in terra per la salute del mondo.* Ainsi Jesus Christ a donné pouvoir au Pape de prendre de l'argent & de succer les peuples pour le salut du monde: mais non aux peuples de succer le temporel du Pape pour leur salut, ny au Pape de leur donner son temporel pour les sauver; car ce dernier seroit Simonie, le premier ne l'est pas. Voilà comme il est important de bien sçavoir les regles de la veritable politique, & jusqu'où va la puissance du Pape; car il peut tout, excepté de relascher la moindre partie de son pouvoir en faveur du salut des peuples, parce qu'il n'est que le gardien de sa toute-puissance & non le maistre, *non essendo egli arbitro e padrone della sua maggioranza costituita da Christo, & pero non potendo farle alcun pregiudicio.*

l. 2. c. 10. & l. 6. c. 7.

l. 2. c. 10.

l. 12. c. 15.

Deuxié-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Deuxiéme & troiſiéme moyen, les Penſions & les Commendes. La reſidence des Commendataires ſupplée par le bien des nouveaux Ordres Religieux.

La fin de ceux qui combatent les Penſions & les Commendes ſeroit de ſupprimer tous les Benefices exempts de reſidence, & à plus forte raiſon les penſions, *fine ſarebbe il torre affatto* l.17. c.10.
ogni Beneficio non allacciato à reſidenza, e molto più le penſioni. Ce ſeroit pour " ruïner dans l'Egliſe la Cour Royale " univerſelle dont les Courtiſans ne " pourroient plus eſperer de grandes " recompences, & ils ſeroient obli- " gez de ſe confiner dans de petits lieux " & ſe reduire aux fonctions privées de " *l'Autel & du Chœur.* Cependant ſans les Penſions, *ſenza il ſuſſidio delle Pen-* Ibid.
ſioni, les Cardinaux ne pourroient pas vivre, *i Cardinali non potrebbono vive-* l.23. c.11.
re. Sans Abbayes & Commendes ils n'auroient pas du pain, *Senato di Ro-* l.12. c.13.
ma privo di quelle badie rimanerebbe privo del vitto. Ainſi il eſt evident que l'inſtitution n'en peut eſtre que bonne, car ſi cette inſtitution n'avoit pas eſté, combien de Nobles qui ne ſe font pas Eccleſiaſtiques par amour pour Dieu, euſſent-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

eussent-ils esté retenus de se donner à
l.23.c.3. & 11. l'Eglise, *harebbe ritenuti molti nobili dalla vita Ecclesiastica.* Il est vray que tous ces Nobles ne resident pas, & l'on veut que cette irresidence soit un grand mal; mais depuis le commencement de ce mal, que l'on considere le nombre d'Ordres Religieux que Dieu a envoyez pour travailler au salut des ames, & que l'on voye s'il y a de la comparaison entre le bien qu'ils font, & celuy que feroit un de ces Nobles
l.9.c.9. non resident, quand il resideroit, *fatto parangone all' opera di ciascun residente la quale per una tal mala esecutione sia si tolta al cultivamento dell' anime, Iddio hà restituito centenaia di Regolari che abondano in ogni loco.* Et on verra que sans doute l'Eglise y profite en toute maniere, & selon la chair & selon l'esprit.

Quatriéme & cinquiéme moyen. La pluralité des Benefices, & la disposition absoluë de ces Benefices.

La disposition de plusieurs Benefices dans toute l'étenduë de la Chrétienté, estant au Pape un grand moyen de faire du bien, est un des pivots sur lesquels est soûtenuë la veneration de la principauté

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

pauté Apoſtolique, *la diſpoſizione di molti Beneficii in varie parti del Christianeſimo, e pur la facoltà di benefacere è un de' due Cardini ſopra cui ſostienſi la venerazione, ch'è la baſe del loro imperio.* Introd. c. 6.

Ce pouvoir de conferer les Benefices eſtant autrefois plus étendu attiroit à la Cour du Roy des Roys une infinité d'étrangers qui y couroient de tous coſtez, afin de s'y faire connoître & d'obtenir des Benefices, *quella frequenza che le portava il concorſo di tanti ſtranieri Eccleſiaſtici i quali doveſſero farſi quivi conoſcere per ottenere i Beneficii.* l. 23. c. 3.

Les zelez diront qu'on en eſt indigne quand on ſe produit ſoy-même; mais ce ſont des idées qui eſtoient bonnes au temps que l'Egliſe eſtoit en enfance, *nell' infanzia della Chieſa*; Ils diront que ces conſiderations ſont humaines pour les Papes, *il riſguardo eziandio dell' intereſſe umano:* mais la felicité humaine de la Cour de Rome n'eſt-elle pas de l'inſtitution divine, & Dieu ne veut-il pas que ſon Egliſe ſe gouverne ſelon les inclinations humaines. C'eſt ce que l'on peut dire à l'égard de la pluralité des Benefices, car Introd. c. 6.

à ne

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

à ne regarder que l'inſtitution divine mettant à part les intereſts humains ; c'eſt confondre l'ordre Eccleſiaſtique de donner à un ſeul des charges & des fonctions qui ne peuvent eſtre faites que par pluſieurs : *Eccleſiaſticus ordo pervertitur. Seſſ. 24. c. 17. Seſſ. 14. c. 9. Conc. Trid.* Ce qui a obligé le Concile à condamner cette pluralité. En cela les Peres de ce Concile ne ſont pas blâ-
l.23.c.11. mables toutafait, *ne per tutto ciò ſi vogliono biaſimare i Padri Tridentini.* Mais cette ſorte de raiſon, quoy que naturelle & divine, doit ceder, ſelon la politique religieuſe, à l'intereſt de la felicité humaine de la Cour de Rome, qui ne pourroit pas ſubſiſter ſans cette pluralité ; & il faut conduire l'Egliſe, non ſelon que Dieu le veut : mais ſelon que la nature corrompuë le deſire, ainſi qu'on a vû. Auſſi les Peres du Concile ont declaré qu'ils n'entendoient point lier les mains au Pape, & quand ils l'auroient pretendu, il eſt de la politique qu'il y ait un chef dans l'Egliſe qui puiſſe diſpencer des Canons, & même y déroger, comme on a vû cy-deſſus, & que ce ſoit un chef dont la toute-puiſſance ſoit la regle de la ſageſſe, ſelon la maxime de Paul IV.

duquel

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

duquel le gouvernement fut l'exemplaire de la prudence pontificale, & qui pour ce ſujet fut élû Pape tout d'une voix; ce qui ne peut arriver ſans qu'un Pape élû de la ſorte ſoit d'une eminente vertu, *il che non può conſeguirſi ſenza* l. 3. c. 17.
un eminente virtù.

Sixiéme & ſeptiéme moyen. L'evocation des cauſes majeures, & la reſervation des Cas.

Quatre raiſons obligent les Papes à ſe reſerver de certains cas, & à retenir les cauſes majeures.

La 1. eſt l'ignorance des Evêques; ſoit à l'égard des Reglemens du Conclave pour l'élection d'un Pape; en effet la deliberation n'en fut pas remiſe au Concile de Trente, *perche ne' veſco-* l. 22. c. 7.
vi non era veruna perizia di tal facenda; parce que les Evêques eſtoient ignorans dans ces ſortes de choſes; ſoit à l'égard de la reformation des Cardinaux; les Legats trouverent au Concile que c'eſtoit une mer pour les Evêques qui s'y fuſſent perdus n'ayant pas de ſcience de ces ſortes d'affaires, *parue a' legati che ciò ſarebbe ſtato entra-* l. 23. c. 7.
re in un nuovo e vaſto pelago del quale pochiſſimi de' Padri haveano perizia.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

La 2. raiſon eſt, que quelque ſcience que puſſent avoir les Evêques, ils ne ſont pas rafinez par les uſages de la Cour de Rome, ainſi qu'on a vû cy-deſſus.

La 3. c'eſt, qu'eſtant ſujets aux Princes ſeculiers ils ſont plus ſujets à agir par crainte, par eſperance ou autres conſiderations humaines, comme il a eſté remarqué.

La 4. eſt pour faire connoître le ſouverain pouvoir du Pape ſur les Evêques, d'où vient que les Papes limitent même aux Evêques le pouvoir qu'ils ont de ſe reſerver les cas de leurs Dio-
l.12.c.11. ceſains, *ed uſano di limitar anche a' veſcovi la libertà di riſerbare.*

Quant aux cauſes majeures, ils ne laiſſent à la connoiſſance des Evêques, comme eſtant des Prelats mineurs, que les cauſes mineures, pour leſquelles il ſeroit trop penible aux particuliers de ſe pourvoir en la Cour de Rome; mais de tout ce qui eſt important les Papes s'en reſervent la connoiſſance, parce que la juſtice ne peut eſtre mieux adminiſtrée que par une puiſſance ſouverai-
l.23.c.10. ne, *la giuſtizia non può univerſalmente procedere e con vigore e con ſincerità ſe non dove ſia tal preeminenza di ſtato nel ſupe-*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

superiore sopra à suddito, che nel primo non possa cader nè timore nè competenza; jusques là même que pour la nomination aux Benefices, Cures, les Evêques sont obligez de suivre l'avis des examinateurs nommez, ou agréez par le Synode des Curés, comme on l'a vû l.23. c.13. cy-dessus.

Huitiéme moyen. Les Jubilés frequens & les Indulgences.

Le Concile de Trente soûhaite que l'usage des Indulgences soit reformé sur les anciennes regles severes & rigoureuses en cette matiere, *che si tornasse* l.24. c.12. *all' antica severità*; mais on ne doit pas entendre que l'on retourne à cette ancienne severité pour tout, *non volle significare che vi si ritornasse in tutto,* Ibid. mais seulement qu'on use en cela de prudence, selon les temps & selon les lieux, *fin à quel segno che la condizione de' tempi e de' luoghi consiliava*, Ibid. ce qui dépend de la prudence du Pape, c'estadire, que la raison de l'accorder soit telle que le Pape en l'accordant ne commette pas une imprudence, & encore que cette raison paroisse peu considerable en soy: Car par exemple lorsque le Pape accorde indulgence pleniere à qui

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

visitera l'Eglise de S. Pierre ou qui attandra dans la place publique sa benediction ; la cause en soy ne paroît pas si grande qu'elle merite l'indulgence, mais il faut distinguer en une même chose, ce qu'elle est en soy d'avec ce qu'elle est quant à sa fin ; car attandre par exemple la benediction du Pape dans une place publique, n'est pas une action qui paroisse en soy importante, mais elle l'est beaucoup neanmoins lorsqu'elle est considerée quant à sa fin, qui est de faire par là une profession de foy publique de l'unité de l'Eglise & du culte qui est deu au Souverain Pontife, comme au Vicaire de
l. 2. c. 4. Jesus Christ, *far co' tali opere che sia una professione universale esibita da Christiani sopra l'unità della Chiesa e sopra il culto che rendono al Romano Pontefice come Vicario di Christo.* Ainsi faire profession de ce culte est une action qui vaut autant que toute la severité ancienne des Penitences Canoniques, & c'est en ce sens qu'on doit entendre le Concile de Trente lors qu'il souhaite que l'on retourne à l'ancienne severité. C'est pourquoy les moindres actions pouvant estre ainsi relevées quant à leur fin, quand ce ne seroit que

pour

pour manifester la toutepuissance du Pape, on seroit temeraire, si du peu d'importance qui se trouve en ces actions, on vouloit en conclure la nullité d'une concession d'indulgence, *saremo temerarii se della tenuità delle azioni conchiuderemo la nullità delle concessioni.* Ibid.

Ajoutez à cela le profit immense que peut tirer le Pape de ces Indulgences, comme fit Leon X. Par exemple de celles qu'il accorda au temps de Luther, pour tirer des peuples dequoy aider à bâtir le Temple de S. Pierre. Car il luy falloit pour cela une somme immense d'argent, *richiedendosi all'opera denaro immenso.* l. 1. c. 2. C'est pourquoy il eut recours au remede efficace d'une Indulgence universelle, à laquelle il ajoûta le pouvoir de manger du fromage & du laict dans les jours de jeûne, & de choisir tel Confesseur que l'on voudroit.

Ce fut à la verité un grand scandale au Christianisme de voir adjuger le revenu de ces Indulgences au plus offrant, comme les Princes temporels font leurs Gabelles à leurs Partisans; mais il est certain aussi que comme les Princes ne retireroient quasi rien de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

leurs Gabelles, s'ils les levoient par eux-mêmes, ainsi le Pape ne retireroit quasi rien des Indulgences, s'il ne se trouvoit
l. 1. c. 3. des gens pour les mettre à prix, *qual principe non è costretto ad usar il medesimo in tutte le Gabelle che impone.*

Il est vray encore que ces Indulgences qui furent levées sur le peuple pour bâtir le Temple de S. Pierre, ont esté cause de la ruïne d'une grande partie du Temple spirituel de l'Eglise, *quel edificio materiale di San Pietro rouinò in gran parte il suo edificio spirituale*; parce qu'afin de lever autant de millions que le travail immense de ce Temple admirable en devoit absorber, le Pape fut contraint de publier ces Indulgences dont l'heresie de Luther prit son origine, qui a appovri l'Eglise de beaucoup plus de millions d'ames qu'elle a
l. 1. c. 1. separées de sa Communion, *percioche affin' d'adunare tanti milioni quanti ne assorbiva l'immenso lavoro di quella Chiesa, convenne far ciò d'onde prese origine l'eresia di Luthero, che hà impoverita di molti più milioni d'anime la Chiesa.*

Mais cela n'empesche pas que la construction de ce Temple materiel, qui est le premier Temple du monde & qui atti-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

attire le plus de veneration au Pape, ne fust une cause tres-suffisante pour la concession de ces Indulgences; parce que ce qu'il y a de plus important dans l'Eglise aprés le culte de Dieu, est le culte du Pape, & que ce seroit Simonie au Pape de relâcher ses droits soûs pretexte d'achetter par là le salut des ames.

Neuviéme moyen. Les dispences données pour de l'argent.

Il est necessaire en toute Principauté bien reglée de tirer quelque imposition des graces que le Prince accorde, *essendo necessario in ogni principato le* l.16.c.17. *imposizioni sopra le grazie*: c'est aussi une des sources qui entretient l'abondance & l'éclat de la Cour de Rome, & maintient en même temps la toute-puissance du Pape, qui accorde ces dispences & sans cause & avec cause. Cet argent qui en revient en grande quantité aux coffres de sa Sainteté est un moyen tout-puissant pour soûtenir sa grandeur, *onnipotenza dell' oro*, car l.8.c.17. comme dit le Cardinal Palavicin, l'argent est toutes choses en vertu & en puissance, *pecunia è ogni cosa virtualmente*, qui a de l'argent a tout & peut l.2.c.6.

 tout

tout d'un pouvoir efficace. En accordant pour de l'argent les diſpences & les graces, le Pape punit par là ceux qui les luy demandent, & c'eſt un moyen induſtrieux & nouveau de conſerver, pour ainſi dire, la diſcipline & les Canons en les violant.

Si les Evêques prennent de l'argent pour les diſpences, elles ſont nulles, dit le Concile de Trente ; mais lors que c'eſt le Pape qui les accorde pour de l'argent, elles ſont valables ; & ce qu'il y a de plus admirable, eſt qu'elles ſeroient même nulles s'il n'en prenoit pas, parce qu'elles ſeroient données ſans aucune raiſon comme il a eſté remarqué, car l'argent que le Pape prend pour toutes les graces qu'il accorde, eſt une grande raiſon pour les accorder, auſſi y a-t-il peu de choſes defenduës que l'intereſt d'établir la toutepuiſſance du Pape, d'enrichir & de maintenir la ſplendeur de ſa Cour, ne rende licites. Pour cette fin non ſeulement il luy eſt permis de prendre de l'argent pour les diſpences, mais il luy eſt permis de déroger aux Loix des Conciles, c'eſt les accomplir en une maniere plus parfaite, puiſque c'eſt exercer ſa toutepuiſſance, laquelle aprés Dieu eſt la fin

prin-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

principale où tous les Conciles doivent avoir égard.

Dixiéme moyen.

L'experience apprend à tout Superieur, qu'entre ses sujets les plus fideles & les plus obeïssans sont ceux qui sont soûmis immediatement à sa grandeur & à sa puissance, & qui ne vont pas de pair avec la sienne, *l'esperienza dimostra ad ogni superiore che i sudditi più sicuri e più ossequiosi, sono i sudditi immediati non grandi*, c'est là-dessus qu'est fondé l'interest qu'a le Pape de donner des exemptions aux Chapitres, afin qu'ils dépendent de luy & qu'ils soient independans des Evêques. De là vient que les instances que firent les Evêques au Concile de Trente pour remettre leurs Chapitres soûs le premier joug de leur domination, estoient prejudiciables au Siege Apostolique, *prejudiciale alla sede Apostolica.* D'ailleurs les Evêques estant tels que nous avons dit cy-dessus ignorans dans la Politique, seditieux, interessez, timides & sujets aux puissances temporelles, ils sont faciles à tomber dans l'heresie: Or cela n'arrive pas aux Chapitres. C'est à quoy dans le Concile de Trente on eut

Ibid.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

eut égard pour ce qui est de l'Allemagne, où plusieurs Evêques estoient tombez dans l'erreur sur la Foy, ce qui ne
l. 23. c. 3. s'estoit veu en aucun Chapitre, *ponendo in considerazione quei di Germania, dove avevano mancato molti vescovi mà niun Capitolo.* Et à l'égard de ceux de France le Cardinal de Lorraine rapporta qu'il s'estoit trouvé des Evêques heretiques qui avoient défendu de prescher à des Predicateurs Catholiques,
Ibid. *riferì che alcuni vescovi eretici in Francia havean vietato il predicare a' Catolici.* D'où il avança qu'au cas que l'election des Chanoines fust faite selon les Canons, les Evêques ne devoient rien faire sans l'avis de leurs
Ibid. Chanoines, *piacerli che i vescovi nulla potesser fare senza i capitoli quando i Canonici s'eleggessero come si doveva di raggione.*

Dans les 34. Articles de reformation que les Ambassadeurs de France porterent au Concile le 27. portoit que les Evêques estoient obligez, selon les Canons, de traitter toutes les affaires de leurs Dioceses selon l'avis de leurs Chanoines, & que c'estoit pour cette raison que les Chanoines devoient resider assiduëment dans leurs Catedrales,

doven-

devendo i Vescovi secundo i Canoni trattare i negozii col parere del Capitolo, si procurasse che i Canonici fossero assidui alle Catedrali. l. 19. c. 11.

Parce qu'estant exempts de la jurisdiction de leurs Evêques, & gouvernans les Dioceses avec eux, leur exemption estoit une bride que le Pape donnoit aux Evêques fort propre à les empescher de prevariquer, soit à l'égard de la Foy, soit à l'égard de leur gouvernement, *anzi l'esenzione de' Capitoli se riconosceva per un gran freno in bocca a' Vescovi di non prevaricare ò nella fede ò nel governo.* l. 23. c. 3.

Cela fait aussi voir la difference infinie entre l'Episcopat qui est dans le Pape, & celuy qui est par participation dans les Evêques. Car 1. Le Pape n'est pas sujet aux ignorances ny aux heresies comme les Evêques.

2. Il n'est point obligé de suivre l'avis de ses Cardinaux, parce qu'il est Roy de l'Eglise, & que les Evêques ne sont pas Roys de leurs Chapitres, non plus que de leurs Dioceses.

3. Personne ne peut estre exempt de la jurisdiction du Pape, & il n'en est pas besoin, comme il est besoin que les Chanoines soient exempts de la ju-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

risdiction de leurs Evêques, afin que les Evêques soient bridez par là ; & quand il n'y auroit point d'autre raison des exemptions des Chapitres que celle de manifester la Royauté du Pape, qui est le fondement de l'Eglise, il paroît que c'est un tres-puissant moyen pour établir la puissance du Pape, & l'éclat & les richesses de la Cour Romaine.

Onziéme moyen. Privileges des Religieux.

Un des principaux avantages qui revient à l'Eglise de l'exemption des reguliers, est celuy de maintenir l'authorité du Siege Apostolique selon l'institution de Jesus Christ, & le bien
l.22.c.13. general de l'Eglise, *Io non nego che un de' profitti che arreca l'ezenzione de' regolari degli ordinarii sia il mantener l'autorità della sede Apostolica secondo l'istituzione di Christo e'l ben della Chiesa.*

Parce que nous voyons que tout gouvernement Monarchique, pour se conserver sans souffrir diminution, a besoin d'avoir en chaque Province quelque corps puissant de sujets independans de ceux qui y sont superieurs im-

mediats

mediats & perpetuels, *veggendo noi che ogni governo Monarchico per conſervarſi illeſo hà biſogno d'haver in qualunque provincia qualche nervo prevalente de' ſudditi independenti da chi è quivi ſuperiore, immediato e perpetuo.* Ibid.

Cependant comme les opinions des hommes ſont diverſes, ces privileges des Religieux qui font la force de l'Egliſe & le nerf principal de la puiſſance du Pape, n'ont pas toutafait plû à S. Bernard, *queſta raggione però, come ſon varie le opinioni degli huomini, non ſodisfece pienamente à ſan Bernardo.* Parce qu'il craignoit que le deſir des exemptions ne vinſt de quelque ſentiment caché de ſuperbe, *il quale dubitò che il deſiderio d'eſenzione dal proprio Veſcovo poteſſe naſcere da occulto ſpirito di ſuperbia.* l. 8. c. 17. Ibid.

Mais d'autre part Nicolas Machiavel eſt demeuré d'accord de l'utilité de ces exemptions, & que ç'a eſté par elles que s'eſt verifiée la Prophetie, qui diſoit que les Religieux ſoûtiendroient l'Egliſe de S. Jean de Latran preſte à tomber, c'eſtadire, toute l'Egliſe, *non in altro modo i predetti ordini ſarebbon valuti à ſoſtentar la crollante baſilica di Laterano, cioè la Chieſa Catolica, profe-*

zia auverata per confeſſione dello ſteſſo Nicolo Machiavelli.

Voila donc l'avantage de cette conduite politique de toute Monarchie bien reglée, d'avoir certaines perſonnes dans les lieux éloignez du Superieur, qui ayent une puiſſance ſans bornes, comme par exemple, les Romains la donnoient à leurs Generaux dans les
l. 8. c. 17. Provinces, *perciò che ad impreſe grandi e in regioni lontane dal ſupremo, richiedeſi autorità illimitata ed independente quale uſarono di dare i Romani à lor' condottori.* Tous les Religieux „ ſont ainſi comme autant de Generaux de l'armée du Pape par toute la „ terre, & comme autant de chefs des „ Romains, leſquels vivans d'une vie „ ſurhumaine, ne voudroient pas ſoûtenir une Monarchie comme celle du „ Pape, ſi elle eſtoit tyrannique. Ce qui fait voir que cette toutepuiſſance Monarchique du Pape eſt de l'inſtitution de Jeſus Chriſt.

Mais en quoy les Religieux ſervent encores beaucoup à maintenir l'éclat de la Cour de Rome, c'eſt que faiſant profeſſion du Celibat, ils laiſſent leurs patrimoines à leurs freres & leurs pa-
l. 4. c. 6. rens, *una utilità delle grandi che rice-*

vo

ve la Republica per la felicità civile dell' istituti Religiosi : Leurs parens devenant riches par ce moyen deviennent les pilliers du Temple & les colomnes de l'Eglise, *che per altezza di sangue* l. 9. c. 9.
sono i pilastri del tempio. Il chiericato l. 17. c. 9.
mantien la richezza e'l decoro delle stirpi e per conseguente la nobiltà è gli spiriti d'onore. Leur pieté leur fait acquerir de grands biens, on en forme des Abbayes, on les met ensuite en Commendes, & ils deviennent de grands Benefices dont les revenus sont propres à couler à Rome, & à estre digerez par l'estomach du Saint Pere.

Et c'est ainsi que tous les corps de l'Eglise servent à enrichir la Cour de Rome, à en maintenir l'éclat ; c'est ainsi qu'elle est l'ame de l'Eglise, & son intelligence motrice.

Douziéme moyen. L'établissement des PP. Jesuites & de la S^te Inquisition.

On a vû que la politique est la premiere & la plus excellente vertu de toutes les vertus morales, parce qu'elle a pour objet la felicité de la Republique, non seulement selon l'esprit, mais selon la chair, *secondo la carne.*

Or la corruption du plus grand bien

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

l.17.c.2.& produit le plus grand mal, *il pessimo*
l.1.c.13. *suol' esser una corruzione del'ottimo*, il s'ensuit que le plus grand de tous les maux de l'Eglise, est l'ignorance de la politique.

On a vû que les Evêques particuliers ignorent cette excellente vertu, par la raison que l'excellente école, où cette science s'apprend, est la Cour Romaine où l'on se raffine dans cette vertu.

Elle est la boutique où l'on en apprend toutes les finesses, & où l'on peut acquerir la prudence fine, & subtiliser son esprit, *sottile ingegno, fina prudenza.*
l.13.c.10.

Les Conseillers d'Estat des autres Cours des Princes temporels, sont assez raffinez dans les affaires temporelles: mais souvent ils ne sçavent ce que c'est que la Religion, ny quelle est l'unique base qui la peut soûtenir & la rendre inébranlable, *huomini di stato,*
l.16.c.10. *i quali spesso non ben intendono che cosa sia la Religione, e qual sia l'unica base che possa mantenerla non vacillante*; c'estadire à parler nettement, qu'ils ne sçavent point le mystere ny toute l'étenduë de la Monarchie unique universelle du Pape, dont tous les Roys sont les sujets, & dont tous les Royau-

mes

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

mes Catholiques ſont le patrimoine, avec cette toutepuiſſance de diſpoſer de tout, *etiam ſine cauſa*, ainſi qu'il a eſté expliqué. Ce fut ſur les principes de cette ignorance que fut conçuë l'inſtruction de Monſieur de Lanſac, Ambaſſadeur de France au Concile de Trente, compoſée de 34. Articles tous oppoſez à ce qui eſt de la Royauté du Pape dans l'Egliſe, & de ſon empire abſolu ſur tout l'Univers, & enfin qui ne tendoient qu'à oſter à la Cour Romaine, & ſa ſplendeur & ſon empire, *tutte contrarie al Pontefice ò più toſto al Pontificato, e contenute nella ſua iſtruzione, i quali tutti ſi riducevano à levar lo ſplendore e l'imperio della Corte Romana.* l.16.c.10. Ibid.

Quel remede peut-on apporter ſpecifique à un ſi grand mal? Il n'y en auroit point de meilleur ſans doute, ſinon que tous ceux qui ſont nommez aux Evêchez & aux Cures même, fuſſent élevez & rafinez dans l'excellente école de la Cour de Rome: mais cela ne ſe fait pas. Au defaut de cela, il ſeroit à ſouhaitter que du moins tous les Regens & Maiſtres des Univerſitez y euſſent fait leurs eſtudes: mais cela eſt encore contre leurs ſtatuts.

Enfin

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Enfin quel eſt donc le dernier expedient, ſinon que ne pouvant pas tous aller puiſer l'eſprit de politique à Rome, on trouvaſt le moyen de le faire venir de Rome, & de le répandre par tout l'Univers. On diſoit il y a cent ans que le S. Eſprit eſtoit apporté de Rome au Concile de Trente dans une

l.16. c.10. valiſe, *lo Spirito Santo veniva portato nella valigia*, cette propoſition paroît injurieuſe au S. Eſprit, au Pape & au Concile; neanmoins le Cardinal Palavicin l'explique ſçavamment, & fait voir comme elle eſt conforme à la Doctrine même de S. Auguſtin, & que le Pape Innocent X. en effet pour condamner Janſenius, n'a pas jugé hors de propos de ſe faire apporter la lumiere exterieure du S. Eſprit en valiſe à Rome, de tous les endroits de l'Egliſe qu'il a conſultez. Leon X. en uſa de même lors qu'il condamna l'hereſie de

Ibid. Luther, *non hanno ſdegnato di procacciar l'eſterna luce dello Spirito Santo à ſe ſteſſi per le valigie de' corrieri, avanti di condannar le opinioni e di Lutero e di Janſenio.* Or la lumiere exterieure eſt toujours accompagnée de l'interieure qui en eſt comme l'ame, & qui eſt ce qu'on appelle grace ſuffiſante pour con-

noître

noître la verité & pour la ſuivre, qui ne manque à perſonne; ainſi ce qu'on appelle grace ſuffiſante pour condamner Janſenius, fut apporté en quelque façon en valiſe au Pape Innocent X. comme on peut dire que le cheval qui apporte le corps d'un homme vivant, apporte auſſi ſon ame; autrement la grace ſuffiſante pourroit manquer à ceux qui font tous leurs efforts pour connoître la verité & pour condamner l'hereſie, & en la condamnant ce ſeroit à l'aveugle, *alla cieca*, comme parle noſtre Cardinal. Ibid.

Il n'y a donc que des Idiots qui ſe laiſſent épouvanter par le maſque de ce proverbe, *que le S. Eſprit ſe porte en valiſe.* Car il n'y a rien de plus exactement vray, ſelon la Theologie Scholaſtique; & voila maintenant levé pour toujours le maſque qui faiſoit peur aux Idiots, *Ecco dileguate quelle vaniſſime larve di ſconcia apparenza che agli occhi degli Idioti potea recar una tal forma di proverbiare, lo Spirito Santo veniva portato nella valigia.* Ibid.

Cela eſtant ainſi, ne peut-on pas dire que le moyen le plus puiſſant & le plus doux pour ſoûtenir la Monarchie univerſelle, la Royauté & l'Empire abſo-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

ſu du Pape ſur tout l'Univers, qui eſt le point fondamental de toute la Politique Chrétienne, eſt de faire venir de Rome en valiſe l'eſprit ſaint de cette Politique dans toutes les parties de l'Univers ? il ne reſte plus qu'a choiſir & qu'a nommer des Courriers qui ſoient propres à porter ces valiſes.

1. Les Religieux dont les Generaux ne ſont point à Rome n'y ſont pas propres.

2. Les Religieux qui n'enſeignent pas la Jeuneſſe, ne le ſont pas non plus, car cet eſprit doit eſtre adminiſtré dés le bas âge.

3. Il n'y a que les PP. Jeſuites à qui on puiſſe raiſonnablement donner cet employ.

1. Si pour cela il n'eſt beſoin que d'eſtre maiſtres dans cette Politique, l'exemple du Cardinal Palavicin fait voir qu'ils en parlent comme s'ils en eſtoient les Auteurs.

2. Si pour cela il ne faut que du zele pour le S. Siege, il n'y a perſonne qui leur puiſſe diſputer l'avantage de s'en vanter, car tout le Livre du Pere Palavicin eſt rempli de proteſtations ſur ce ſujet.

3. S'il ne faut que des témoignages

de

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

de Nonces & d'Ambaſſadeurs, on peut voir ceux du Nonce Commendon & du Comte de Lune, rapportez par ce Cardinal, *io per certo non hò ritrovato* l. 20. c. 4. & 11.
nelle chieſe di Germania più fermo ne l. 15. c. 7.
maggior preſidio della Religione che i collegii di coſtoro; così piaceſſe à Dio che ſe ne foſſero molti. Onde non è dubio che l. 20. c. 4.
quando ſi faceſſero molti collegii ſe ne caverebbe frutto incredibile.

Mais ſur tout le témoignage du Pape Pie IV. celuy de S. Charles Borromée, ſont d'un extréme avantage pour eux; ils ſont rapportez par ce Cardinal au livre 24. chap. 6. auſſi bien que celuy du Concile de Trente, qui appelle leur Compagnie Religion, & leur Inſtitut pieux, *Religione, e l'iſtituto pio.*

Or leur Inſtitut eſt particulierement deſtiné par leur Fondateur ſaint Ignace, pour ſervir dans les Miſſions, *iſti-* l. 4. c. 11.
tuita per fine ſpeciale delle Miſſioni, & c'eſt pour ce ſujet même qu'ils ont evité de ſe donner aucun des noms de ceux que prennent les autres Religieux, comme de Peres Gardiens, Correcteurs, Cuſtodes, Diſcrets & autres, juſques aux noms de Convent, Dortoirs, Chapitres; qu'ils en ont evité juſques aux habits mêmes, quoy que venerables

d'ail-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

d'ailleurs, parce qu'ils estoient moins commodes à porter la valise dans les
Ibid. Missions, *hebbesi risguardo d'astenersi dalle appellazioni e delle vesti di frate benche per altro venerabili e sacrosante.*

Ainsi il est manifeste qu'il n'est rien plus important pour la felicité du Pape & de la Cour Romaine même, selon la chair *secondo la carne*, que l'établissement des PP. Jesuites par tout l'univers, avec pouvoir d'ériger par tout le sacré Tribunal de l'Inquisition, l'établissement duquel a merité au Pape Paul IV. dit nostre Cardinal, une
l. 14. c. 9. loüange qui sera eternelle, *d'eterna lode lo fà degno il tribunal dell' inquisizione, che dal zelo di lui riconosce il presente suo vigor nel l'Italia, e dal quale l'Italia riconosce la conservata integrità della sua fede.* Parce que c'est à l'inquisition, selon le Cardinal Palavicin, que l'Italie & l'Espagne sont redevables de la conservation de la foy, dont les Articles n'ont point d'autre certitude prochaine & immediate que l'autorité du Pape,
l. 3. c. 15. *quella religione, i cui articoli unitamente considerati non hanno altra certezza prossima ed immediata che l'autorità del Pontefice.*

CHA-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

CHAPITRE VI.

On y rapporte les intereſts & les ſentimens differens des Couronnes & des Republiques Chrétiennes par rapport à cette religieuſe Politique ſelon la chair, entant qu'ils y ſont plus ou moins favorables, & on fait voir qu'il n'y en a point de plus oppoſez que ceux de la Couronne & de l'Egliſe de France, qui ne ſe propoſoit pas moins au Concile de Trente que d'abbattre la Monarchie & d'oſter à la Cour de Rome ſon éclat & ſon Empire.

ARTICLE I.

Les Eſtats dont les maximes politiques ſont favorables ou oppoſées à cette Politique Romaine.

DE toutes les parties de l'Europe qui ſont demeurées dans la Communion du Pape, il n'en paroît plus de conſiderables que l'Italie, l'Allemagne, l'Eſpagne & la France.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

ce. Pour ſçavoir quels ſont les Eſtats dont les maximes Politiques ſont plus favorables ou oppoſées à la Politique Romaine, il ne faut que repreſenter les intereſts & les ſentimens des Eſtats qui occupent ces parties de l'Europe.

ARTICLE II.

La Politique des Italiens eſt favorable à celle de la Cour Romaine.

SElon le témoignage du Cardinal Palavicin livre 21. chap. 4. les Evêques Italiens n'avoient pour but au Concile de Trente, que le maintien & l'agrandiſſement du Siege Apoſtolique, *non mirava ad altro oggetto che al ſoſtentamento ed alla grandezza della ſede apoſtolica*, & en cela ils croyoient faire le devoir & de bons Chrétiens & de bons Italiens tout enſemble, *e però ch'eſſi in tal opera faceſſer ad un' ora le parti di buoni Italiani e di buoni Chriſtiani*; parce que c'eſtoit l'honneur & l'avantage de leur païs d'eſtre le ſejour & la reſidence ordinaire du Roy des Roys & du Seigneur de tous les Seigneurs de la terre.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Article III.

Les Espagnols ne sont pas favorables aux Cardinaux ny aux Officiers de la Cour Romaine.

LEs Evêques Espagnols estant " pour la pluspart grands Seigneurs " & fort considerables ou pour la grande " étenduë de leurs Dioceses; ou à raison " de leurs grands revenus ; par leur hau- " te naissance & leurs illustres familles, " ou par leur doctrine, ne supportoient " qu'avec difficulté la préeminence des " Cardinaux, sur tout peu d'entre ces " Evêques pouvant esperer d'arriver à " cette dignité. Il ne leur estoit pas " moins insupportable de se voir assu- " jettis autant qu'ils sont aux Officiers " du Pape & dépendans des Tribunaux " de Rome. C'est pourquoy ils estoient " persuadez que le souverain bien de l'E- " glise auroit esté de reduire les Cardi- " naux à leur premier rang & de resti- " tuer aux Evêques les droits dont ils " joüissoient anciennement, & pour " cet effet ils auroient eu envie de ren- " dre les Cardinaux inhabiles à posse- " der des Evêchez & de les obliger à " resider à Rome & à regir les parrois- " ses dont ils sont les Titulaires. D'un "

,, autre costé ils auroient voulu oster ,, l'usage des dispences par lesquelles on ,, exempte ou les personnes ou les cau- ,, ses de la Jurisdiction des Evêques, & ,, faire par là que les Evêques dans ,, leur Diocese fussent comme autant de Papes, *onde fossero à guisa di Papi nelle loro Diocesi*; ce qui auroit diminué beaucoup de la splendeur de la Cour Romaine, & auroit sappé le fondement de l'Eglise.

Article IV.

La Politique de France toutafait opposée à la Cour Romaine.

,, POur les Evêques François ils ont ,, moins de Jurisdiction, parce que ,, tous les usages de ce Royaume regar- ,, dent la dilatation de la puissance se- ,, culiere, & c'est ce qui fait aussi qu'ils ,, sont moins incommodez des Tribu- ,, naux de Rome, & qu'ils ne se plai- ,, gnoient pas tant du prejudice que la ,, pourpre porte à la Mitre, mais toutes ,, leurs pensées tournoient à mettre des ,, bornes à la Monarchie du Pape, selon ,, les sentimens du dernier Concile de
l. 21. c. 4. ,, Basle approuvé par eux, *erano rivolti à moderar la Monarchia del Pontefice se-*

condo

condo i sensi del moderno Concilio di Basilea da loro approvato.

L'Allemagne est tellement partagée, qu'il seroit difficile de marquer quelque point dans lequel ses peuples pussent convenir, ainsi les uns se reduisent aux sentimens des Evêques Italiens, les autres aux Espagnols & les autres aux François ; pour les Princes ils sont tous dans les sentimens de leurs Evêqués, *i Principi, almeno i loro Politici, chi più chi meno inclinavano à sodisfare i Prelati di loro natione*, parce que l'élevation de leurs Evêques qui demeu- " rent toujours leurs sujets, leur don- " ne moins de jalousie que non pas cel- " le de la grandeur & de la puissance " du Pape. Ils y estoient portés outre " celà, dans le temps du Concile, par " les abus qu'ils voyoient dans la Cour " Romaine. "

La politique Chrétienne a donc à choisir entre celle de France ou celle d'Espagne laquelle des deux est la plus favorable à l'établissement de la toute-puissance du Pape afin de se ranger de ce parti & le favoriser avec une entiere vigilance & intrepidité, *con intrepidezza e con vigilanza.* l. 5. c. 16. Or il n'est pas difficile de voir que la politique de

France eſt moins favorable à celle de Rome que celle d'Eſpagne, ce qui faiſoit dire dans le Concile de Trente à Frere Thomas Stella Evêque, *di Capo d'Iſtria*, grand Partiſan du Pape, que tout le mal venoit du coſté d'Aquilon,
l. 19. c. 9. *ogni male dall' Aquilone.*

ARTICLE V.

En quoy la Politique de France n'eſt pas favorable à celle de Rome.

LE premier Article eſt celuy de la ſuperiorité du Concile ſur le Pape, ſelon le Concile de Baſle, qui eſt une opinion ſeditieuſe, dit noſtre Cardi-
l. 6. c. 13. nal, *ſediziosa*, & qui renverſe abſolu-
l. 19. c. 11.
l. 16. c. 10. ment la Monarchie du Pape, *ſediziosa queſtione della maggioranza trà lui e'l Concilio, i quali capi ſi riducevano à levar lo ſplendore e l'imperio della Corte Romana.* C'eſt une opinion erronée,
l. 9. c. 16. *erronea*, peſtiferée, *peſtilente, che non*
l. 6. c. 7.
Ibid. *ſolo abatterebbe il trono pontificale, mà diſordinerebbe la ſpiritual hierarchia.*

2. Ce n'eſt point la doctrine de France que le Pape ſoit Roy des Roys, Seigneur des Seigneurs, en ſorte que le bien des Roys ſoit le patrimoine du Pape. On peut voir la Vie de Pierre du Chaſtel, publiée par Monſieur Baluze a-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

vec ſes notes, au nombre 43. Le lieu eſt digne d'une eternelle memoire, & de la gloire & magnanimité Royale de noſtre invincible Monarque, ſoûs le Regne duquel la poſterité admirera la liberté, avec laquelle il plaît à ſa Majeſté que ſes Sujets impriment la verité dans les matieres les plus importantes du gouvernement.

3. Ce n'eſt point la doctrine de France que le Pape ſoit infaillible, ny qu'il puiſſe faire des Articles de Foy auxquels les Roys ne deferant pas, il puiſſe les declarer Heretiques & donner leurs Eſtats au premier occupant.

4. Ce n'eſt point la doctrine de France, que ce ſoit un crime de leze-Majeſté d'empeſcher de porter de l'argent à Rome.

5. Ce n'eſt point la doctrine de France que les Evêques tiennent leur juriſdiction du Pape, *queſta ſedizioſa dottrina.* l.16. c.10.

6. Ce n'eſt point la doctrine de France, que le Pape puiſſe diſpencer ſans cauſe ou déroger aux Conciles, ny à leurs Ordonnances, *la qual tendeva ad abbatere la Monarchia, che le coſtituzioni fatte dal Concilio non cadeſſero ſotto diſpenſazioni.* l.19. c.11. Voyez Monſieur de Marca Concord. l. 3. c. 13. §. 2.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Mais pour mieux ſçavoir en quoy la doctrine de France, & ſa politique eſt oppoſée à celle de Rome, il ne faut que lire les 34. Articles contenus dans l'inſtruction de ſes Ambaſſadeurs au Concile de Trente, au ſujet deſquels le Cardinal Simonetta confident du Pape Pie IV. au Concile de Trente diſoit que les receptes propoſées pour la reformation devoient reſſembler à celles des vieux Medecins qui ſont toûjours legeres, *al Cardinal Simonetta parea che à guiſa de' Medici vecchi e cauti non formaſſe ricette ſenon leggiere.* Et que les receptes de la reformation de France eſtoient trop fortes.

l. 18. c. 4.

Article VI.

Les trente-quatre Articles propoſez par les Ambaſſadeurs au Concile de Trente pour la reformation de l'Egliſe.

LE premier, que l'âge des Preſtres ſoit un âge de maturité, & qu'ils ayent un bon témoignage du peuple. Contre cet art. Lainez l. 21. c. 6. cet article empeſcheroit la multitude des gens d'Egliſe, qui eſt tres-utile pour tous les eſtats, ſelon le Cardinal Palavicin l. 17. c. 9.

2. Que

2. Que les Interſtices ſoient gardez ſelon les Canons.

3. Qu'aucun ne ſoit ordonné ſans titre d'Office ou de Benefice. Contre cet art. Lainez l. 21. c. 6. Palavicin l. 16. ch. 9.

4. Que chaque particulier ordonné ſoit obligé de faire ſes fonctions.

5. Qu'aucun ne ſe meſle d'autres affaires que des fonctions de ſon ordre. Contre cette demande l. 8. c. 17. on a ſujet de ſe plaindre des Princes temporels, dit le Cardinal Palavicin, quand ils n'employent pas les Eccleſiaſtiques aux affaires d'Eſtat, *le doglienze ſarebbon giuſte quando eſcludeſſero del maneggio gli Eccleſiaſtici.*

6. Qu'aucun ne ſoit fait Evêque s'il n'eſt capable d'inſtruire & faire toutes ſes fonctions par luy-même.

7. Qu'il en ſoit des Curez deméme à proportion.

8. Qu'aucun ne ſoit reçû Abbé ou Prieur Regulier, qu'il n'ait ſes degrez, & qu'il n'ait enſeigné les Saintes Lettres dans quelque fameuſe Univerſité.

9. Que les Evêques preſchent toutes les Feſtes & Dimanches, Advent & Carême, ou par eux-mêmes, ou par leurs deleguez.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

10. Que les Curez faſſent le même.

11. Que dans les Abbayes & Prieurez ſoient rétablies l'étude, & l'hoſpitalité ancienne.

12. Que celuy qui ne peut pas faire les fonctions de ſon Benefice par ſoy-même, ou le quitte, ou prenne un coadjuteur.

13. Que l'on faſſe le Catechiſme.

14. Que la pluralité des Benefices ſoit oſtée, & la diſtinction de compatibles & d'incompatibles inconnuë à l'antiquité; & qui eſt une occaſion de pluſieurs calamitez dans l'Egliſe. Que les Benefices ſeculiers ſoient donnez aux ſeculiers, & les reguliers aux reguliers. Contre cela ch. 5. art. 4.

15. Que qui a pluſieurs Benefices en retienne un ſeul, ou qu'il tombe dans les peines marquées par les anciens Canons.

16. Qu'il ſoit fait enſorte que chaque Curé ait aſſez de revenu pour entretenir deux Clercs & exercer l'hoſpitalité.

17. Que les Prieres de l'Egliſe, Pſeaumes, & Evangile ſoient chantées & expliquées en François à la Meſſe.

18. Que l'on accorde la Communion ſoûs les deux eſpeces.

19. Que l'on explique en François la vertu des Sacremens en les administrant.

20. Que les Benefices ne soient donnez, ny aux étrangers, ny aux indignes, autrement que la Collation soit nulle.

21. Que les graces expectatives, regrés, & Commendes des Benefices soient abolies dans l'Eglise, comme contraires aux Canons.

22. Que les resignations en faveur des personnes nommées par les resignans, soient demême declarées nulles; parce qu'il est defendu par les Canons, qu'aucun ne cherche ou se choisisse un successeur. Contre cela Palavicin ch. 4. art. 2.

23. Que les Prieurez simples soient reünis aux Benefices à charge d'ames desquels ils avoient esté separez.

24. Qu'il n'y ait aucun Benefice sans office de charge d'ames. Contre cela art. 3. ch. 5.

25. Que les pensions soient abolies. Contre cela v. art. 2. chap. 5. v. Palavicin l. 23. c. 11.

26. Que la jurisdiction soit restituée aux Evêques, excepté sur les Convents, chefs d'ordre & autres à eux sujets

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

jets & qui ſont Chapitres generaux, & ceux qui auront privileges par écrit depuis pluſieurs ſiecles; nonobſtant quoy, qu'ils ſoient neanmoins ſujets à correction.

27. Que les Evêques ne faſſent aucunes affaires ſans l'avis de leurs Chanoines, *ainſi qu'il eſt marqué par les Canons*, ſelon leſquels les Chanoines ſeront aſſidus dans leurs Cathedrales, & non moins agez que de vingt-cinq ans.

28. Que les degrez de parenté ſeront obſervez dans les mariages, ſans qu'aucune diſpence ſoit permiſe, excepté entre les Roys & Princes pour le bien public, *la qual tendeva ad abattere la Monarchia*. l. 19. ch. 11.

29. Que la vraye Doctrine touchant les Images ſoit enſeignée & les ſuperſtitions oſtées.

30. Que les penitences publiques pour les pechez publics ſoient rétablies auſſi bien que les jeunes publics, & de triſteſſe dans l'Egliſe, pour appaiſer l'ire de Dieu.

31. Que les excommunications ne ſoient prononcées dans l'Egliſe, que pour des pechez tres griefs, & aprés la ſeconde & troiſiéme Monition en cas que le pecheur ſoit obſtiné.

32. Que

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

32. Que les procez pour les Benefices avec la distinction de petitoire & possessoire soit ostée ; Et que les Evêques ne les donnent jamais *à ceux qui les demandent* : mais à ceux qui les fuyent, & qui s'en rendent dignes par leur fuite. Contre cela Palavicin art. 4. c. 5.

33. En cas de procez, que l'Evêque envoye un œconome qui ne rendra aucun compte de son administration à celuy qui demeurera titulaire, parce que les revenus des Benefices n'appartiennent qu'à celuy qui en a fait l'Office.

34. Que tous les ans soient assemblez les Synodes Diocesains ; tous les trois ans les Provinciaux, & les generaux de dix ans en dix ans. Contre v. ch. 2. pour les Nationaux le Cardinal Palavicin les appelle des avortemens dans l'Eglise, *l'aborto d'un Concilio nazionale*, l. 4. c. 9.

Les plus importans de ces Articles estant manifestement opposez à la Monarchie absoluë du Pape, à sa toute-puissance, *contrarie al Pontificato*, à la l. 16. c. 16. splendeur de sa Cour, & à sa felicité selon la chair; il paroît maintenant en quel sens le P. Lainez dit, que les François avoient en quelque façon fait schisme

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

me depuis le temps du Concile de Basle, & que c'estoit peut-estre en punition de ce peché que tant de malheurs leur estoient arrivez, & ce fut au sujet des Elections Canoniques dont les François
l. 21. c. 6. demandoient le rétablissement, *dubitar egli de' Francesi che ciò chiedevano come di tali che forse erano gastigati da Dio ne' presenti infortunii per qualche loro separazione fin dal tempo del Concilio di Basilea.* Et il ne fait pas difficulté de dire que tous ceux qui vouloient renouveller toutes ces sortes de pareils usages anciens, estoient meus à cela par
Ibid. l'instinct du Diable, *coloro che volevano rinovare tali usi antichi muoversi per istinto del Diavolo.* Il faut en inferer que les Jesuites ayant ce sentiment de la politique de l'Eglise Gallicane; il est necessaire que la Cour Romaine les employe efficacement pour combattre dans ce Royaume ces maximes de reformation, que l'esprit du Diable, selon eux, inspire à ceux qui le gouvernent depuis le temps du Concile de Basle, & encore depuis au Concile de Trente, lesquelles ne tendent toutes qu'au renversement de l'Empire Romain, de toute la splendeur de sa Cour & de sa felicité charnelle.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Secondement qu'il est important pour la Cour Romaine de faire enſorte que la reputation & la doctrine d'Ariſtote ſubſiſtent avec approbation dans ce Royaume, car le projet de la felicité ſelon la chair, & celuy de la Monarchie univerſelle du monde, qui ſont les deux points cardinaux de la nouvelle politique du Cardinal Palavicin, eſtant particulierement établis & ſoûtenus ſur la doctrine de ce Philoſophe; & ce Prince des Philoſophes ayant déja donné beaucoup d'Articles de Foy à l'Egliſe, le dernier effet de ſa doctrine doit eſtre de faire recevoir dans toute ſon étenduë, comme Article de Foy, celuy de cette Monarchie univerſelle telle que le Cardinal Palavicin l'a expoſée, comme auſſi celuy de la felicité ſelon la chair, neceſſaire à l'Egliſe, car ce ſeroit pour lors qu'on pourroit approuver ces paroles du Cardinal Palavicin, *di ciò ſi doveva in gran parte* l. 8. c. 19. *l'obligazione ad Ariſtotele, il quale ſe non ſi foſſe adoperato in diſtinguer accuratamente i generi delle cagioni, noi mancavamo di molti Articoli di fede.*

Car ſi une fois on pouvoit faire dans l'Egliſe des Articles de Foy de quelques-unes des maximes de la politique

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

de ce Cardinal qui ont esté rapportées, & qui sont approuvées mêmes par Nicolas Machiavel, ce seroit pour lors que l'on pourroit dire avec luy
,, que les Conciles d'Ephese, de Calce-
,, doine, & tous ceux qui ont suivi, auss-
,, si bien que tous les Peres qui y ont as-
,, sisté *n'auroient pû former* leurs deci-
,, sions s'ils n'avoient esté abbreuvez de
,, la Philosophie Grecque, & qu'il est
,, facile de voir parmy leurs Oracles
,, combien ils y ont meslé des enseigne-
,, mens de Stagire & d'Athenes, par-
,, ce que si Aristote ou la Philosophie
,, ne nous avoit pas donné les notions
,, communes des choses, nous ne pour-
,, rions pas avec l'aide de la divine re-
l. 8. c. 19. ,, velation les appliquer aux objets sur-
,, naturels.

Conclusion de l'Ouvrage.

PAr tout ce qui a esté dit il paroît que la Politique Religieuse est la vertu la plus excellente entre toutes les vertus morales, & la plus necessaire à salut.

Que toute cette Politique se reduit à deux points principaux. Le premier est la Royauté du Pape sur tout l'Univers.

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Le ſecond eſt la felicité charnelle de ſon Regne parce qu'elle ſert à mettre la Religion Catholique en reputation auprés des hommes imparfaits & charnels qui n'ont point de pur amour de Dieu, *Per conſervarla in eſtimazione anche preſſo gl'imperfetti*, leſquels s'attachent d'affection bien davantage à ce qu'ils voyent qu'à ce qu'on croid, *maggiormente s'affezzionano à quel che ſi vede ch' à quel che ſi crede*. l.23.c.3.

D'où vient que la felicité charnelle de l'Egliſe eſt une vocation à la Foy pour tout l'Univers, & à l'Eſtat Eccleſiaſtique pour les Nobles & les Barons qui font la gloire de l'Egliſe, ce qui la rend ſignalée ſur tous les peuples de l'Univers.

C'eſt cette gloire temporelle de la Royauté du Pape que Jeſus Chriſt eſt venu établir & meriter par l'effuſion de ſon Sang, & pour l'établiſſement de laquelle il eſt deſcendu du Ciel ſur la terre, *ufficio iſtituito da Dio quando ſceſe in terra per ſalute del mondo*. l.2.c.10.

C'eſt l'eſprit de cette Monarchie charnelle qu'il a répandu ſur toute l'Egliſe, ſelon le Cardinal Palavicin, & dont la plenitude a eſté dans S. Pierre, & a derivé depuis comme de ſa

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

ſource ſur ſes ſucceſſeurs, à proportion des progrez qu'ils ont faits dans l'étude & dans la ſcience de la politique; comme il paroît aujourd'huy que cet eſprit de S. Pierre eſt vivant, dit ce Cardinal dans ſon ſucceſſeur Alexandre VII.
l. 4. c. 5. *comme hoggi vive lo ſpirito di San' Pietro ne' ſucceſſori.*

C'eſt pourquoy comme au commencement de ſon Ouvrage, il a donné pour exemple d'un *mediocre Pontiſe* le Pape Adrian VI. qui par conſequent, ſelon luy, n'avoit pas l'eſprit de S. Pierre, quoy qu'il en euſt toutes les vertus Apoſtoliques, parce que ſelon ce Cardinal, il n'en avoit pas la fine politique; au contraire pour concluſion de ſon Ouvrage, il repreſente le Pape Alexandre VII. comme une des copies les plus achevées de ce grand Apoſtre, ſelon les maximes de cette politique raffinée.

„Vous eſtes, dit ce Cardinal, en „parlant à Alexandre VII. le Soleil „qui domine ſur l'Hemiſphere de l'E„gliſe, & dont la lumiere ne peut ſouf„frir qu'elle demeure obſcurcie d'au„cunes tenebres. Vous avez eſté creé „Pape ſelon le deſir & le cœur du S. Eſ-
l. 24. c. ult. „prit, *alla voglia del Spirito Santo*, c'eſt
le

le témoignage que vous ont ren- "
du les Heretiques mêmes ; on louë "
souvent les autres hommes des evene- "
mens où ils ont moins de part que la "
fortune, mais ce qui vous merite une "
loüange qui n'est point equivoque, "
ce sont les actions de vostre vie qui "
sont tout à vous, & où la fortune n'a "
aucune part, *si piglia da fatti che tutti son suoi e niente della fortuna.* Par où il paroît encore que le Cardinal Palavicin admet une fortune distinguée de la Providence divine, selon qu'il nous a esté expliqué dans la consideration politique sur la fortune. Car il ne voudroit pas dire que la Providence divine n'eust point eu de part aux actions du Pape Alexandre VII. il poursuit en ces termes ; Les Chapel- "
les Pontificales que vostre Sainteté a "
tenuës dans leur temps avec tant "
d'ordre & de devotion, ont fait voir "
sur la terre la plus vive image du Pa- "
radis qui puisse jamais y paroître. Mais "
que diray-je des Neveux de V.S. & de "
ses plus proches parens qu'elle a lais- "
sés un an durant éloignez d'elle pour "
les éprouver avant que de les appel- "
ler à la participation qu'ils devoient "
avoir au gouvernement (& à la feli- "

 ,, cité

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

„ cité charnelle de ſon Regne). Eſtre
„ éloignez un an durant du comble de
„ la perfection (& de la felicité char-
„ nelle de l'Egliſe) quelle épreuve!
„ Quelle longueur pour un premier ne-
„ veu auſſi ſçavant, auſſi meur d'en-
„ tendement, & d'une integrité de vie
„ (auſſi digne de toutes les voluptez
„ Eccleſiaſtiques & Religieuſes de la
„ Cour de Rome), & auſſi reconnuë
„ comme eſtoit dés lors la vie du Car-
„ dinal Chigi premier neveu de voſtre
„ Sainteté, qu'elle a appellé auprés d'el-
„ le pour le ſoulagement, plutoſt qu'à
„ la charge du peuple. Je ſuis d'une
„ Religion qui ne me permet pas de
Introd. c. 6. „ mentir, *mi ritrae dal mentire*: mais
„ quand cela ne ſeroit pas, ſi ce que je
„ dis pouvoit eſtre démenti par la con-
„ noiſſance publique, ne ſeroit-ce pas
„ me perdre moy-même de reputa-
„ tion que de mentir ainſi ouvertement,
*ſarebbe infamator da ſe ſteſſo chi nar-
raſſe dal ſuo principe vivente fatti par-
ticolari ſmentiti dalla notizia commune.*
„ Ces magnificences que voſtre Sainte-
„ té a fait paroître dans les ſpectacles
„ qu'elle a donnez au peuple pour ho-
„ norer une Reyne qui s'eſt oſté la Cou-
„ ronne de deſſus la teſte, afin de la po-
ſer

ſer aux pieds du Vicaire de Jeſus "
Chriſt, ne ſont-ce pas des triomphes "
de Religion, plutoſt que des pompes "
de vanité? C'eſt donc, adorable Saint "
Pere, par ces loüanges de voſtre Sain- "
teté que je pretends conclure mon "
Ouvrage, qui eſt une défence de la Foy "
& du Saint Siege, dont voſtre Sainteté "
eſt le Maiſtre infaillible & le Preſident "
ſupréme, *eſſendo queſta una diffeſa di quella fede e di quella ſede di cui ella è infallibil Maeſtro e ſupremo Preſidente.* C'eſt pour ſoûtenir cette infaillibilité que les derniers Papes ſe faiſant apporter de toutes les parties de l'univers le S. Eſprit en valiſe, comme autrefois il eſtoit porté de Rome au Concile de Trente, afin de ne rien prononcer à l'aveugle, *per non ſentenziare alla cieca.* l.16. c.10.
Ils ont prononcé contre Janſenius & contre Luther, *non hanno ſdegnato di procacciar l'eſterna luce dello Spirito Santo à ſe ſteſſi per le valigie de' corrieri.*
Et c'eſt pour ſoûtenir cette preroga- "
tive d'infaillibilité, que je prie donc "
Dieu auſſi que par l'exemple de la vie "
de voſtre Sainteté, il faſſe une exten- "
ſion & un épanchement de cet eſprit "
(de politique Religieuſe & charnel- "
le) dans l'ame de ſes ſucceſſeurs qui "

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

,, conſerve perpetuellement ſur le Saint
,, Siege en leurs perſonnes, comme
,, dans la voſtre un livre vivant, &
,, une vive apologie du ſouverain Pon-
,, tificat, & de ſes droits tels que cet-
te politique, qui eſt la Reyne des ver-
tus, les établit, afin de pouvoir ſinon
convertir, du moins confondre tous
ceux qui voudront luy eſtre rebelles,
l. 24. c. ult. *non ceſſerò di pregar la divina bontà che nella ſimigliante diſteſa dal ſuo eſempio ne' ſucceſſori tenga ſempre nel Vaticano un libro vivo e una viva apologia del Pontificato, la quale vaglia ſe non à convertire, al meno à confondere i ſuoi ribelli.*

Ce ſont les dernieres paroles du Livre du Cardinal Palavicin, qui font voir que juſqu'à la fin il a crû que l'eſprit de S. Pierre avoit paru regnant dans toute la conduite & la politique du Pape Alexandre VII. *preghino Iddio che faccia vivere ſtabilmente com' oggi vive lo Spirito di San' Pietro ne' ſucceſſori*, il a ſi fort aſſuré qu'il ne voudroit pas mentir, qu'il n'y a pas moyen de le ſoupçonner, méme de la moindre flatterie volontaire, d'où il reſte donc à conclure, que pour bien comprendre, ſelon luy, quelle a eſté la politique du

Con-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Concile de Trente dans toutes les Loix qu'il a faites pour la reformation des mœurs, & qu'elle peut & doit eſtre celle de l'Egliſe pour eſtre dans ſa perfection; ceux qui ont vû de leurs yeux le Regne du Pape Alexandre VII. & la conduite du Cardinal Chigi ſon premier neveu, Legat *à Latere* en France, n'ont qu'à ſe les bien remettre tous deux en memoire, ils y verront comme dans un livre vivant toutes les regles de la politique charnelle & Religieuſe, écrites en caracteres d'or, c'eſt-adire en caracteres d'œuvres & de pratique, qui ſont, comme dit ce Cardinal, l'or de la morale, en comparaiſon duquel les paroles ne ſont que paille, *le parole eſſer paglia i fatti eſſer oro.* l. 6. c. 7.

Dans la vie de ce Pape on verra un Roy tout-puiſſant ſur la boutique des diſpences, *ſopra la bottega delle diſpenſazioni*, les accorder comme il luy plaiſt & même déroger aux Canons; on verra que c'eſt en ce ſens qu'en n'obſervant point le Concile de Trente on l'obſerve le plus parfaitement, parce qu'on manifeſte davantage la toute-puiſſance du ſouverain Pontife que ce Concile a toûjours adorée.

On verra que c'eſt par cette voye que

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

que l'Evangile de la chair reçoit tous les jours ſa propagation & ſon étenduë, en annonçant aux hommes les plus imparfaits cette heureuſe nouvelle, qu'ils ont un moyen aiſé & certain pour eſtre heureux ſelon la chair & en ce monde & en l'autre; & que par le benefice de ce nouvel Evangile, le Concile de Trente a plus donné d'accroiſſement à la bonté de l'Egliſe que l'hereſie de Luther ne luy a oſté de ſon étenduë, *maggior accreſcimento di bontà per mezzo del Concilio che non fù ſcemato dall' iſteſſa ereſia.* C'eſt ce qui ſervira deſormais, comme ſe le promet le Cardinal Palavicin, de defence invincible pour la Religion Catholique contre les heretiques, infidelles ou athées qui auront la temerité d'écrire contre elle. Ce ſera deſormais une Apologie ſans replique pour le Concile de Trente même; puiſque les François & les heretiques ayant dit les premiers que le S. Eſprit y eſtoit apporté de Rome en valiſe, ils ont confeſſé en penſant railler qu'il y a preſidé. Car aprés la ſubtilité avec laquelle le Cardinal Palavicin explique ſerieuſement cette méchante raillerie & en fait une demonſtration Scholaſtique qui prou-

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

ve l'aſſiſtance du S. Eſprit à ce Concile, il ne faut pas eſtre un aigle pour voir cette verité, une taupe même la void & la ſent, *non ſi richiede eſſer aquila, baſta non eſſer tàlpa.* C'eſt auſſi en cela que paroît bien manifeſtement l'utilité infinie de la Scholaſtique. Le fruit incomparable que le Cardinal Palavicin a tiré d'y avoir ſi longtemps regenté auſſibien qu'en Philoſophie ſelon les principes d'Ariſtote, eſt que les heretiques ne ſçauroient former aucune imagination pour ridicule qu'elle ſoit à laquelle la ſubtilité de ce Cardinal en meditant un peu profondement ne puiſſe donner une interpretation Scholaſtique auſſi ſerieuſe & auſſi ſurprenante par la force de ſon ſens bien recherché, que ce que les heretiques auront penſé eſtre propre à ſurprendre les ſimples par leur méchante raillerie. Auſſi aprés les deux tomes de ſon Hiſtoire du Concile de Trente *in folio*, & ce travail immenſe avec lequel il a composé tout le corps de ſa politique charnelle & Religieuſe, il conclud gravement & d'un ton aſſuré, que qui n'eſt pas content du gouvernement de l'Egliſe tel qu'il l'a expliqué, & qu'il l'a fait paroître dans la politique charnel-
le

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

le & Religieuse d'Alexandre VII. & de son neveu le Cardinal Chigi; que qui n'est pas content de l'esprit de S. Pierre tel qu'il a paru de nos jours vivant en ce Pape, & en ce premier neveu, ne peut estre qu'un foû ou bien un seducteur, *chi per approvare una forma di Republica non si contenta di questo governo presente, ò è insano, ò è seduttore.*

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50

Early European Books, Copyright © 2011 ProQuest LLC.
Images reproduced by courtesy of Koninklijke Bibliotheek, Den Haag.
224 B 50